

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION

PÉDAGOGIE

UNE ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE A QUÉBEC

PATRIOTIQUE PROJET DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Il y a quelques semaines, les journaux de Québec ont annoncé que l'Université Laval se proposait d'établir avant longtemps une École normale supérieure dans la vieille capitale. On a bien voulu nous envoyer une copie du projet à l'étude.

Voici le but de l'École normale supérieure de Québec :

" 1. Créer dans la province de Québec l'enseignement supérieur des Lettres et des Sciences pour préparer aux différentes licences et aux doctorats de la faculté des Arts.

" 2. Relever l'enseignement secondaire de nos collègues.

" 3. Prêter une aide efficace à l'enseignement primaire.

" 4. Ouvrir aux laïques la carrière de l'enseignement secondaire et supérieur, tant chez nous que dans nos provinces anglaises et aux Etats-Unis.

" 5. Assurer à bien des étudiants, durant leur cours universitaire, une préparation littéraire très utile à ceux qui se proposent d'écrire plus tard dans les journaux, les revues, etc.

" 6. Occasionner et faciliter les relations entre le personnel enseignant et le personnel étudiant des autres provinces avec celui de la province de Québec, au bénéfice de celle-ci.

" Le but de l'École normale supérieure dit assez qu'en désirant cette institution, l'Université Laval a à cœur et l'intérêt particulier de la province de Québec, et l'intérêt général du pays."

Et pour prêter une aide efficace à l'enseignement primaire, l'Université Laval instituerait à l'École normale supérieure des cours réguliers, les uns fermés, les autres publics, et des cours de vacances. Ces différents cours seraient accessibles aux instituteurs et aux institutrices, congréganistes et laïques. Ces cours auraient pour but les licences qui suivent : licence classique, licence en langues vivantes, licence en histoire-géographie, licence en lettres-philosophie et en pédagogie.

Les remarques que voici, empruntées au projet, disent clairement dans quelle mesure l'Université Laval désire prêter une aide efficace à l'enseignement primaire :

“ On constatera facilement que moyennant quelques professeurs de plus, surtout des professeurs d'anglais, cette École normale supérieure, destinée spécialement au personnel de l'enseignement secondaire, peut aussi servir d'École normale supérieure pour former les professeurs, des Écoles normales actuelles de garçons de l'enseignement primaire. Qui peut plus, peut moins ; et, du coup, se trouveraient fondées à la fois deux écoles de haute pédagogie dont la province de Québec a besoin depuis longtemps déjà ; et cela, sans beaucoup de frais supplémentaires.

“ Les diplômés académiques de nos Écoles normales actuelles de garçons, gradués ensuite de l'École universitaire que nous projetons ici, trouveraient plus facilement de l'emploi, semble-t-il, dans les High Schools des provinces anglaises canadiennes, sans être exposés à faire des stages dans les Écoles normales de ces provinces ; on aurait toute confiance dans les diplômes décernés par l'Université et autorisés par le gouvernement de la province de Québec.

“ Il en serait de ces diplômes comme de ceux de nos Bacheliers.”

Nos lecteurs reconnaissent dans les lignes qui précèdent un projet naguère préconisé dans *l'Enseignement primaire*, par M. l'abbé Sabourin, ancien Principal de l'École normale de Valleyfield. M. l'abbé Sabourin désirait fournir aux diplômés des écoles normales primaires l'occasion de continuer leurs études, afin arriver à un *diplôme supérieur*. Nous avons favorisé ardemment cette idée, et c'est avec bonheur que nous la voyons renaître aujourd'hui sous les patriotiques auspices de l'Université Laval de Québec. Nous souhaitons à notre Université-mère de pouvoir mener son magnifique projet à bonne fin, afin que, dans un avenir rapproché, les professeurs des écoles normales et les inspecteurs d'écoles puissent se recruter dans une élite qui aura eu l'avantage de suivre les cours d'une École normale supérieure.

C.-J. MAGNAN.

UNE GRANDE FIGURE D'ÉDUCATRICE

MÈRE SAINTE-MONIQUE

Ancienne supérieure générale des Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge

(Pour *l'Enseignement Primaire*)

La révérende Mère Sainte-Monique, ancienne supérieure générale des Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge, vient de mourir à Nicolet, dans la Maison-Mère de sa congrégation, à l'âge de soixante-quatre ans et dans la quarante-quatrième année de sa carrière religieuse.

Pour qui a connu d'un peu près cette femme de haute valeur morale, pour qui a pu surprendre sur sa physionomie habituellement

grave et dans son vif regard l'activité de l'esprit, la vigueur de la volonté, le sérieux des habitudes, le souci de la précision et de la mesure, il n'est pas difficile de se faire une idée du sentiment profond qu'elle devait avoir de ses reponsabilités. A voir l'exactitude rigoureuse avec laquelle elle s'acquittait, non seulement des devoirs importants, mais même des plus petits détails de sa charge, on sentait que pour elle l'exercice de l'autorité était quelque chose de sacré : elle y mettait tout son esprit de foi et ne voulait être auprès de ses sœurs que la mandataire de Dieu. L'intelligence chez elle éleva la bonté, comme chez d'autres la bonté agrandit l'intelligence.

Elle occupa d'ailleurs presque toute sa vie religieuse un poste de commandement. Elle semblait faite pour cela, et très vite autour d'elle on le comprit. Entrée à dix-huit ans en religion, on la nomme supérieure à vingt et un ans, dès sa deuxième année de profession. De Saint-Paulin, elle va fonder, quatre ans plus tard (1881), la mission de Saint-Barnabé, puis on la trouve successivement supérieure encore à Saint-Célestin, à Saint-Guillaume, à Stanfold, d'où elle revient, en 1891, pour entrer dans le conseil général de sa communauté et y demeurer jusqu'à sa mort. Elle y remplira les fonctions les plus importantes, jusqu'à celle de supérieure générale où l'appelle, en 1901, la confiance de ses sœurs. Pendant quinze années, elle y déploiera toutes les ressources de son talent et toutes les énergies de son cœur.

La nouvelle supérieure n'avait que quarante-cinq ans. De la Mère Saint-Joseph, qui avait tenu avant elle pendant vingt-sept ans les rênes de l'administration, elle recueillait un héritage de fortes vertus lourd à porter. Elle fut à la hauteur de la tâche. Dès l'année suivante (1902), la vénérable fondatrice, en qui elle se plaisait à chercher appui et conseil, s'en allait à Dieu. Le coup lui fut bien pénible, mais elle continua d'intéresser la chère disparue aux œuvres de son Institut et, non contente de garder pieusement son souvenir, elle voulut faire livrer à ses sœurs la pensée de la vénérée Mère elle-même, dans des pages modestes mais sincères qui raconteraient sa vie. Ce rêve fut enfin réalisé en 1916.

Une épreuve plus cruelle peut-être l'attendait : l'incendie du 21 juin 1906, qui ne devait laisser du bel édifice terminé depuis trois ans à peine qu'un monceau de ruines. Sa foi courageuse trouva alors pour toute réponse cette prière sublime : "*Feux du ciel, bénissez le Seigneur !*" Puis, sans autres ressources que son invincible confiance en Dieu, elle entreprit vaillamment l'œuvre de reconstruction. Deux ans plus tard, les Sœurs de l'Assomption avaient une Maison-Mère. Cette fois, c'était la réponse du bon Dieu.

Mais une tâche nouvelle s'imposait. L'Institut était arrivé à l'un de ces tournants difficiles où il faut un coup-d'œil sûr et une main ferme pour se maintenir dans la voie. Avec cette ampleur d'esprit qui caractérise les chefs, elle sut discerner ce qu'il fallait améliorer dans

le système d'éducation jusque-là en usage et conserver quand même les saines traditions qui font la vie et l'honneur des communautés. Grâce à sa puissante initiative, l'Institut a marché de progrès en progrès : la fondation d'une école normale (1908) a donné un nouvel essor aux études pédagogiques ; la revision des programmes en vue de l'affiliation à l'Université Laval (1916), a donné au personnel enseignant de la congrégation une plus grande sécurité en lui assurant les avantages précieux de l'unité de direction. De tous côtés enfin, des fondations nouvelles ont surgi, ouvrant au zèle des religieuses des régions immenses où lève déjà une riche moisson.

Depuis 1916, alors qu'elle avait remis entre les mains de la révérende Mère Saint-Jean l'évangéliste le gouvernement de la communauté, elle jouissait, en qualité de deuxième assistante générale, de ce qu'elle appelait ses années de repos. Elle aspirait cependant au repos éternel et disait parfois : "J'ai fini mon œuvre, moi. Vous n'avez plus besoin de mes pauvres services et je puis bien partir." C'était la traduction touchante de l'*opus consummavi* du Maître : avait-elle le pressentiment de sa fin prochaine ?

Une brusque évolution de la maladie qui la minait sourdement amena la paralysie cérébrale, et ce fut l'affaire de quelques jours. Le 13 février 1920, elle était enlevée à l'affection reconnaissante de sa famille religieuse et s'en allait vers Dieu, les mains pleines d'œuvres de solide valeur.

Sur la tombe modeste de cette éducatrice qui, dans l'obscurité silencieuse d'un couvent, s'est dépensée sans compter au service des âmes et à la gloire de Dieu, bien des cœurs se sont émus qui pourtant n'avaient pas eu, comme ses sœurs, le privilège de jouir de son intimité, et de toutes parts lui sont venus les témoignages les plus touchants d'estime et de respectueuse sympathie. Tant il est vrai que—selon la pensée si juste de Lacordaire—"accomplir son devoir avec courage et simplicité, c'est encore le chemin le plus sûr pour obtenir des hommes la justice d'une vraie admiration".

20 février 1920

M.

COMPOSITION FRANÇAISE

" L'élève qui se propose de célébrer la solide gloire de notre ancêtre (l'habitant canadien), concentre son regard sur ce créateur de notre patrie et considère les aspects divers de son labeur fécond : la forêt qui tombe par pans sous les coups de la hache du défricheur, ses champs dorés de blé mûr, ses pâturages tout bruyants de ses troupeaux, son chalet aux belles rumeurs d'enfants beaux et bons, son clocher paroissial aux pieux carillons." (*La Normalienne en Philosophie*, p. 17, Corbeil).

MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT PROPOSÉ AUX NORMALIENNES

Toutes les professions sont honorables, tous les états de vie ont leur mérite. Chaque homme qui travaille consciencieusement récolte le fruit de son labeur et contribue, pour sa part, à la prospérité et au bonheur communs. Mais l'état du cultivateur ne l'emporte-t-il pas sur tous les autres ? L'agriculteur crée véritablement et conserve la patrie. Tous ont besoin de lui pour vivre, tandis qu'il n'a besoin que de ses bras et de la bénédiction du ciel.

Considérons-le dans ses différents travaux.

Il défriche d'abord, et cela n'est pas une petite affaire. Il s'agit d'attaquer la forêt vierge et de la faire tomber peu à peu sous les coups de la hache. Puis il faut débarrasser le terrain, arracher les souches, les charroyer, brûler les débris, jusqu'à ce que le sol demeure bien net.

Celui-ci est prêt alors pour le labour, et c'est la deuxième étape du défricheur. Quand l'homme eût péché, Dieu le punit, et la terre avec son maître. La terre, jusque-là, produisait d'elle-même toutes choses en abondance. Elle fut condamnée, par la faute d'Adam et d'Eve, à ne pousser plus que des ronces et des épines. Et l'homme pécheur, pour en arracher une misérable vie, dut travailler à la sueur de son front. Il lui fallut déchirer, avec le soc d'une charrue, le sein de cette terre rebelle, l'ameublir à grande peine, la herser, l'ensemencer. Heureux si, après cela, il eût été sûr d'une récolte abondante ! Mais il doit compter dorénavant avec le soleil, la pluie, dont il a besoin, les intempéries, les fléaux, que peut lui attirer son inconduite.

Enfin, il a bien travaillé, il a prié, s'est abandonné à la Providence. Le blé lève, les épis d'or se pressent et ondulent sous la brise. C'est le temps de la moisson. Nouvelles journées de labeur, au soleil brûlant. Les belles tiges s'inclinent sous la faucille qui les couche en javelles. Puis on met en gerbes et en "quintaux" pour faire sécher et achever de mûrir. . Après quelque temps, on engrangera tout ce trésor.

Ce n'est pas tout. Les animaux sont nécessaires au cultivateur : bêtes à poil et à plume ; bêtes de trait, bêtes pour la nourriture et le vêtement. Leur maître a dû aussi pourvoir à leur vie et à leur engraissement, ce qui a nécessité diverses autres cultures. Les champs d'avoine ont voisiné avec ceux de blé, les prairies avec les parcs. Durant l'hiver, il faudra battre les grains et les moudre. Quand le laboureur mangera son pain, il pourra se rappeler les sueurs qui le lui ont gagné.

C'est égal ; il est heureux au sein de ses peines. Il s'est soumis à la volonté de Dieu ; il a accompli une rude tâche ; mais ce qu'il a est bien à lui. Et quand il rentre, le soir, à la maison, il reçoit sans remords les embrassements de sa femme et de ses enfants. Après un bon repas de famille, égayé de bons rires et de simples propos, qui se prolongent quelque temps dans la soirée, tout le monde s'agenouille

au pied du crucifix pour la prière en commun. Après quoi, l'on s'endort en paix pour recommencer le lendemain.

Voilà pour chaque jour de la semaine. Mais le dimanche est consacré au repos et à la prière. La cloche paroissiale appelle tous les paysans à la messe et aux vêpres. L'église, maison du Père de famille, devient un rendez-vous délicieux pour les enfants. C'est là que chacun vient chercher la vie de l'âme, sans laquelle la vie du corps ne mérite point d'être vécue.

Ainsi ont fait nos pères, fils des Français qui vinrent coloniser le Canada. Ce pays, tel qu'il est aujourd'hui, nous le leur devons. Nous le devons à leurs bras vigoureux et à leur cœur vaillant, qui ont créé le champ, la maison, l'église, le village, et, par extension même, les villes. Tout vit aux dépens du cultivateur, du véritable *habitant* du sol. Lui ne dépend que de Dieu.

N. DEGAGNÉ, ptre.

Chicoutimi, avril 1920.

L'ÉCOLE NORMALE DE NICOLET

Ce magnifique édifice, érigé au prix des plus grands sacrifices par les Sœurs de l'Assomption et inauguré en juin 1919, a été détruit par un incendie le lundi, 22 mars dernier. Le feu a pris dans l'une des caves de l'édifice entre midi et 1 heure et s'est communiqué avec une grande rapidité à toutes les bâtisses. Il n'y eut pas de perte de vie et les Saintes Espèces ont été sauvées du feu. La bibliothèque des élèves a été en grande partie sauvée.

Nous offrons au vénérable évêque de Nicolet, aux Sœurs de l'Assomption et à M. le Principal, l'expression de notre vive sympathie, et formons des vœux pour que l'école normale renaisse bientôt de ses cendres.

Les élèves-institutrices et le personnel de l'école normale sont de nouveau installés à la Maison-Mère : c'est dire que les classes n'auront pas à souffrir du désastre.

A Nicolet, on sait se soumettre à l'épreuve, mais on sait aussi en triompher.

PÉDAGOGIE PRATIQUE

Enseignons la politesse.—Beaucoup d'instituteurs n'attachent pas assez d'importance aux habitudes de politesse à donner à leurs élèves. Et c'est par là, par ce qui se voit de l'action du maître, que beaucoup de gens jugent de la valeur de son action. Que de fois on entend dire : "C'est un bon maître ; les enfants ont bien changé depuis son arrivée, ils n'oublient plus de saluer, maintenant !" Il n'est pas de petit détail dans l'œuvre de l'école, et ce sont souvent des faits en apparence secondaires qui décident du succès d'un instituteur dans une paroisse. Et la politesse n'est point, d'ailleurs, chose secondaire : quand elle est ce qu'elle doit être, elle est la marque d'une bonne éducation.

Les jeux à l'école primaire. Le rôle du maître.—Intervenons habilement dans les jeux des enfants, non seulement pour encourager et diriger leurs ébats, mais aussi pour former leur cœur ; montrons-leur qu'ils sont là réunis en une petite société où il faut qu'ils s'habituent à se supporter, à s'entraider, à s'aimer.

Apprenons donc des jeux aux enfants. Ayons même pour cela—si possible—un matériel spécial, mais apprenons-leur aussi que, même dans leurs plus joyeux ébats, ils ne doivent pas oublier les habitudes de bonne éducation, de savoir-vivre que l'école ne doit cesser d'enseigner.

Ne pas abuser des punitions.—Le bon maître s'impose au respect et à l'attention des élèves par un ensemble de qualités morales et intellectuelles. En tout cas, l'autorité se perd par l'abus des punitions.

N'hésitons pas à punir quand tous les autres moyens ont échoué, mais recourons rarement aux châtimens corporels réservés aux directeurs et directrices des écoles par le règlement, ni aux pensums, reste d'un autre âge et d'un autre régime.

Remplaçons les centaines de lignes ou les conjugaisons fastidieuses de verbes par des leçons courtes à bien apprendre et à bien réciter, ou des devoirs à faire avec soin. Que tout concoure au perfectionnement des élèves !

D'autre part, renouons à cette pratique surannée et odieuse qui consiste à charger un enfant de la surveillance de ses camarades, en lui conférant le triste privilège de marquer les mauvais points. On l'expose ainsi à des repréailles justifiées. Le maître vigilant et ferme fait sa police lui-même, ou plutôt il n'a pas besoin de la faire, il obtient l'ordre et la discipline tout naturellement par la correction de sa tenue, la dignité de son caractère et par l'accomplissement consciencieux de ses devoirs professionnels.

L'émulation est-elle un bien ou un danger?—... Que l'émulation soit un moyen puissant d'éveiller et d'entretenir l'effort nécessaire à l'éducation de l'intelligence et de la volonté, cela est incontestable. Qu'elle soit susceptible de faire naître des passions et des habitudes dangereuses au point de vue moral et social, cela non plus ne saurait faire doute. Mais on aurait tort d'en conclure qu'il faut se priver de l'utile concours qu'elle peut apporter à l'action directrice du maître.

Comme toute arme et toute force, elle ne vaut que par l'usage qu'on en fait. Parce que les merveilleuses découvertes de la science sont mises par des criminels au service de leurs attentats, s'avise-t-on de condamner la science et le progrès ?

Donc l'instituteur peut et doit user de l'émulation. Mais il le fera avec prudence et surtout avec clairvoyance. Il évitera de surexciter par l'excès dans l'éloge ou dans le blâme un sentiment particulièrement susceptible de dégénérer en une passion dominatrice et démoralisatrice. Il tournera l'ambition de l'enfant, son désir du succès et de la supériorité, vers des fins nobles et désintéressées. Il l'habitue à distinguer entre le vrai mérite qui est tout entier dans l'effort et dans le perfectionnement, et cette forme tout à fait ridicule et haïssable de l'égoïsme qui se manifeste dans la prétention d'écraser et de supprimer tous les autres.

“L'ÉDUCATION COMMERCIALE FACTEUR DE NOTRE EXPANSION”

M. Henry Laureys, directeur de l'École des Hautes Études commerciales de Montréal, a publié en une jolie brochure la conférence très au point qu'il donnait devant la Chambre de Commerce du district de Montréal, le 14 janvier 1920.

Dans cette conférence, M. Laureys plaide avec talent et compétence la cause de l'éducation commerciale. Il réclame pour le commerce une élite : “Il ne faut pas, dit-il, que la carrière commerciale soit considérée comme un pis aller, bonne tout au plus pour les ratés des autres professions”. Bien au contraire, “il faut diriger vers les affaires, les plus travailleurs et les mieux doués de nos enfants.”

Mais comment créer cette élite du commerce ? M. Laureys donne la réponse en signalant le but que poursuit l'École des Hautes Études commerciales de Montréal, fondée en 1907, par Sir Lomer Gouin.

“Il est hors de doute que l'École est en voie de réaliser les espérances de ses fondateurs. L'intérêt que de toutes parts les éducateurs, les hommes d'affaires, les grandes banques et le public en général manifestent au sujet des progrès de cette institution en est une preuve certaine. L'augmentation du nombre des élèves en est un témoignage évident :

alors qu'en 1910, l'École comptait une trentaine d'élèves, elle a enregistré, cette année, 116 inscriptions d'étudiants réguliers le jour et 221 employés suivent les cours du soir, soit un total d'environ 340 étudiants.

De tels résultats sont de bon augure pour l'avenir (1)."

M. Laureys convie donc une élite aux hautes études commerciales et ne cherche nullement à recruter "en masse". C'est le bon sens, la sagesse même. C'est aussi une leçon pour certaines écoles primaires supérieures, à la campagne, qui "poussent" sans discernement tout le monde vers le commerce, au grand détriment de l'agriculture.

M. Laureys termine sa remarquable conférence par les sages paroles que voici : "Quant à vous, père de famille, au moment où votre fils choisira sa carrière et que vous serez appelé à l'aider de vos conseils, sachez discerner ses qualités et ses faiblesses. Quelle que soit la voie qu'il choisisse, que d'abord il s'instruise et s'outille pour l'avenir. Si vous le destinez au commerce surtout, et que vos ressources vous le permettent, agrandissez l'horizon intellectuel de votre enfant ! Faites-en une valeur et vous doublerez sa force commerciale elle-même."

On ne saurait mieux dire.

C.-J. MAGNAN.

LES RECENSEMENTS AGRICOLES AU CANADA

Comme les années précédentes, le Bureau des Statistiques de Québec fait appel au personnel enseignant des écoles rurales, afin de mener à bonne fin le recensement agricole de 1920.

L'an dernier, 2500 titulaires ont répondu à cet appel. Cette année 5000 au moins devraient répondre. La tâche à remplir est facile et le but à atteindre des plus patriotiques. Nous prions les instituteurs et les institutrices de lire attentivement l'article qui suit, et ils seront convaincus du rôle utile qu'ils ont à jouer dans cette question de recensement agricole.

10—AUTREFOIS

Le recensement agricole n'est pas chose récente au pays. Sous la domination française, quelques années après que Louis Hébert, le premier colon canadien, eut pris l'initiative du défrichement et de la culture au Canada, les gouverneurs de la Nouvelle-France (Canada), firent effectuer, à diverses époques, depuis l'année 1667 jusqu'à 1739 inclusivement, vingt-huit (28) recensements généraux. Ces recensements faisaient connaître : "en outre du nombre des habitants, les étendues sous culture, les quantités de grains récoltées ainsi que le bétail sur les fermes".

La population d'alors se composait, en grande partie, d'employés de l'administration gouvernementale, de soldats, de commerçants, de traiteurs et de coureurs des bois.

Les défricheurs du monde civil, et les quelques militaires qui se livraient à l'agriculture, étaient peu nombreux et ne pouvaient consacrer tout leur temps au déboisement et à la culture de la terre. Ils étaient souvent appelés sous les armes pour repousser les attaques

(1) "L'Éducation commerciale", p. 35.

répétées des sauvages ou pour porter la guerre dans les pays de ces mêmes ennemis. Il en résultait que la production agricole ne pouvait suffire à l'alimentation de la population et qu'il fallait avoir recours à la mère-patrie et importer de France ce que le pays ne pouvait fournir. Et le but des recensements d'alors était surtout de connaître ce que l'on possédait en denrées alimentaires indigènes, afin de calculer ce qu'il fallait faire venir d'outre-mer pour combler le déficit de la production.

Après la cession du pays à l'Angleterre et à des intervalles irréguliers, les gouverneurs de la Colonie firent procéder à cinq recensements, pendant les années 1765, 1784, 1790, 1830 et 1844. Le but de ces divers dénombrements paraît avoir été d'obtenir des renseignements exacts sur la situation générale de la Colonie, sa population, sa production agricole, ses revenus et ses ressources.

En 1851, le gouvernement du Canada fit faire, dans tout le pays, un recensement général qui, depuis cette date, se renouvelle maintenant à tous les dix ans. Ces dénombrements, couvrent toutes nos ressources naturelles et nos industries, donnent les superficies ensemencées en différents grains ainsi que les superficies en fourrages et plantes fourragères ; les quantités récoltées de grains et plantes fourragères ; les nombres d'arbres fruitiers et les quantités de fruit récoltées ; les nombres d'animaux de la ferme et d'oiseaux de basse-cour ainsi que leurs produits ; enfin une foule de renseignements précis et détaillés permettant de suivre l'évolution et le développement de l'agriculture et de constater les progrès accomplis d'une décennie à l'autre.

En outre du recensement décennal ci-dessus, le *Bureau Fédéral de la Statistique*, à Ottawa, a publié, de 1907 à 1916 inclusivement, d'après les rapports de nombreux correspondants, une évaluation annuelle des superficies ensemencées, des quantités de grains et de fourrage récoltées, pour chacune des provinces du Canada.

20—AUJOURD'HUI

Enfin en 1917, tous les gouvernements des provinces du Dominion, d'un commun accord avec le gouvernement fédéral, décidèrent de faire, eux-mêmes, un recensement agricole annuel, dans les limites de leur province respective. Ce dénombrement devait être effectué, dans tout le Canada, au moyen d'une carte portant un questionnaire uniforme ; chaque province ayant le choix du moyen à employer, pour faire distribuer aux cultivateurs et recueillir ces cartes après qu'elles auraient été remplies et signées par ces derniers.

Au premier recensement agricole de cette même année 1917, les provinces de Québec, Saskatchewan et d'Alberta adoptèrent le mode de distribution et de collection de ces cartes par l'entremise des titulaires et des élèves des écoles rurales. Cette méthode ayant donné, grâce au dévouement de ces titulaires, des résultats plus satisfaisants que celles employées par les autres provinces, ces dernières l'adoptèrent toutes et c'est celle qui est maintenant suivie dans tout le Canada.

Le recensement agricole annuel qui se fera, cette année, au Canada, pour la quatrième fois depuis son organisation, en 1917, doit son existence à la nécessité où se trouvait à cette date et où se trouve encore aujourd'hui le pays, de connaître, d'une manière aussi exacte que possible, à chaque année, son avoir en grains, légumes et fourrage, ainsi qu'en animaux de la ferme et en oiseaux de basse-cour.

Les résultats de ces renseignements sont publiés, en même temps que ceux de plus de 50 des principaux pays de l'univers entier, par L'INSTITUT INTERNATIONAL AGRICOLE DE ROME. C'est par ce moyen que l'on connaît les pays dont la production a dépassé la consommation ainsi que l'exédent de cette production, et ceux qui devront recourir à l'importation pour combler le déficit dans le rendement de leurs récoltes.

De son côté, le *Bureau des Statistiques de Québec* publie, à l'automne, chaque année, des bulletins qui font connaître, pour la province de Québec : 1o la superficie des terres ensemencées en différents grains, le rendement moyen des céréales, à l'acre ; le nombre de chaque espèce de bestiaux et d'oiseaux de basse-cour ainsi que le nombre des arbres fruitiers

et les produits de l'érable (sucre et sirop) ; 2o le rendement total des céréales, leur qualité et les prix moyens, au boisseau, ainsi que leur valeur totale pour la Province. Ces bulletins donnent aussi, en regard des chiffres ci-dessus, ceux des années précédentes afin de faciliter la comparaison d'une année à l'autre et permettre de suivre les progrès de l'agriculture. Ces renseignements sont répandus dans toutes les parties de la province par les journaux auxquels ils sont fournis.

3o—UTILITÉ DE CETTE OPÉRATION

Le recensement agricole annuel est donc utile :

1o.—*Au gouvernement.*

L'agriculture étant la principale industrie du Canada, le Gouvernement, comme tout industriel soucieux de ses intérêts, doit en suivre l'évolution d'une année à l'autre, en activer la marche et prendre tous les moyens à sa disposition pour augmenter son rendement et la valeur de ses produits. C'est au moyen d'un recensement agricole annuel, qui est un véritable inventaire, qu'il se rend compte des progrès accomplis, chaque année, dans les différentes branches de l'agriculture et qu'il encourage les cultivateurs afin d'activer celles dont la marche dans le progrès n'a pas été aussi rapide qu'elle aurait dû l'être.

2o.—*Aux pays alliés.*

Les nations européennes ravagées par la famine, dont les terres ont été dévastées et la population agricole décimée par l'affreuse grande guerre, doivent de toute nécessité, pour s'alimenter, connaître les pays qui ont un excédent de production et la quantité de denrées dont ces derniers pourront disposer en leur faveur. C'est par l'entremise de l'Institut International agricole de Rome, qui publie chaque année les détails du recensement agricole du Canada, qu'ils obtiendront ces renseignements.

3o.—*Aux commerçants et aux exportateurs.*

Les commerçants et les exportateurs ont encore besoin de connaître, aussi exactement que possible, à chaque année, pour leur commerce, la production totale du pays, la qualité de ses denrées et la quantité qui sera disponible pour l'exportation. C'est par le recensement qu'ils seront renseignés sur ce sujet.

4o.—*Aux compagnies de transport.*

Les compagnies de transport, afin de ne pas être prises au dépourvu par le manque d'accommodation, doivent aussi connaître les quantités de denrées qu'elles peuvent être appelées à transporter, soit à l'intérieur, soit en pays étrangers.

5o.—*Aux banques et aux capitalistes.*

Tout comme les prêteurs sur hypothèque qui s'assurent des revenus de l'immeuble offert en gage, avant de consentir un prêt, les banques et les capitalistes appelés à souscrire aux emprunts d'un pays s'enquière de ses revenus, surtout agricoles, avant d'acheter ses obligations, et le taux de l'intérêt qui est alors exigé est d'autant plus bas que les revenus du pays sont plus élevés et par conséquent la garantie meilleure. Il est donc de l'intérêt d'un pays de faire connaître exactement tous ses revenus annuels, et c'est par le recensement qu'il se renseigne sur ce sujet.

6o.—*Aux cultivateurs.*

Enfin pour le cultivateur qui veut se renseigner sur les prix que devront lui rapporter ses récoltes ainsi que sur ceux qu'il devra payer pour se procurer ailleurs ce qu'il lui manque, le bulletin du recensement agricole annuel publié par le Bureau des Statistiques de Québec sera d'une utilité incontestable. De plus, les renseignements que publie l'INSTITUT INTERNATIONAL AGRICOLE DE ROME, concernant la production, du Canada, en grains et en animaux, amènent les nations européennes à s'approvisionner au Canada et par là font monter les prix payés aux cultivateurs pour leurs récoltes.

Mais pour être utiles les données d'un recensement doivent être aussi exactes que possible. La justesse des calculs dépend du nombre de cartes remplies ; plus le nombre en sera grand, plus les renseignements donnés seront justes. Il y va donc de l'intérêt de tous les cultivateurs de bien remplir leur carte de recensement et la retourner au plus tôt possible à la personne qui la leur aura fait remettre.

40.—OBSERVATION DES PLUS IMPORTANTES

Au mois de juin de l'année prochaine (1921), le gouvernement d'Ottawa fera procéder au recensement de tout le Canada. Les énumérateurs qui seront nommés pour aller de maison en maison, recueillir les renseignements nécessaires à l'élaboration de ce travail, devront nécessairement, pour ce qui concerne la production agricole, enregistrer les résultats de la présente année (1920). Il y aura donc pour cette année-là, deux recensements agricoles : l'un fait au moyen de cartes, par le *Bureau des Statistiques de Québec*, pour la province, l'autre, par les recenseurs, pour le gouvernement d'Ottawa. Si ce travail est bien fait, de part et d'autre, ces deux dénombrements devront être identiques. Ils le seront, à peu de chose près, si les cultivateurs remplissent avec soin et retournent en grand nombre les cartes de recensement que leur fera parvenir le *Bureau des Statistiques de Québec*, par la faveur des titulaires des écoles rurales ; car c'est du nombre de cartes bien remplies que dépendra la justesse des calculs pour l'évaluation, à l'automne, du rendement de nos terres en culture.

Chaque cultivateur de la province de Québec doit se faire un devoir de bien répondre au questionnaire qui lui sera remis et le retourner sans délai. Cela prouvera, une fois de plus, que la province de Québec n'est pas la plus arriérée des provinces du Canada quand il s'agit du progrès du pays.

50.—UN APPEL PRESSANT

Quel est l'instituteur ou l'institutrice des écoles rurales qui voudrait refuser son concours actif et généreux dans cette entreprise ? Il y va en quelque sorte de l'honneur professionnel et du bien-être de la population. Presque au-delà de 2,500 titulaires d'écoles rurales ont réussi à faire remplir plus de 50 pour cent des cartes agricoles, l'an dernier, pourquoi pas 5,000 cette année ? Le mérite de chacun sera d'autant plus grand qu'il lui aura fallu vaincre plus d'obstacles : à vaincre sans péril on triomphe sans gloire. A tous nous souhaitons succès.

G.-E. MARQUIS,

Chef du Bureau des Statistiques.

Mars, 1920.

LE TROISIÈME CENTENAIRE DE MARGUERITE BOURGEOYS

La Congrégation de Notre-Dame a célébré le 17 avril dernier, le trois-centième anniversaire de la naissance de son illustre fondatrice, la vénérable Marguerite Bourgeoys. La fête, tout intime et d'un caractère exclusivement religieux, a eu lieu à la maison-mère des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal, rue Sherbrooke, où se trouve le tombeau de la vénérable.

VOICI QUEL FUT LE PROGRAMME DE LA FÊTE

A 9 heures—Grand-messe pontificale par Sa Grandeur Mgr G. Gauthier, évêque de Philippopolis et recteur de l'Université de Montréal.

A 3 heures — Sermon par M. l'abbé René Labelle, supérieur de Saint-Sulpice et supérieur ecclésiastique de la Congrégation de Notre-Dame.

A 4 heures—Salut solennel du Très Saint Sacrement. *Te Deum.*

Voici une courte notice sur cette grande éducatrice qui fut Marguerite Bourgeoys :

Marguerite Bourgeoys naquit à Troyes, en Champagne, le 17 avril 1620. Elle était fille d'Abraham Bourgeoys et de Guillemette Garnier. Dès sa tendre enfance, Marguerite fut favorisée de grâces spéciales. Vers 1643, sous l'impulsion de son confesseur M. Jendret, elle fonda une communauté pour l'instruction des jeunes filles de Troyes ; cette communauté tomba d'elle-même. Marguerite, plus tard, fut préfète de la Congrégation externe de Notre-Dame à Troyes. C'est là que M. de Maisonneuve la rencontra et lui fit proposition de venir établir au Canada une école pour instruire les enfants. La noble fille accepta.

Arrivée à Montréal le 16 novembre 1653, elle se mit aussitôt à l'œuvre d'éducation qui sollicitait son dévouement. En 1657, la sœur Bourgeoys ouvrit dans "une étable de pierre" sa première école. L'année suivante, 1658, le jour de la Visitation, elle fonda une Congrégation externe sur le modèle de celle de Troyes. En 1667, M. de Courcelles, gouverneur du Canada, demanda pour la Congrégation de Notre-Dame des Lettres-patentes que Louis XIV accorda en 1670. L'œuvre de Marguerite Bourgeoys fut bénie de Dieu et elle prospéra.

La Sœur Bourgeoys mourut en janvier 1700, dans la quatre-vingtième année de son âge et la quarante-septième depuis son arrivée à Ville-Marie.

Le 7 décembre 1878, un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, sous le pontificat de Léon XIII, déclara Vénérable la très humble servante de Dieu, Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.

La Congrégation de Notre-Dame compte aujourd'hui 152 établissements. Depuis sa fondation 3,456 religieuses ont fait partie de la communauté. L'Institut donne l'éducation à 50,000 jeunes filles.

LA DÉSERTION DES CAMPAGNES

Le *Journal d'Agriculture* de Québec a publié en février 1920, une admirable *lettre ouverte* adressée aux jeunes gens de la France par M. Jules Mélines, sénateur et ancien président du Conseil des Ministres. Nous en recommandons la lecture au personnel enseignant. Voici quelques extraits du vibrant appel de M. Méline en faveur de la vie rurale. Après avoir tracé le sombre tableau de la vie des villes, M. Méline écrit :

"La, tout change d'aspect et c'est la vie renversée : plus l'échelle du bien-être baisse à la ville, plus elle se relève à la campagne. A la ferme il y a toujours place pour tout le monde et l'enfant, qui est une si lourde charge à la ville, un si poignant sujet d'inquiétude, est accueilli à bras ouverts par l'homme des champs ; car il ne coûte rien ou presque rien à loger et à nourrir, et au bout de quelques années il devient déjà une source de profits. Il s'ébat gaie-ment au grand soleil et pousse à vue d'œil, vigoureux et fort comme la plante des champs ; il s'élève tout seul ; presque sans qu'on y songe, et on ne voit pas sans cesse le médecin à son chevet, comme dans les quartiers populeux des grandes villes.

"La nourriture est saine et abondante et dans les exploitations bien tenues il y a de tout à profusion ; on n'a qu'à étendre la main pour composer les repas les plus appétissants : le lait est toujours pur, le beurre toujours frais et les légumes, les fruits n'arrivent pas sur la table défraîchis ou souillés par la poussière des marchés. La basse-cour et la porcherie sont là pour renforcer le menu et le boucher ne coûte pas cher."

La vie des champs est parfois rude ; mais pourquoi tant de braves gens la préfèrent-ils à celle des villes ?

Pourquoi cela ? M. Méline répond : "Je vais vous le dire : parce que ce travail si dur, si rude, et que vous jugez aujourd'hui avec vos yeux prévenus de jeune citadin, est, quoi que vous en disiez, le plus intéressant, le plus agréable, le plus passionnant qui existe au monde, tellement passionnant que celui qui s'y livre oublie sa peine et sa fatigue pour ne plus sentir que les jouissances intimes qu'il lui procure. Dans la culture de la terre, pas un jour ne ressemble à l'autre et le travail est d'une variété infinie qui en fait le charme ; la succession des saisons modifie sans cesse l'horizon de l'agriculteur ébloui par les changements à vue de ce

grand et admirable panorama qu'est la nature. L'esprit n'est pas moins satisfait que les yeux : quel beau déploiement pour l'intelligence, quel vaste champ pour la curiosité et l'imagination que la surveillance de ce vaste laboratoire de la terre où s'élabore la richesse des récoltes, que l'incessante recherche des procédés de culture perfectionnés qui doivent en faire sortir le maximum de rendement !"

Puis il y a les loisirs.

"N'oubliez pas d'ailleurs que, si l'agriculteur est condamné par sa profession à des excès de travail exceptionnels, il jouit aussi de repos exceptionnels et prolongés ; la bienfaisante nature, qui exige tant de sa vaillance, lui a aussi ménagé de larges loisirs qui lui permettent de se détendre et de refaire ses forces. Sans parler du long sommeil de l'hiver, elle laisse à sa disposition les mauvais jours de tempête ou de pluie qui sont pour lui une halte dans la lutte."

Après avoir résumé tous les progrès accomplis dans l'agriculture depuis quelques années M. Méline termine :

"Et c'est ce moment que vous choisiriez pour donner le signal de la déroute et lâcher la proie pour l'ombre ! Prenez garde, vous ne serez pas toujours jeune et vous comprendrez, trop tard, hélas ! si vous cédez à votre fantaisie, le néant des beaux rêves sur lesquels vous aurez si légèrement embarqué votre vie. Un jour viendra où les plaisirs felatés et d'un arrière-goût si amer, que vous avez goûtés pendant votre passage au régiment, ces distractions et ces amusements dont vous croyez ne pas pouvoir vous passer ne vous diront plus rien et où vous en serez saturé jusqu'au dégoût. Quand vous en aurez touché le fond et senti le vide, vous vous demanderez alors avec désespoir comment vous avez pu échanger une vie tranquille et agréable, confortable et saine, contre une existence de fièvre continue, de privations de toute nature et de cruelles déceptions."

Les directeurs, les directrices, les institutrices et les institutrices des écoles de la campagne doivent s'inspirer des idées ci-dessus, afin d'en pénétrer l'esprit et le cœur de leurs élèves.

C.-J. M.

LE TRAVAIL DANS LIS USINES, FABRIQUES, ETC., INTERDIT AUX ENFANTS ILLETTRÉS

Nos lecteurs savent qu'en 1919, la Législature de Québec a adopté une loi qui interdit aux propriétaires d'usines, de fabriques, de magasins, etc., d'employer des enfants de moins de seize ans ne sachant ni lire, ni écrire. Au cours du mois de mars dernier, les officiers préposés à la mise en vigueur de cette loi ont établi un Bureau devant lequel des centaines d'enfants ont dû subir un examen sur la lecture et l'écriture. Voici ce que *la Presse* du 23 mars disait à ce sujet sous le titre : Les illettrés sont en très petit nombre :

"L'enregistrement des enfants employés dans les manufactures s'est continué ce matin, sans incidents, en l'édifice du gouvernement provincial, rue Saint-Jacques. On a remarqué que la cohue qui avait eu lieu, hier, à la première heure, ne s'est pas reproduite, ce matin, à la porte de la salle. Environ 500 enfants s'y sont présentés. Mais les inspecteurs en ont retenu 200 ; les autres se sont retirés et ils se représenteront cette après-midi.

"Jusqu'à date, ce matin, à 11 h. 30, le bureau avait inspecté et enregistré 279 enfants des deux sexes.

"M. Louis Guyon, député ministre du travail, qui surveille les examens, a déclaré qu'il était surpris du petit nombre d'enfants illettrés qui se sont présentés, depuis hier. Il estime à pas plus de 3 à 4 pour cent le nombre des illettrés". J'ai remarqué, dit M. Guyon, que les enfants de nationalités étrangères parlent et écrivent, avec correction, non seulement leur langue maternelle, mais aussi l'anglais, et parfois aussi le français. "Ainsi, il a cité le cas de plusieurs enfants de familles italiennes, qui parlent et écrivent très correctement le français et l'anglais, en plus de l'italien. Un bon nombre de petits vendeurs de journaux se sont aussi présentés, et ont passé leurs examens ce matin. Tous savaient parfaitement lire et écrire".

Le 26 mars, le même journal disait :

" Les enfants qui travaillent continuent à se présenter, très nombreux, aux bureaux de l'inspection, à Montréal. Aujourd'hui, à midi, le nombre des enfants inscrits et ayant subi leurs examens depuis le commencement était de 1053. La proportion des illettrés n'a pas changé depuis hier. Elle se maintient toujours très basse."

C'est là une excellente note en faveur des écoles primaires de Montréal.

" EDUCATIONAL SECURITY OF MINORITY "

BY THOMAS O'HAGAN

Dans le *Canadian Magazine* de Toronto, de mars 1920, M. Thomas O'Hagan, un ami sincère de la province de Québec, met au point une grave erreur historique de Sir John Willison, au sujet de la liberté scolaire des minorités dans notre province.

Dans ses " Reminiscences Political and Personal ", (1) Sir John Willison prétend que rien, au point de vue scolaire, ne protège les protestants isolés dans la province de Québec. A cette fausse prétention, M. O'Hagan répond victorieusement comme suit : " It is not possible that Sir John Willison has read the school law of Quebec, otherwise he never would have made such a statement as the above. If Sir John's statement is true, how comes it that we learn from the Report of the Superintendent of Education for Quebec for 1916-17, page 14, that nine hundred and seventy Protestant pupils frequented the catholic schools of the Province and two thousand and sixteen Catholic pupils attended the Protestant schools for the same year ?

" The fact is that in Quebec, according to the school laws, the minority, even should it be a single family, can declare themselves dissentients or remain with the majority and send their children to the school of the majority "

On ne pouvait mieux dire. Nous remercions de nouveau M. O'Hagan, qui se fait un devoir de défendre la province de Québec et les Canadiens français chaque fois qu'ils sont injustement attaqués dans Ontario.

C. J. M.

L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL CHEZ LES JEUNES FILLES

Conférence de M. l'Abbé J.-N. Dupuis au Monument National, Montréal, à une réunion du Comité d'étude de la Fédération Saint-Jean-Baptiste.

(Le 25 février 1920).

Nous abordons aujourd'hui l'un des points les plus difficiles et les plus complexes de notre vie sociale contemporaine. La rubrique de cette séance comprend : Enseignement commercial, — école primaire, — école professionnelle.

(1) Toronto : McClelland & Stewart.

I

Posons d'abord le principe fondamental. Ne l'oublions jamais, il ne faut pas sortir, *sans une vraie nécessité*, la jeune fille, la femme de demain, du ministère sacré et sublime que la Providence lui a imposé.

La femme a deux rôles à remplir : 1. Par son sexe, sa vocation, la femme est appelée à être mère; par sa foi et sa vertu solide, elle fait les mœurs, elle fait la famille; elle est la conscience du foyer. 2 Elle en est le charme, elle en est la Providence et le sourire. Elle veille à tous les besoins de l'intérieur. Dans notre dernière conférence, nous l'avons vue à la cuisine, au ménage, surtout autour des berceaux. (1)

II

Et alors, me dites-vous avec raison : que vient faire ici cette question d'enseignement commercial ?

Evidemment nous parlons de la vie actuelle. Il y a une quarantaine d'années, qui aurait soupçonné l'évolution à laquelle nous assistons chaque jour ? Posons un second principe.

De tout temps, mais aujourd'hui plus que jamais dans nos familles à l'aise, l'ignorance des questions financières serait un mal, même chez les jeunes filles du grand monde. Quelques éléments d'économie pratique, une teinture du droit usuel, des notions sommaires, mais exactes de comptabilité, se marient très bien avec les arts d'agrément et les notions purement littéraires : savoir bien jouer une sonate et bien peindre une aquarelle sont des talents agréables qu'il ne faut pas proscrire, mais savoir discuter un placement, comprendre la ligne de conduite à tenir dans un conflit d'intérêts, et envisager avec compétence les chances de hausse ou de baisse d'une entreprise, sont aussi des dons utiles dont il n'est nullement nécessaire de laisser le monopole aux entendements masculins.

III

Bravo ! Bravissimo ! me disent quelques-unes, mais il ne s'agit pas ici de la classe riche et bourgeoise, il s'agit de la jeune fille du peuple.

Très bien ! Ici, une distinction capitale s'impose entre la campagne et la ville.

Honneur ! trois fois honneur à la vie rurale ! La campagne est la nourricière de l'humanité. Souvent le villageois un peu aisé, le fermier qui se respecte élèvent leurs filles comme de grandes demoiselles qui se croiraient disqualifiées si elles apprenaient à surveiller la cuisine et la basse-cour. Victimes d'une éducation faussée, ces pauvres enfants conçoivent une répulsion instinctive pour la vie des champs. Elles font des rêves que la réalité s'appête à démentir bientôt. Souvent elles n'ont qu'un désir, c'est de venir dans la grande ville.

Ici notre programme scolaire devrait orienter bien davantage la jeunesse rurale vers l'agriculture. En instruisant les enfants de la campagne, il faudrait surtout leur donner les notions essentielles à la vie pratique, et utiles pour leur future profession. Au lieu de leur faire suivre le même programme que les petits citadins, pourquoi ne leur apprendrait-on pas à lire, à écrire et à calculer dans un manuel élémentaire d'agriculture ? Il faudrait expliquer la raison d'être des principales opérations agricoles et faire ressortir à leurs yeux le côté défectueux de la culture locale, les mettre en garde contre les préjugés encore si nombreux à la campagne, et contre la routine qui y règne quelquefois, en souveraine, bien que là encore il y ait de grands progrès réalisés.

Et puis, au lieu d'appliquer à toutes les écoles primaires de ville et de campagne, le même certificat, pourquoi ne pas établir un certificat d'études rurales, un diplôme agricole,

(1) Cette conférence a été également publiée dans *la Bonne Parole* de mars dernier.

un brevet d'enseignement ménager, lequel diplôme retiendrait les enfants à la culture et de plus leur servirait dans la suite?

IV

Car il n'y a pas à se le dissimuler, le grand mal du jour c'est la désertion des campagnes. La vie des champs est moralisatrice, plus saine, plus salubre, plus préservatrice, plus reposante pour le corps et pour l'âme que la vie brûlée des villes, que l'existence aventureuse des grandes cités.

Pauvres enfants ! Elles arrivent à Montréal ou dans l'une de nos grandes villes, elles se disent : "A Montréal il y a de l'ouvrage pour tout le monde, et du plaisir pardessus les le marché ; à Montréal on gagne de l'argent." D'abord ce n'est pas si sûr que cela, et d'ailleurs si l'on gagne de l'argent à Montréal, on en dépense davantage encore. Naïves et ardentes enfants ! Elles contemplant les spectacles du luxe, les manifestations énevantes du plaisir, les succès insolents du vice. Le vertige les saisit. Elles sacrifient d'abord à la vanité leurs épargnes, leurs gains très modiques. Bientôt le modeste salaire ne peut plus faire assez large la part des toilettes et des frivoles amusements. Et la porte est ouverte à tous les dangers, à tous les dérèglements, aux chutes les plus lamentables. Ce ne sont là que les exceptions, ajoutez-vous. Mais hélas ! de plus en plus nombreuses, vous répondrai-je.

V

"Bien ! me direz-vous, vous parlez de la désertion des campagnes, cette désertion n'est-elle pas nécessaire, même légitime ?" Quand on ne peut pas gagner sa vie à la campagne, n'est-il pas permis de venir la gagner à la ville ?"

Je ne dis pas que tout départ de la campagne à la ville, est un désordre. Ce que je condamne, ce que tous les observateurs attentifs condamnent avec moi, ce qui est un mal, c'est l'exode en masse des champs vers les grandes cités. Ici c'est l'excès que je condamne.

Qu'un certain nombre de villageois et de villageoises, pour des motifs légitimes, passent de la vie des champs à la vie urbaine, rien n'est plus naturel, rien de moins blâmable. Mais actuellement l'immigration qui se fait de la campagne à la ville prend des proportions qui dépassent toute mesure, c'est là l'excès que nous combattons.

VI

Population rurale mêlée à la population urbaine, devient bientôt une population homogène. Les enfants fréquentent les mêmes écoles. Un même programme très élaboré est en dans chaque classe dont les quatre premières acheminent vers le diplôme élémentaire, les deux suivantes vers le diplôme modèle, et les deux dernières vers le diplôme académique.

Que les jeunes garçons soient entraînés vers l'enseignement commercial, cela se conçoit, mais les jeunes filles ? me direz-vous. Eh ! bien, jeunes garçons et jeunes filles suivent absolument le même programme et c'est là une des réformes que nous préconisons : qu'il ait un programme quelque peu différent pour chaque sexe.

VII

Et alors ceux qui nous reprochent de ne pas donner à nos jeunes filles un enseignement commercial, primaire, adéquat font joliment erreur. Mais attention ! que de jeunes filles se présentent dans les magasins, les bureaux, même dans les services civils sans avoir obtenu aucun diplôme dans nos écoles primaires, et alors pour juger notre programme, il faudrait prendre d'autres échantillons et d'autres types.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

LES ENQUÊTES MENÉES PAR LE SURINTENDANT

La cause suivante est celle de Therrien, requérant-appelant, vs l'hon. W. Mercier, intimé, l'hon. Boucher de la Bruère et la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Le jugement a été rendu par la Cour du Banc du Roi, le 15 juin 1915, confirmant celui de la Cour Supérieure.

En 1912, un journal ayant accusé de péculat un membre de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, à propos d'un achat de terrain à la Longue-Pointe, la Commission scolaire demanda au Procureur général de faire éclaircir la situation. Celui-ci transmit la demande au Secrétaire provincial qui prescrivit au Surintendant de l'Instruction publique de faire ou de faire faire une enquête conformément aux dispositions de l'article 2536 des Statuts refondus de 1909.

C'est alors que le Surintendant délégua l'hon. W. Mercier pour faire en son nom l'enquête demandée par la Commission scolaire. Chose importante à noter pour la meilleure intelligence de ce qui va suivre, le Surintendant nomma simplement par correspondance le juge Mercier son mandataire.

L'enquête commença le 29 janvier 1913. Après avoir entendu la preuve, l'enquêteur Mercier demanda aux procureurs des parties s'ils réclamaient une audition pour commenter la preuve. Le procureur de Therrien, l'appelant, au lieu de répondre à cette invitation, demanda à l'enquêteur Mercier d'exhiber la commission qui l'autorisait à conduire l'enquête. Comme il n'y avait pas de commission formelle, l'enquêteur ne put en exhiber.

L'avocat de l'appelant représenta alors à l'enquêteur qu'il n'avait pas le droit de faire un rapport ni de rendre un jugement dans cette affaire, mais tout simplement de recevoir et de transmettre les dépositions au Surintendant, parce que ledit enquêteur n'avait pas une autorisation valable pour agir. A cette prétention, l'enquêteur Mercier répondit que, s'il faisait rapport, il en avvertirait tous les intéressés et que, s'il rendait jugement, il les préviendrait tous du jour, de l'heure et de l'endroit où jugement serait rendu.

L'enquêteur Mercier offrit de nouveau une audition aux avocats pour leur permettre de plaider leur cause, laquelle audition ne fut pas acceptée. Au bout de quelques mois, exactement le 19 novembre 1913, l'enquêteur Mercier fit son rapport. Il oublia de le faire savoir aux avocats ainsi qu'il le leur avait promis. De plus, ce rapport contenait des commentaires et des opinions personnelles de l'enquêteur.

C'est alors que Therrien demanda et obtint un bref de prohibition temporaire, enjoignant à l'enquêteur Mercier de suspendre temporairement toutes les procédures d'enquête, interdisant aussi au Surintendant et à la Commission scolaire la continuation des procédures et exigeant un rapport à la Cour Supérieure de tout ce qui avait été fait jusqu'à date. Ce bref fut accordé sur les trois prétentions suivantes : 1. inaptitude du Surintendant à procéder lui-même ou par l'intermédiaire d'un délégué à l'enquête en question ; 2. inaptitude de l'enquêteur délégué à apprécier la preuve et à tirer des conclusions personnelles ; 3. abus de pouvoir de l'enquêteur qui n'a pas entendu les parties ainsi qu'il s'y était engagé.

Mais la Cour Supérieure ne voulut pas maintenir ce bref et la Cour du Banc du Roi, juridiction d'appel, par quatre juges sur cinq, a confirmé le refus de la Cour de première instance.

La Cour du Banc du Roi repoussa la première prétention du requérant Therrien en disant que le Surintendant était autorisé à faire mener une enquête et par l'article 2536 des Statuts refondus de 1909 et par l'Exécutif provincial dont il relève. De plus, selon les juges de ce tribunal, il s'agit en cette cause d'une affaire purement administrative qui ne pouvait, par conséquent, donner lieu à aucun bref de prohibition.

A la seconde prétention du requérant, le tribunal répond en posant un dilemme dont les deux hypothèses sont défavorables au requérant : si l'enquête n'est pas un procès, il n'y a pas lieu de recourir au bref de prohibition pour l'attaquer ; si c'est un procès, le moyen de l'attaquer n'est pas de traduire devant un tribunal le juge qui l'a rendu, pour lui dire qu'il a émis de l'Exécutif et surtout du Secrétaire provincial ; puis l'enquête ne fait que découvrir les faits véritables en vue d'un procès éventuel.

La troisième prétention du requérant fut vite mise de côté parce qu'il avait été entendu comme témoin et que, s'il n'y a pas eu d'audition, la faute en est imputable au requérant lui-même, qui a refusé de s'en occuper ainsi qu'il avait été invité à le faire par l'enquêteur lui-même.

Une raison additionnelle qui a compté aux yeux des juges, c'est que l'enquêteur Mercier, au moment de la contestation en cour, est *functus officio*, c'est-à-dire, qu'il n'a plus rien à faire avec cette enquête depuis qu'il a fait son rapport.

Le tribunal ne voulut pas que l'on assimilât le rôle de l'enquêteur à celui d'un commissaire rogatoire.

Le jugement rendu en Cour Supérieure le 29 janvier fut, en conséquence de tout ce qui précède, confirmé et l'appel fut rejeté avec dépens. Voici les enseignements qui découlent de ce jugement.

1. Le Surintendant de l'Instruction publique peut déléguer à un juge de la Cour Supérieure le pouvoir que lui confère l'article 2536 des Statuts Refondus pour faire enquête sur les accusations portées contre l'un des commissaires catholiques de Montréal ;
2. Les actes que le Surintendant pose en obéissant aux ordres du Secrétaire provincial sont du domaine administratif et ne sont pas sujets au bref de prohibition ;
3. Le rapport du délégué qui a fait une telle enquête au nom du Surintendant n'est pas un jugement et il n'y a pas lieu d'attaquer la juridiction de cet enquêteur par bref de prohibition ;
4. S'il arrivait que l'enquêteur outre passe ses pouvoirs, il faudrait invoquer ce défaut de juridiction avant la fin de l'enquête. Il n'y a plus lieu de poursuivre l'enquêteur lorsqu'il a fait son rapport ;
3. L'enquêteur délégué n'est pas un commissaire rogatoire et n'a pas besoin de se faire assermenter.

EUG. L'HEUREUX, *Avocat.*

DOCUMENTS SCOLAIRES

MISSION DE LA FEMME CHRÉTIENNE (1)

III

LA MERE

Je veux dans mon humble travail, rendre hommage à nos mères vénérées. Je veux déposer à leurs pieds de chrétiennes, et très souvent d'héroïnes, le tribut de notre amour, de notre admiration, de notre gratitude. Ah ! si le poète en contemplant les merveilles du récit canadien, en lisant le livre des hauts faits de nos aïeux, pouvait s'écrier :

O mon histoire, érin de perles ignorées,
Je baise avec transport, tes pages vénérées,

moi, en contemplant ces belles figures de femmes, quelquefois usées, flétries par les larmes, le travail et les deuils, en m'arrêtant pour les regarder longuement, mon cœur a tres

(1) Voir *l'Enseignement primaire* d'avril 1920.)

sailli, et j'ai vu que les pages les plus belles de notre histoire, les plus sublimes étaient celles écrites avec des noms de femmes ; noms obscurs, noms oubliés, noms disparus, vraies perles ignorées ; et j'ai pleuré de tendresse en pensant que ces femmes étaient nos mères.

Nos mères ! Ah ! qui d'entre nous ne sent son cœur vibrer à cette parole. Tous nous avons ou avons eu une mère et c'est vers elle que monte notre chant d'amour. Quelques-uns l'entendent avec allégresse, ce chant : leur mère leur sourit encore sur la terre ; d'autres sentiront des larmes brûlantes mouiller leurs yeux endeuillés et ces pleurs tomberont sur une tombe où reste enseveli, avec la mère morte, le meilleur de leur cœur. Tous le goûteront, car tous penseront à leur mère et diront : "Cette femme, cette chrétienne, cette belle âme, c'est comme ma mère....."

C'est vous dire que je revendique pour la mère de famille, l'aurole de gloire que Mlle Germaine veut poser sur le front de la religieuse, que Mlle Laura désire voir autour de la tête de la vierge séculière. J'affirme que c'est à la mère que l'enfant doit ce qu'il devient plus tard. Ah ! bien avant la religieuse, la mère a mis son empreinte dans l'âme de l'enfant. Saint Chrysostôme l'a dit : "L'enfant est dans les mains de sa mère comme un bloc de marbre dans celles d'un statuaire ; sous le ciseau de l'artiste, le bloc prend la forme d'ange ou de démon ; sous l'influence de la mère, l'âme de l'enfant se déforme ou devient l'image vivante de son Créateur."

Quand l'enfant vient à la religieuse, il a déjà, au plus intime de son être, l'enseignement maternel, cause de son bonheur ou de son malheur futur.

Qui oserait nier ce que j'avance ici ? N'est-ce pas quand la raison s'éveille, quand le cœur tout frais, n'a reçu encore aucune impression, que l'empreinte est le plus efficace et le plus durable ?

Une sainte mère ! Mais c'est une influence que ni les hommes, ni les années ne pourront anéantir. L'âge et les passions pourront venir, l'enseignement maternel pourra se voiler, mais la parole reste là, au fond du cœur, comme l'étoile sous la cendre ; et vienne l'heure de l'épreuve, elle jaillira victorieuse et l'homme redeviendra enfant et croyant, comme au temps où sa bonne mère lui enseignait par l'exemple, plus que par la parole, ce qu'il faut faire pour être un homme.

Mais entrons dans un foyer chrétien. Qui prépare à l'enfant un nid chaud et moelleux ? Qui prend soin de cet être fragile qu'on nomme un bébé ? Qui lui apprend à parler, à prier, à marcher ? La mère.

Aussi, est-ce à la mère que l'enfant au berceau tend les bras, et c'est elle qui joindra les petites mains inhabiles dans un geste pieux ; c'est après elle que l'enfant balbutiera les noms de Jésus et de Marie. C'est elle qui soufflera l'énergie dans l'âme enfantine, qui la moulera en héros ou en saint. C'est la mère qui fera luire à ses yeux une flamme d'idéal, c'est elle qui, la première, orientera ses aspirations vers tout ce qui est grand, noble, et beau.

Ah ! que d'hommes doivent à leur mère, après Dieu, leurs vertus, leur vocation, leur bonheur.

Un jour, un petit garçon désobéissant, quatre ans à peine, avait contristé sa bonne maman et, revêche, l'enfant ne voulait pas réparer sa faute. Alors la mère prit à part le garçonnet et, d'une voix douce et triste, lui dit : "Mon enfant, j'aurais désiré faire de toi un petit prêtre". Te souviens-tu de ton oncle qui est venu l'autre jour ? Oh ! oui, dit l'enfant.—L'aimes-tu ?—Cette fois, le petit homme ne dit pas oui mais fit un signe affirmatif. C'est qu'il se rappelait le beau "cinq sous" tout blanc que son oncle lui avait donné—Te souviens-tu, reprit ensuite la mère, quand tu es allé à l'église, l'autre jour, adorer l'Enfant Jésus, tu as vu un homme qui disait la messe ; ton oncle dit la messe. Vois-tu ! un prêtre, ce n'est pas un homme comme un autre.—C'est vrai, dit le petit, ce n'est pas un homme, ce n'est pas une femme, il dit la messe et il a une robe.—Eh bien ! j'aurais voulu que tu fisses un prêtre comme

cela ; mais pour devenir prêtre, il faut que tu écoutes ta maman, que tu sois obéissant, enfin que tu te laisses faire. En ce moment, une outarde aux blanches ailes, fendait l'espace d'un vol lent et gracieux et montait dans l'azur.

"Eh bien ! lorsqu'un prêtre meurt, son âme toute blanche, monte au ciel, comme la belle outarde que tu vois là. Aimerais-tu cela ? Oh ! oui !—Mais je te l'ai dit, il faut obéir, être bon petit garçon, se laisser élever.—Oh ! dit l'enfant, je vais me laisser faire !"

Vous souvenez-vous de ce petit trait de votre enfance, M. le Principal ? Ah oui, vous vous souvenez de la grande chrétienne que vous êtes le bonheur d'avoir pour mère, vous vous souvenez de ses soins, de ses conseils, de son amour qui vous donnait à Dieu. Ah ! cette mère de trois prêtres, d'une religieuse, ne mérite-t-elle pas de figurer dans la galerie de nos héroïques mères canadiennes ?

Nous nous demandons quelquefois à qui vous devez votre âme de théologien et de poète ? Nous le savons maintenant : à la mère qui savait donner aux choses religieuses une forme si poétique. Honneur, gloire à la noble et sainte mère de M. le Principal ! Quand, dans un foyer chrétien, vous voyez fleurir les vocations sacerdotales et religieuses, comme de beaux lis au milieu d'un superbe jardin, considérez la mère. C'est elle, l'habile jardinière, qui les a cultivés. Que dire alors de cette mère qui a donné à l'Église et à la patrie canadienne, six religieuses, Sœurs Grises de la Croix, deux Pères Jésuites, un petit-fils Trapiste. Cette seule énumération fait l'éloge de cette belle âme qui, par ses paroles et ses exemples, savait inspirer à ses enfants un grand amour de Dieu, une vive horreur du péché. Aussi, la première fois que l'une de ses filles dut aller aux noces, on vit la pieuse enfant s'agenouiller, et quand sa mère l'interrogea sur son geste, elle répondit : Je demande au bon Dieu de ne pas permettre que je puisse l'offenser à cette fête. Cette âme privilégiée fut l'une des six êtres que Dieu se choisit dans cette famille bénie. Au jour des adieux, la mère, en la baisant, pleurait amèrement, mais à travers ses larmes, elle disait : "Je pleure, mon enfant, mais je suis contente, je suis contente quand même."

O héroïque mère qui, semblable à la mère des Machabées, s'immolait elle-même en immolant ce qu'elle avait de plus cher au monde ! Puisse son exemple susciter de nobles imitations !

"Rien n'est beau comme une mère, a dit quelqu'un, car rien ne ressemble plus à Dieu."

"La dignité des mères mérite tous les diadèmes, elles sont les reines de l'éducation."

"Les soldats gardent le drapeau national, les banquiers conservent la fortune publique. Mais aux mères a été confié le plus sacré dépôt qui soit au monde, après l'Eucharistie, l'âme de l'enfant. L'homme moral, dit de Maistre, est formé à dix ans ; s'il ne l'a pas été sur les genoux de sa mère, il ne le sera jamais." Qui remplacera jamais les mères dans la culture des âmes ?

"L'homme est un être enseigné. Qui enseignera jamais comme les mères ? Aussi leur puissance est incommensurable.

O vous qui avez souvenance d'une maison rustique, d'un foyer illuminé par la présence d'une sainte mère, écoutez la page que je vais lire et dites si ces paroles de Fadette ne sont pas le tableau d'un chez-nous adoré. "L'humble demeure des champs était peuplée d'enfants dont la mère pourvoyait à tous les besoins : langes pour les bébés, droguet pour les robes, étoffes plus grosses pour les hommes, toile pour les lits, catalogues pour les planchers, bas, chaussures, chapeaux, la mère filait, tissait, tricotait, cousait, tressait, tout passait par ses mains actives et ingénieuses qui ne se reposaient guère.

"Lévee avant le soleil, la mère ne finissait toujours qu'à la lueur de la chandelle les tâches innombrables qu'elle s'était données pour la journée. Et pendant que les bébés dormaient dans les biers, qu'au ronronnement monotone et doux du rouet, les plus petits s'assoupaient autour du poêle, que le père fumait sa pipe, en songeant aux moissons prochaines, la maman infatigable travaillait pour que sa nichée fût vêtue, nourrie et heureuse.

"Ce travail patient, ce dévouement humble et incessant reproduits d'une génération à l'autre ont formé un trésor de vaillance où puisent encore les jeunes mères d'aujourd'hui,

plus fragiles, hélas ! mais dont le dévouement sublime ne se lasse pas ; elles aussi donnent leur vie, l'usent et, quelquefois, la sacrifient au service des petits qu'elles aiment comme les mères seules savent aimer."

Je termine par ces paroles du poète, Elise Moreau.

Oh ! le cœur d'une bonne mère,
C'est le bien le plus précieux,
Le seul bonheur que Dieu sur terre
Laisse tomber du haut des cieux.

RITA RAINVILLE,
du Cours Académique,
École normale de Hull.

LA CONCLUSION DU DÉBAT

Sur l'invitation de Mlle la Présidente, les membres du *Cercle pédagogique* émettent sur le sujet du débat des avis contradictoires. La *vieille fille* ne manqua pas de chauds suffrages. Cependant les esprits sont manifestement indécis. Vivement éveillées par les beaux plaidoyers de celles qui mènent le débat, les Normaliennes contemplent tour à tour avec d'invincibles sympathies les images de leur bénie mère au foyer et, à la petite école, de la vierge bénie, leur maîtresse. Et ces visions d'idéale beauté les retiennent dans une insoluble perplexité. On prie M. l'Inspecteur général de trancher ce nœud inextricable. Mais voilà que lui-même ne sait quel parti embrasser. Il évoque des souvenirs d'un récent voyage dans les Cantons de l'Est. Là-bas il lui fut donné d'admirer la jeune mère, la petite maîtresse d'école et la Congréganiste enseignante. A mesure que les tableaux se succédaient, la voix de M. Magnan s'attendrissait, se faisait plus éloquente—« Ah ! pour en finir, dit-il, ces trois femmes, nous les couronnerons d'un diadème d'égale gloire. Grâce à leur esprit héroïquement chrétien, elles sont dans leur obscur mais nécessaire labeur les grandes âmes de notre race. »

A son tour, M. le Surintendant honore nos Normaliennes de flatteuses paroles. L'honorable M. Delège souligne particulièrement cette pensée : Mesdemoiselles, votre débat est à mon avis important à la fois et opportun. Il importait de disserter comme vous avez fait. C'est demain, Mlles, que vous entrez dans la carrière. Vous avez été bien inspirées de faire resplendir à vos yeux les idéals accessibles à la femme bénie dont le pays a besoin au foyer et à la petite école. Et ce débat est opportun manifestement. En effet, tout comme à l'origine de notre histoire, en notre âge ravagé par une guerre épouvantable, il faut reconstruire l'édifice national. L'heure de Jeanne Mance, de Marie Rollet Hébert, de Marie de l'Incarnation sonne à nouveau. Il faut que leur esprit héroïque vivifie en leur poste providentiel les femmes de la génération qui se lève.

S. C.

LE CONSEIL D'ÉDUCATION

(Du *Patriote de l'Ouest*, 25 février 1920).

Faisant suite à la Convention d'Éducation tenue à Winnipeg les 20, 21 et 22 octobre dernier, un groupe de délégués des provinces canadiennes, au nombre d'une quarantaine, s'est réuni à Ottawa les 17, 18 et 19 février, sous la présidence de M. W. F. Bulman.

Les membres présents étaient :

Colombie Anglaise.—Le principal W. H. Vance, Mme R. C. Boyle et John Sully.

Alberta—J. T. J. Collison.

Saskatchewan—Miss Jean Brown.
 Manitoba—W. J. Bulman, le professeur W. F. Osborne, le Dr R. McIntyre, le Rév. Leslie Pidgeon.
 Ontario—Le professeur H. J. T. Coleman, le Dr Helen MacMurphy.
 Québec—Hon. Cyrille Delage, et le Dr G. W. Parmelee, le professeur Carrie Derrick.
 Nouvelle-Ecosse—Le Dr Solean et John J. Joy.
 Nouveau-Brunswick—L'inspecteur Peacock.
 Ile du Prince Edouard—Le Dr McLellan et Mlle Carrie Ellen Holman.
 M. D. Horace L. Brittain, président de la "Research Institute of Canada," agit comme **secrétaire d'office.**

La question du contrôle fédéral de l'enseignement ne semble pas avoir été directement soulevée, mais on a demandé une plus grande coopération du gouvernement fédéral dans l'éducation de la jeunesse. Selon les vues de la convention, toutes les provinces du Dominion devraient accepter, sous l'impulsion du gouvernement fédéral, un système d'éducation uniforme dont les facteurs scientifiquement prouvés les meilleurs seraient aptes à créer un meilleur citoyen canadien, exclusivement dévoué à son pays et à l'Empire.

Des enquêtes seront faites incessamment sur la valeur des manuels scolaires en usage dans le Dominion de même que sur la valeur des méthodes employées à la formation des instituteurs. Cette enquête est confiée aux Universités Queen, (Kingston) ; McGill (Montréal), et à l'Université de Toronto. L'un des délégués, M. Coleman, s'est plaint que beaucoup de livres en usage dans les écoles de l'Ontario n'ont rien de commun avec le pays. Ils conviendraient tout aussi bien à des Allemands et à des Russes. On a reconnu aussi la pressante nécessité de relever aux yeux du public la noble profession de l'enseignement.

La Convention a adopté une résolution à l'effet de commencer une campagne en vue d'établir partout l'enseignement obligatoire, en d'autres termes, elle veut que tout enfant de l'un et l'autre sexe poursuive ses études jusqu'à l'âge de 18 et même 19 ans.

Rien n'a été dit des moyens par lesquels on pourrait rendre applicable une telle loi. On n'a suggéré non plus aucun moyen de rendre le projet populaire chez les cultivateurs, par exemple, ou encore chez ceux que les nécessités de l'existence, les différences de conditions, d'aptitudes et de capacités intellectuelles forcent à vivre du travail de leurs bras.

On a proposé la rédaction d'un manuel scolaire, "Ideals of citizenship".

Deux conditions fondamentales devront déterminer le choix des morceaux qui y seront insérés : leur aptitude à donner une formation morale à l'enfant et à développer son sens patriotique.

La première de ces conditions a donné lieu à un débat qui fut intéressant par l'inanité des moyens suggérés pour faire l'éducation morale de l'enfant.

Ce débat a donné l'occasion au R. P. MacLellen, du Collège St-Dunstan du N. B., de faire un éloquent plaidoyer en faveur du retour à la loi capable de guider et de retenir l'homme dans le sentier de la vertu.

"Cette loi donnée par Dieu lui-même" a-t-il ajouté, va bien plus loin que l'impression et le sentiment de l'honneur, elle atteint l'âme de l'homme, elle devient une règle et un principe qui le conduisent en toute sûreté à la fin pour laquelle il a été créé.

"Le retour à cette loi est le plus sûr moyen de créer, dans les écoles comme ailleurs, l'atmosphère de moralité que vous cherchez."

Un banquet, donné par la ville aux Congressistes, a été présidé par le Gouverneur Général.

Les officiers élus de l'Association sont : président, W. J. Bulman, de Winnipeg ; vice-présidents: le professeur Vincent Massey, de Toronto, l'hon. Cyrille-F. Delage, de Québec, et J. A. Maharg, député de Moose Jaw ; secrétaires: Dr Leslie Pidgeon et prof. W. F. Osborne, de Winnipeg.

MÉTHODOLOGIE

LA RÉDACTION A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le maître donnera aux élèves le temps de bien examiner l'image et de répondre aux questions qu'il leur fera. Il se gardera de questionner toujours les mêmes : les élèves lents et les timides ont plus besoin de son aide que les autres.

Dans l'exercice d'élocution, il pourra procéder à peu près comme suit :

M.—Que représente cette image ?

E.—Cette image représente trois jeunes filles.

M.—Quel nom désigne une jeune fille ?

E.—Le nom fillette désigne une jeune fille.

M.—Ces fillettes sont-elles parentes ?

E.—Elles sont sœurs.

M.—Pourquoi dites-vous qu'elles sont sœurs ?

E.—Je dis qu'elles sont sœurs d'abord parce qu'elles se ressemblent.

M.—Con plétez votre réponse: le mot *d'abord*, qui commence votre phrase, demande à être suivi du mot *ensuite*.

E.—Je pense aussi qu'elles sont sœurs parce qu'elles sont dans la même famille et qu'elles s'amuseent ensemble.

M.—Ne voyez-vous pas un quatrième personnage ?

E.—Si on prend la poupée pour un personnage, il y en a un quatrième.

M.—Etes-vous bien sûr que c'est une poupée que tient l'ainée des fillettes ?

E.—Je ne suis pas parfaitement sûr.

M.—Pourquoi n'êtes-vous pas parfaitement sûr ?

E.—Dans une famille, l'ainée prend souvent soin du bébé pendant que la mère travaille.

M.—C'est bien observé : l'image peut nous présenter un tel exemple. D'ailleurs, ne distinguez-vous pas quelque chose qui indique que l'ainée joue le rôle d'une mère ?

E.—Les vêtements et la manière de tenir la poupée indiquent ce rôle.

M.—Notez une différence dans son vêtement et celui de ses sœurs.

E.—Elle s'est couvert la tête et les épaules d'un châle, tandis que ses sœurs portent un bonnet attaché sous le menton.

M.—Où sont-elles ?

E.—Elles sont dehors.

M.—Comment voyez-vous qu'elles sont dehors ?

E.—Je vois cela par leur coiffure.

- M.—Ne voyez-vous pas cela par autre chose ?
 E.—Je le vois aussi par la cage que tient l'une.
 M.—Qu'est-il donc arrivé ?
 E.—L'oiseau s'est envolé.
 M.—Comment voyez-vous que l'oiseau s'est envolé ?
 E.—La porte de la cage est toute grande ouverte.



- M.—Qu'exprime le visage des deux fillettes en bonnet ?
 E.—Il exprime le découragement.
 M.—Il exprime autre chose ; regardez bien.
 E.—Elles parlent ; elles supplient l'oiseau de revenir dans sa cage.
 M.—Le visage des fillettes exprime donc ?
 E.—Il exprime l'abattement et la supplication.

M.—Quelle est l'attitude de la fillette qui est au milieu ?

E.—Les mains jointes, les yeux fixés sur l'oiseau, elle le supplie de rentrer dans sa cage.

M.—Que dit la fillette qui tient la cage ?

E.—Elle dit, je suppose : "Reviens dans ta belle petite cage ; tu y seras bien : je te soignerai comme il faut.

M.—Trouvez l'épithète (qualificatif) qui appartient à ces enfants qui espèrent que l'oiseau va revenir.

E.—Elles sont naïves de croire cela.

M.—Pourquoi les trouvez-vous naïves d'espérer le retour de l'oiseau ?

E.—Je les trouve naïves, parce que leurs supplications seront inutiles : l'oiseau ne reviendra pas.

M.—Vous n'en savez rien : il peut revenir.

E.—Je ne le crois pas : il est trop joyeux d'être libre maintenant pour s'emprisonner de nouveau.

M.—Vous considérez la cage comme une prison ?

E.—Oui, c'est une véritable prison.

M.—Vous le croyez plus mal qu'en liberté, et cependant il a dû manger en plus grande abondance.

E.—Il ne peut voler où il veut ; aussi il n'est pas gai comme ses frères des champs ou des bois.

M.—Où se trouve l'oiseau que les enfants de l'image appellent ?

E.—Il doit être perché dans un arbre près de la maison.

M.—Que fait-il dans l'arbre ?

E.—Il doit voler de branche en branche et se trouver un peu dépaycé lui qui commençait à se faire à la vie de prisonnier.

M.—S'il pouvait parler, que répondrait-il aux appels de Mathilde ?

E.—Il répondrait qu'il préfère la liberté à la prison.

M.—Que dirait-il de l'eau fraîche que Mathilde a mise dans la cage ?

E.—Il dirait : "De l'eau fraîche, les ruisseaux en sont pleins."

M.—Et de la bonne graine de mil ?

E.—Il ne s'en occupe guère de sa bonne graine, n'y en a-t-il pas dans tous les champs.

M.—Lucile semble-t-elle aussi désolée que ses sœurs ?

E.—Elle l'est moins.

M.—Pourquoi est-elle moins peinée ?

E.—D'abord parce qu'elle s'amuse avec sa poupée ; ensuite parce qu'elle jouit des mouvements et de la gaîté de l'oiseau.

M.—A présent, vous pouvez rédiger, à l'aide des idées fournies par la causerie, une bonne description. Souvenez-vous que la conversation s'est faite à bâtons rompus ; il vous faut un plan pour avoir de l'ordre dans votre composition. Travaillons ensemble à ce plan. Joseph, par quoi allez-vous commencer ?

E.—Je commencerai par décrire l'attitude des personnes de l'image.
 M.—Ne peut-on pas commencer par narrer ce qui s'est passé auparavant ?

E.—On peut dire que les fillettes jouaient.

M.—A tout moment, faites-vous une des questions : où ? quand ? comment ? avec quoi ou avec qui ? pourquoi ? Par ce moyen, vous ne manquerez pas d'idées.

Les élèves du 1er groupe doivent se rappeler le conte de "La chèvre de M. Séguin". Ils pourront faire un rapprochement entre ce qu'a répondu la chèvre aux appels de son maître, et ce que semble répondre l'oiseau aux supplications des fillettes. Au lieu de donner un nom général, comme arbre, on dit un cerisier, et ainsi de suite.

Trois fillettes, trois sœurs, jouaient dans la cour. Lucille, l'aînée, coiffée d'un châle qui lui couvre la gorge et les épaules, s'amuse avec sa poupée. Et comme aux jours humides d'automne elle a souvent vu sa mère, avant de sortir le bébé, l'emmitoufler pour qu'il ne prenne point froid, elle a aussi, en petite maman bonne et prudente, coiffé sa poupée : ne vaut-il pas mieux prévenir le rhume que de le guérir ?

Flore et Mathilde admiraient le beau goglu que leur frère avait pris au printemps et qu'il gardait dans une cage. Elles avaient dépendu la cage et se la passaient de main en main pour mieux voir l'oiseau, lorsque la porte s'ouvrit et le petit prisonnier s'envola, au grand désespoir des enfants. Que dira leur frère à la vue de la cage vide ? Elles se prennent à espérer : "Il faut qu'il revienne". Flore, les mains jointes, les yeux suppliants, le prie à genoux de revenir ; Mathilde, tenant précieusement la cage ouverte, l'appelle de ses mots les plus doux : "Viens, mon chéri, reviens dans ta belle petite cage, où je t'ai mis de l'eau fraîche et de la bonne graine de millet ! Tu y seras à l'abri de la pluie et du vent ! tu n'y manqueras de rien ! reviens, mon bel oiseau ! . . ."

Comme la chèvre de M. Séguin du haut de la montagne "riaît aux larmes" des appels de son maître, et regardait avec mépris l'enclos et le gazon jauni où il la tenait attachée, le goglu, perché sur un cerisier, rit aussi aux larmes des appels des fillettes, et semble répondre, en son gai langage : "A ta belle petite cage, Mathilde, je préfère le buisson ; de l'eau fraîche, il y en a plein le ruisseau ; la bonne graine, je la choisirai dans les champs ; je veux être libre."

Lucille, toute à sa poupée, n'est point désolée comme ses sœurs ; elle regarde l'oiseau voler de branche en branche, descendre picoter dans le jardin, monter sur la haie, puis dans son cerisier, comme pour entrainer ses ailes qui avaient perdu l'habitude des envolées. Le voyant si joyeux de sa liberté, elle finit par dire à ses sœurs qu'il avait bien raison de préférer le buisson à la cage.

N. TREMBLAY,
 Professeur.

LECON D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

Make a simple sentence about the persons in the picture. *Ans.* In the picture there are two persons. *Or* I see two persons in the picture *Or* The persons to be seen in the picture are a woman and a man *Or* The picture shows two persons, a woman and a man. *Or* A woman and a man, both of singular appearance, are shown in the picture. *Or* The only persons represented in the picture are a woman, with a very big head and small body and a man with an equally big head and an equally small body. *Or* the man and the woman in the picture are not real. *Or* The funny-looking woman and man shown in the picture are evidently imaginary.

Make a complex sentence about the persons in the picture. The persons who figure in the picture are a woman and a man. *Or* The woman and the man who are shown in the picture are singular looking. The persons who are represented in the picture are an odd-looking man and woman. *Or* The odd-looking man and woman who are represented in the picture are evidently imaginary. *Or* It is clear that the two peculiar-looking people in the picture are not real.

Make a compound sentence about the persons in the picture. One of the persons in the picture is a man and the other is a woman. *Or* At one end of the picture is a woman, with a big head and a small body, and at the other end is a man, with an equally big head and an equally disproportionate body. *Or* The woman in the picture is undoubtedly a dwarf and the man is another. The woman in the picture is not real, neither is the man. *Or* Neither the man nor the woman shown in the picture is real. *Or* The woman in the picture is an imaginary being and the man is evidently another.

What are the woman and the man in the picture doing ? The woman is cooking while the man is sniffing.

What is sniffing ? Sniffing is drawing air audibly up the nose ; it is drawing in with the breath through the nose ; sniffing or smelling ; inhaling.

What is the man sniffing ? He is sniffing the odour of the cooking.

Can an odour be seen ? Is it visible ? Can it be perceived by the eye ? Generally it cannot be seen. It is not generally visible. It cannot really be perceived by the eye.

How then do you know that the man is sniffing the odour of the cooking ? Oh, it is quite easy to see that he is sniffing the odour of the cooking ; the comic artist who designed the picture was so thoughtful as to indicate the odour by two parallel lines running through the air from the fowl in the pan, passing over the man's upper lips just below his nose and extending a slight distance beyond.

Is there anything in the man's face to show that he is sniffing ? Yes, his nostrils are dilated and his lips are compressed.

Is there any thing else to show that he is sniffing ? Yes, the two m's almost directly under his nose show that he is sniffing and sniffing hard.

Does he like the smell, do you think? Yes, I think he likes the smell very much.

Is he enjoying the smell do you suppose? I don't suppose anything, I am convinced that he is thoroughly enjoying the smell.

Is the smell of good cooking nourishing? No it is not at all nourishing. If it is not nourishing, what is it? It is exciting, it excites the appetite.

What do you mean by exciting the appetite? When I say that smelling excites the appetite, I mean that it gives a person a desire, a wish to taste, to eat.

Do you like the smell of good cooking? I most certainly like the smell of good cooking, but I like the taste better.

You called what is in the pan a fowl, what is a fowl? A fowl is a general name for a bird.

What is the particular name of the fowl in the pan? It is hard to be positive about it, but I think is either a goose or a turkey.

Is the goose cooked? Yes, it is cooked.



How do you know that it is cooked? If it was uncooked there would not be any odor rising from it.

Where was it cooked? It was cooked in the pan, of course.

You are joking, is it sufficient to put a goose or a turkey into a pan for it to cook? No, sir, it is not sufficient, the pan must then be placed in a hot oven.

Can you tell if the woman in the picture is going to place the pan in the oven or if she has just taken it out of the oven? It is perfectly evident that she has just taken it out of the oven.

Why do you say that it is quite clear that she has just taken it out of the oven? I say it because the fowl is steaming.

What do you mean by saying that it is steaming? I mean that the steam is rising from it.

Do you think it is completely cooked? I don't really know, sir I could only tell that by tasting.

May not the woman have taken the bird out of the oven to baste it ? What is basting, sir ? The dropping of butter or fat on meat and fowl when they are roasting that they may be better roasted is called basting. I understand, sir, the fowl in the picture is cooked; the woman is not basting; I have often seen basting done since that is what you call it; when basting, the cook never takes the pan completely out of the oven ; she draws it out a little and does the basting with the pan in the oven.

Why does not the cook take the pan completely out of the oven when basting ? She does not take it out completely because if she did the meat or fowl would cool too much before she could get the pan back into the oven.

What difference would that make ? It would make a great difference in the meat or fowl roasted; it would make the flesh tough, it would make it taste like meat heated over a second time.

What do you call the pan in which the goose was roasted ? That is easy, sir, it is a roasting-pan.

The room in which the fowl was roasted, I suppose, is a roasting room, according to you ? No, sir, the room in which the fowl was cooked is a kitchen.

What have you to say about the stove in the oven of which the bird was roasted ? I think it is what is called a gas-stove, or better still a gas-range.

What is a gas-stove or gas-range ? A gas-stove or gas-range is a stove or a range in which the fuel used is gas.

What is a range ? A range is a cooking-stove of a superior kind. At some distance above the stove and apparently supported by it there is a box with a door in front, what is it ? That, sir, is the plate-warmer. The plate-warmer, what is a plate-warmer ? A plate-warmer is a special oven placed above the ordinary oven or below it in which plates and dishes are warmed ; sometimes cooked food is kept warm in the plate-warmer, as the heat supplied to the plate-warmer does not come directly from the fire, it is always much more moderate than in the cooking oven.

You said a gas-stove or gas-range was a stove in which the fuel used was gas instead of wood or coal ; is there any advantage in using gas, as a fuel, instead of wood or coal ? Yes, sir, there is a great advantage in using gas instead of wood or coal, as a fuel.

What advantage is there ? In the first place there is much less trouble ; you turn a key, light the gas and your stove is ready ; secondly, there is no storing of wood or coal ; thirdly, there is no emptying of ashes ; there is no time lost, your stove is ready as soon as you light it, fourthly, as soon as you have finished, you turn off the gas and there is neither fuel nor heat wasted.

What disadvantage is there ? The disadvantage is that gas is more costly than either wood or coal ; a second disadvantage is when through any accident at the gas-house, the gas is cut off.

On the stove what do you see ? On the stove, I see a kettle and a pot. Is the cover of the pot down tight on it ? No it is not down tight.

Why is it not down tight ? It is not down tight because the steam from whatever is cooking in the pot is causing it to rise.

On a corner of the table near the roasting pan what is there ? On a corner of the table near the roasting pan there is a round box with a cover which is higher in the center than at the circumference ; the cover is pierced with several small holes, and the box is provided with a handle.

In the box what is there ? In the box there is flour.

What is the box used for ? It is used to sprinkle a little flour into the gravy.

What is gravy ? I know gravy when I see it, but I can't tell you what it is.

Gravy is the fat or other liquid matter, or the juices that drop from flesh in cooking and that is served up with the meat when it is on the table.

What is the box called ? It is called a flour box, I imagine. You are right it is a flour-box or a flour-dredge.

Behind the woman and close to the man what is there ? Behind the woman and close to the man there is a modern kitchen cabinet.

Describe it. It consists of a lower part having a flat top, about the height of an ordinary table ; the table part may be used as a table ; on the left-side under the flat top are three drawers and on the right a cupboard, the door of which has a handle at the top and is hinged at the bottom ; supported by the back of table and at some distance above it is another cupboard with two doors. Fastened to the left side of the flat part, what is there ? Fastened to the left side of the flat part, there is what I think, is a small coffee-mill.

What is a coffee-mill ? It is a small machine or mill used for grinding coffee.

On the woman's face what is there ? There is a look of satisfaction, of contentment, of quiet pleasure on the woman's face. What has caused the look of contentment on the woman's face ? The satisfaction which she naturally feels at seeing the bird beautifully roasted has caused the look of contentment.

What have you to say of the man's eyes ? They are popping out of his head.

What is the look on the man's face ? It is a look of expectation.

What does he expect ? He expects a good dinner and from all appearances he will not be disappointed.

J. AHERN.

VACCINATION

Le département d'Éducation de Régina, Saskatchewan, donne avis qu'il a adopté un règlement en vertu duquel nul instituteur ou institutrice ne sera admis à enseigner dans les écoles de cette province, à moins de produire un certificat authentique attestant que tel instituteur ou institutrice a été vacciné pour la petite vérole avec succès, et cela depuis moins de deux ans.

CORRECTION DE DEVOIR D'ÉLÈVE

AU PAYS DES AVEUGLES LES BORGNES SONT ROIS

Racontez une petite histoire à l'appui de ce proverbe.

CORRECTIONS.

TRAVAIL DE L'ÉLÈVE

1. Dites : son petit-fils est.
2. Ponctuez.
3. Supprimez ces mots et mettez une virgule à la place.

4. Répète sa classe.
5. Sait.
6. Et l'orthographe ?

7. Condisciples.
8. Fier.

9. Supprimez cette sentence, hors de propos à cette place.

10. Terminez la phrase et ajoutez : ma promesse.

Justin est dans sa classe le premier en calcul, en histoire, le premier pour toutes les matières du programme. Sa bonne grand-mère croit que *c'est*¹ un prodige d'intelligence, et elle le gâte. Justin² lui aussi² se croit l'enfant de la science ; il se vante à un tel point qu'³ il méprise ses camarades. Il croit n'avoir plus rien à apprendre à l'école.

Tout le monde n'est pas de son avis. A-t-il beaucoup de mérite d'occuper le premier rang ? Il faut vous dire qu'il est plus âgé que les autres élèves de sa division et qu'il a redoublé cette année dans la même classe⁴. Il a donc fait une autre fois les devoirs qu'il fait cette année. Qui *c'est*⁵ si l'an passé son cahier portait d'aussi fortes notes, et si Justin remettait souvent des bons points à sa grand-mère ?

Le proverbe dit : "Au pays des aveugles les borgnes sont roi"⁶. Les devoirs de Justin sont peut-être moins imparfaits que ceux de ses collègues⁷, mais ils ne sont pas sans reproche. Ce serait bien pour lui une raison d'être moins *flam-bard*⁸, car, nous a-t-on dit, le mérite est modeste.

Il vaut mieux être le dernier parmi les sages que le premier d'entre les fous⁹.

Et moi je veux prendre la bonne habitude de ne pas me vanter. On verra si je tiens¹⁰.

A. RICHARD.

NOTE : 7 SUR 10.

Malgré quelques faiblesses, bon devoir. Justin, que vous dites si fier de son rang de premier, n'en ferait pas un pareil. Lisez, feuillotez bien votre dictionnaire, tenez compte des corrections et des conseils. N'oubliez pas votre résolution de la fin du devoir.

(L'Ecole et la Famille).

LES ENFANTS ET LE CINÉMA

Malgré la loi, les enfants fréquentent les cinémas. Il ne se passe pas de semaine sans que nous lisions dans les journaux les remarques d'un juge sur le cinéma corrupteur de la jeunesse. Le cinéma pourrait être moralisateur, mais dans les trois quarts des cas il est immoral ; il pourrait être instructif, mais rarement l'histoire, la géographie, les sciences prennent le pas sur les scènes de mœurs ; il pourrait être national, mais presque toujours il fait de la réclame américaine.

Il est temps que des efforts sérieux soient faits pour moraliser et canadieniser le cinéma chez nous. En attendant, secondons les efforts des parents et éclairons les enfants sur les dangers actuels du cinéma.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE

Un des grands devoirs du chrétien est la sanctification du dimanche. Avez-vous pris garde, mon enfant, au sens de ce mot ? Sanctifier le dimanche, c'est en faire un jour saint, un jour consacré à Dieu. Or, on sanctifie un objet d'abord en le retirant des usages ordinaires de la vie, ensuite en le faisant servir à des exercices de religion. De là, naturellement, deux parties dans la sanctification du dimanche : 1^o l'abstention des œuvres serviles ; — 2^o la pratique des exercices de piété. Le dimanche devient ainsi comme un sanctuaire où il est défendu de se livrer à des travaux serviles, et où il est commandé de faire des actes de piété et de religion.

Les œuvres serviles, c'est-à-dire, comme on vous l'a expliqué au catéchisme, celles où le corps a plus de part que l'esprit, et qui, en général, sont faites par les gens de métier pour gagner leur vie, sont interdites le dimanche. — La durée de la défense s'étend de minuit à minuit. — Toute personne travaillant trois heures consécutives ou non se rend certainement coupable d'un péché mortel ; et elle s'expose au danger de pécher mortellement, même en ne travaillant que deux heures.

Si c'est un péché de travailler le dimanche, faire travailler est un péché non moins grand.

Mais ce qu'on n'admire pas assez, c'est la bonté dont Dieu a fait preuve en établissant le repos du dimanche. Au commencement, le travail n'était pas pénible ; il n'était, pour l'homme, que le royal exercice de ses forces. Mais l'homme fit le mal, et, comme il s'était révolté contre Dieu, la terre se révolta contre lui. Il lui arriva ce qui arrive à l'enfant qui se révolte contre son père : le père lui retire son amour et il l'abandonne à lui-même ; et les serviteurs de la maison refusent de le servir ; et il s'en va çà et là, cherchant sa pauvre vie et mangeant le pain qu'il a gagné à la sueur de son front. Depuis lors donc, tous les hommes ont été condamnés à un travail pénible, et tous ont leur labeur soit du corps, soit de l'esprit. Alors Dieu montra à l'homme le septième jour comme un moment de repos, comme une trêve, une suspension de son châtiement, parce que Dieu est père et que l'amour d'un père ne meurt pas.

Sous l'ancienne loi, le repos du septième jour était commandé sous peine de mort. Ainsi, pendant que les Juifs erraient dans le désert, il arriva qu'ils trouvèrent un homme qui ramassait du bois mort le jour du sabbat. Ils le présentèrent à Moïse, à Aaron et à tout le peuple ; ils le firent mettre en prison, ne sachant ce qu'ils devaient en faire. Et le Seigneur dit à Moïse : « Que cet homme soit puni de mort, et que tout le peuple le lapide hors du camp. » Ils le firent donc sortir et le lapidèrent, et il mourut, selon que le Seigneur l'avait commandé.

Mon enfant, bien que vous n'avez pas à craindre ce supplice, ne travaillez jamais que dans des cas d'absolue nécessité, croyez que le travail du dimanche n'enrichit personne et qu'il est même une source de malédictions.

Le travail servile est défendu le dimanche ; l'assistance à la Messe est commandée.

Il faudrait rendre toujours à Dieu le culte qui lui est dû ; mais mille causes nous empêchent de payer continuellement à Dieu notre dette continuellement renouvelée. C'est pour quoi le Seigneur nous donne six jours, mais il s'est expressément réservé le septième, sur lequel il a des droits d'autant plus sacrés qu'ils sont, pour ainsi dire, les droits accumulés de la semaine entière. Le travail servile n'est défendu qu'afin que l'âme soit plus libre pour penser à Dieu.

Assistez donc à la Messe, de préférence à la Messe paroissiale. Autant que vous le pouvez, assistez aux Vêpres, et votre dimanche, ainsi sanctifié, sera une source de bénédictions pour la semaine tout entière, et vous préparera au grand dimanche, à ce jour du Seigneur qui se passera dans le repos et les joies du Paradis.

L'ABBÉ KNELL.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉE

I

CONSEILS AUX ENFANTS

Mes enfants, ne soyez ni méchants ni cruels envers les animaux. Soyez bons, si vous voulez qu'on vous aime. Un bon écolier doit être docile, *laborieux*, actif. Un bon fils doit être obéissant, *soumis*, respectueux. Un bon camarade doit être *franc*, *obligeant*, aimable, *discret* et généreux. Enfants, ne soyez pas *bavards*. On dit : "Grand parler, grand menteur."

EXERCICES.—Quels conseils donne-t-on ici aux enfants ?

2. Donnez, avec leur signification, des mots de la même famille que *bon*, *docile*, *laborieux*, *franc*, *discret*.

3. Donnez, avec leur signification, des homonymes de *ni*, *on*.

4. Transcrivez la dictée en remplaçant les noms masculins par leurs correspondants féminins. *Mes enfants, ne soyez ni méchantes ni...*

5. Faites connaître les qualités d'un bon écolier, d'un bon fils, d'un bon camarade.

II

RECONNAISSANCE

La reconnaissance est un sentiment qui attache au bienfaiteur, avec le désir de lui prouver ce sentiment par des effets, ou du moins par un aveu du bienfait qu'on publie avec plaisir dans les occasions qu'on fait naître avec bonheur ou qu'on saisit avec soin. L'ingratitude est un vice contre nature ; les animaux même sont reconnaissants. Il y a entre le bienfaiteur et l'obligé une convention facile, c'est que l'un doit sur-le-champ oublier le service qu'il a rendu, et l'autre, s'en souvenir toujours.

EXPLICATIONS.—*Attache* : lie par l'affection. Sens propre et sens figuré de ce mot ?—*Ingratitude* : sens du préfixe ?—*Contre nature* : vice odieux qui est contraire à l'ordre moral.

LES IDÉES.—Définition de la reconnaissance.—Le contraire de la reconnaissance.—Pourquoi l'ingratitude est-elle un vice contre nature ?—Quand se montre-t-on ingrat ?—Quelle convention est supposée entre le bienfaiteur et l'obligé ?

VOCABULAIRE.—Aveu, désaveu, désavouer, inavouable.—Un vice, une vis.—Animal, animaux.—Vous êtes mon obligé, je suis obligé d'accomplir mon devoir.

EXERCICE.—Dites ce que vous entendez par le mot reconnaissance.—A qui devez-vous de la reconnaissance ?—Comment pouvez-vous témoigner votre reconnaissance à ces personnes ?

RÉCITATION

A LA SAINTE VIERGE

Ma Mère, quand ce soir les astres brilleront,
Je voudrais leur voler, pour couronner ton
[front,

Toute une gerbe d'étoiles...
—Tes larmes, mon enfant, me paraissent plus
[belles.

Vers ton trône adoré, ma Mère, je voudrais
Faire s'élever de la terre
Le parfum pénétrant des champs et des fo-
[rêts...

—Je préfère, mon fils, l'encens de ta prière.
Je voudrais, enlaçant au velours de l'azur,
Et la blancheur du lis et l'éclat de l'opale,
Tisser ta robe virginale...
—Apporte-moi plutôt la splendeur d'un cœur
[pur.

P. ANIZAN.

RÉDACTION

LE MOIS DE MAI

Dites ce que fait le mois de mai dans les bois, dans les champs, dans les prés.

CANEVAS.—1. Mai est le mois du renouveau.—2. Ce qu'il fait dans les bois ; il leur donne la vie, les pare de feuilles, les peuple de nids.—3. Ce qu'il fait dans les champs : il donne l'essor à la croissance des blés, invite le labourer au travail, réjouit les sillons du

bourdonnement des abeilles.—4. Il reverdit et fleurit les prés.—5. Le mois de mai, le beau mois de Marie.

DÉVELOPPEMENT

1. Le mois de mai est le mois du renouveau. En effet, il renouvelle tout dans la nature.

2. Dans les bois, mai redonne la vie aux arbres dépouillés par l'hiver. Il les pare tout doucement de mille petites feuilles tendres et mignonnes qui s'élargissent de jour en jour. Il y ramène les oiseaux chanteurs et les peuple de nids joyeux.

3. Dans les champs, mai, qui rend le soleil de plus en plus chaud, fait pousser activement les blés de la moisson prochaine. Il invite le labourer au travail ;

Il réjouit les buissons du chant des fauvettes et les sillons du bourdonnement des insectes d'or et des abeilles butineuses.

4. Mai fait aussi reverdir les prés où il lâche des troupes de papillons bleus et de papillons blancs. Il y fait naître surtout de jolies et innombrables fleurs qui toutes seront bientôt pleinement épanouies.

5. Mai, c'est enfin le beau mois de Marie. Le mois de la Vierge Marie est arrivé. La nature est heureuse d'offrir à la Reine du ciel l'hommage de ses fleurs les plus riantes, de ses parfums les plus doux et de ses concerts les plus beaux.

COURS MOYEN

DICTÉES

I

CE QU'EST LE CHAPELET

Le chapelet, c'est le livre du jeune homme qui veut demeurer chaste et pur au milieu d'un monde corrompu. Le chapelet, c'est le livre de la mère qui balance le berceau de son enfant en le confiant à Marie. Le chapelet, c'est le livre de l'humble fille de la campagne qui s'en va garder son troupeau sur la lisière du bois. Le chapelet, c'est le livre du pauvre qui n'a point appris les lettres humaines. Le chapelet, c'est le livre du malade cloué sur son lit de souffrances et dont les yeux sont

fixés sur Marie pendant que ses doigts décharnés roulent lentement les grains bénits. Le chapelet, enfin, est le livre du riche qui comprend la vanité des choses de la terre, et dont l'âme est ouverte aux mystères de la vie éternelle.

Mgr DUBOURG.

(Evêque français)

EXPLICATIONS.—*Lisière*, bord, bordure ;—*lettres humaines*, le mot lettres désigne ici l'ensemble des connaissances humaines ;—*vanité*, inutilité, peu d'importance que l'on doit attacher à ces choses.

EXERCICES DE RÉFLEXION.—Montrer comment le chapelet peut être le livre de tout le monde, quelle situation que chacun puisse occuper.—Pourquoi dit-on du malade qu'il est cloué sur son lit de souffrances ?

GRAMMAIRE.—Combien de propositions trouvez-vous dans la dernière phrase ? Indiquez les sujets, les verbes, les attributs, les compléments.

II

A LA JEUNESSE CANADIENNE

O jeunes gens pleins de force et d'intelligence, qui passez vos plus belles années dans les bras de l'oisiveté, qui redoutez le travail comme l'esclave redoute sa chaîne, vous ne savez pas de quel bonheur vous êtes privés ! Cette inquiétude vague, ces ennuis, ces dégoûts qui vous obsèdent, cette tristesse insurmontable, qui parfois vous accable, ces désirs insatiables de changements et de nouveautés, ces passions tyranniques qui vous rendent malheureux, tout cela disparaîtrait comme par enchantement sous l'influence salutaire du travail. Il existe au-dedans de chaque homme un feu secret destiné à mettre en mouvement toute la machine qui compose son être ; ce feu secret qui, comprimé au-dedans de l'homme oisif, y exerce les ravages intérieurs les plus funestes et produit bientôt sa destruction totale, devient chez l'homme actif et laborieux la source des plus beaux sentiments, le mobile des plus nobles actions.

ANTOINE-GÉRIN LAJOIE.

(Jean-Evaré de Dériveur).

EXERCICES :—Justifier l'orthographe des mots soulignés et en expliquer le sens. *Gérin-Lajoie* : écrivain canadien, 1824-1882.

RÉCITATION

LE SOIR

Le soir calme et profond se répand dans la plaine.
Ma fille, asseyons-nous. Le couchant jette à peine
Une vague leur sous l'arche du vieux pont.
Une forge lointaine à l'angélus répond.

Le Seigneur sur la cloche et l'homme sur l'enclume
Forgent la même chose, et l'étoile s'allume
Là-haut en même temps qu'ici bas le foyer.
Notre destin, vois-tu, mon ange, est tout entier

Dans ces deux bruits qui sont deux voix, deux voix
[austères ;
Tous deux conseillent l'homme au milieu des mys-
[tères,

Et lui montrent le but, le port, le gouvernail.
La cloche dit : prière ! et l'enclume : travail !

VICTOR HUGO.

RÉDACTION

SUJET A TRAITER

LES DEUX MENDIANTS

On est au printemps.

Sur le bord de la route est assis un mendiant
aveugle.

Passé un autre mendiant qui jouit des beautés
du printemps. Pris de compassion pour son confrère
aveugle, il lui donne un sou qu'il vient de recevoir.

SUJET TRAITÉ

C'est au printemps, les bois sont verts et charmants, les arbres fruitiers sont ravissants avec leurs fleurs blanches et rosées. Sur le bord de la route, un vieux mendiant silencieux et triste tend la main. Que lui fait le renouveau ? il est aveugle. Pour lui, chaque saison c'est la nuit, rien que la nuit.

Tout à coup, au détour du chemin, débouche un homme dont la mine misérable et les pauvres haillons indiquent la détresse. Mais Dieu lui a donné la vue. Il regarde autour de lui, devant lui ; la vue de toutes les merveilles de la nature le réjouit ; il chemine en regardant la campagne, son cœur est réjoui par les beautés qu'il admire.

Or, comme il passe devant l'aveugle, une profonde pitié s'empare de lui. Certes, il n'est peut-être pas plus fortuné que ce pauvre bonhomme ; il est difficile de gagner sa vie à soixante-treize ans, et ses repas se composent souvent d'un maigre morceau de pain ;

mais il y voit, il jouit de mille plaisirs dont est privé le pauvre malheureux qui, assis sur le rebord du chemin, ne s'agit même pas qui vient à lui ! Alors, sans hésiter, il cherche dans la poche de son gilet le petit sou que vient de lui donner la gentille fillette du meunier et il le glisse dans la main du pauvre aveugle. Merci, mon beau monsieur, dit celui-ci ; que Dieu vous le rende au centuple. Espérons que cette prière a été entendue, car l'aumône du pauvre a une autre valeur que celle du riche.

Donner quand on a beaucoup, c'est bien.

Donner quand on n'a qu'un peu, c'est très bien.

Donner quand il faut se dépouiller, c'est beau et héroïque.

COURS SUPÉRIEUR

DICTÉES

I

LA VOUTE CÉLESTE

De la terre où nous sommes, ce que nous voyons de plus éloigné, c'est ce ciel bleu, cette grande voûte où il semble que les étoiles sont attachées comme des clous ; on les appelle fixes, parce qu'elles ne paraissent avoir que le mouvement de leur ciel, qui les emporte avec lui *d'orient en occident*. Entre la terre et cette dernière voûte des cieux sont suspendus, à différentes hauteurs, le soleil, la lune et les cinq autres astres que l'on appelle des planètes. Ces planètes n'étant point attachées à un même ciel, ayant des mouvements *inégaux*, elles se regardent diversement ; au lieu que les étoiles fixes sont toujours dans la même situation les unes à l'égard des autres. *Le chariot*, formé de sept étoiles, *a toujours été fait comme il est* ; mais la lune est tantôt proche du soleil, tantôt elle en est éloignée.

QUESTIONS.—1. Analyse logique : *Le chariot a toujours été fait*.

2. Analyse grammaticale : *Le chariot a toujours été fait comme il est*.

3. Remplacer l'expression *d'orient en occident* par une autre expression synonyme.

4. Décomposer, au point de vue du sens, le mot *inégaux* et donner la signification des parties qu'il comprend.

II

LES MONTAGNES

Les montagnes offrent (1) dans leurs formes des variétés qui frappent (2) l'œil le moins attentif et qui doivent, à première vue, faire présumer (3) des différences dans la composition intérieure de ces massifs (4). Les plus hautes montagnes présentent le plus souvent le roc (5) dans toute son affreuse nudité (6) ; mais la nature même des roches en fait varier la coupe (7) et la forme ; là elles s'élancent en cristaux (8) énormes taillés par angles (9) aigus, amoncelés et appuyés l'un contre l'autre ; plus loin des sommets arrondis couronnent des masses basses et élevées, mais qui s'élèvent dans les airs avec moins de hardiesse ; d'autres fois, c'est un énorme escarpement (10) qui découvre à l'œil effrayé toutes les entrailles (11) de la montagne. L'imagination, frappée, désigne ces aspects sous les noms d'aiguilles, de pics, de dents, de cornes, de dômes, de puys, de ballons et de brèches, MALTE-BRUN (12).

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

1. *Offrent* : à quelle conjugaison appartient ce verbe ? Est-il régulier ? (*irrégulier*). Conjuguez ses temps primitifs.—2. *Frapper* : quel est le sens propre de ce verbe ? Est-il employé au sens propre ou au figuré ? (*figuré*) ; il signifie faire une vive impression sur la vue.—3. *Présumer* : juger sur des probabilités.—4. *Massif* : grande masse de montagnes.—5. *Roc* : masse de pierre très dure ;—dérivés de *roc*—6. *Nudité* : dépouillé de toute végétation.—7. *Coupe* : homonyme ? (*coupe* : sorte de vase à boire ; *coup*).—8. *Cristaux* : formes symétriques que prennent certains corps en passant d'un état à l'autre ; en ce sens s'emploie toujours au pluriel ;—*cristal de roche* ?—*verre de cristal* ?—9. *Angle aigu* : l'angle moins ouvert que l'angle droit ;—contraire *angle obtus*.—10. *Escarpement* : pente très raide ou bien presque perpendiculaire.—11. *Les entrailles* : l'intérieur de la montagne.—12. MALTE-BRUN : savant danois, naturalisé français, fit faire de grands progrès à la géographie ; auteur d'une *géographie universelle* (1775-1826).

RÉCITATION

MOISSONS

Il faut chanter le blé ! Jeunes gens, jeunes filles,
Élevez sur vos fronts et frappez les faucilles !
Le blé fait vivre l'homme : amis, en son honneur,
Entonnons devant Dieu le chant du moissonneur.

C'est un présent divin. Durant les mois de neige,
Dans ses flancs maternels la terre le protège ;

Puis, quand brillent les fleurs, elle montre au grand
Le grain qu'elle a nourri des mois, avec amour. [jour]

Un mendiant m'apprit jadis un grand mystère :
Le grain est fils du ciel, cet époux de la terre ;
Pour le faire grandir, tous deux n'épargnent rien ;
Votre enfant le plus cher n'est pas soigné si bien.

Si la tige au printemps languit frêle, épuisée,
Comme un lait bienfaisant s'épanche la rosée,
Et les souffles légers comme des papillons
Le bercent mollement dans le creux des sillons.

Pour apaiser sa soif ardente, les nuages
S'assemblent ; quels flots d'or nous versent les [orages !]
Puis le ciel, appelant d'un beau nom le soleil,
Dit : "Séchez le froment, ô mon astre vermeil !"

Ainsi mûrit le blé, divine nourriture,
Ce frère du raisin, boisson joyeuse et pure.
Dieu même a consacré le céleste présent :
"Mangez, voici ma chair : buvez, voici mon sang."
BRIZEUX.

COMPOSITION

AU MOMENT DES SEMAILLES

Essayez de développer les pensées qui agitent le cultivateur au moment des semailles : joie, espérances, projets, confiance en Dieu, résignation.

DEVELOPPEMENT

De la main du semeur, la graine s'envole et tombe au creux du sillon. La semence est bien choisie, la terre préparée avec soin, le temps propice... Un sourire de satisfaction épanouit les traits du cultivateur. Enfin ! il aura peut-être une bonne récolte qui le dédommagera de ses peines. Tant d'autres précédentes ont été détruites : une année, ce furent les pluies qui pourrissent les germes ; la suivante, la sécheresse fut telle que rien ne leva. Pourvu que, cette fois, la grêle ne vienne pas, comme l'an passé, tout anéantir au moment de la moisson !

Mais à quoi bon tous ces soucis à l'avance, puisque la saison s'annonce sous d'heureux auspices ? A chaque jour suffit son mal. Demain ne nous appartient pas. Pour le moment, il se réjouit de pouvoir confier au sol, dans d'excellentes conditions, une belle et bonne semence. Il a le cœur content et il siffle gaiement un vieux refrain du pays.

Toutefois, tandis que sa main va et vient

d'un mouvement machinal, son imagination travaille et vole bien haut. Il entrevoit ses greniers regorgeant de gerbes, chargées de lourds et riches épis.

Une bonne récolte ! c'est le pain assuré pour toute sa famille ; ce sont des dettes payées, et un peu de bien-être à la maison. Si le blé abonde, il pourra laisser un an de plus son second fils à l'école, et même, qui sait ?... acheter le lopin de terre convoité depuis longtemps.

Et si, au lieu de tout cela, le mauvais temps

ravage et réduit à néant le produit de ses sueurs ?... Mais non, pourquoi douter ?

Le Père du ciel aime toutes ses créatures, et il a promis de donner par surcroît les biens de ce monde à qui recherche d'abord "le royaume de Dieu et la justice". Il espère et se confie en la douce Providence. Résigné aux événements, le semeur ouvre la main et jette au vent la graine qui s'envole, et puis tombe au sillon, où elle attendra de Dieu le rayon vivifiant, la fraîcheur des soirs et les tièdes ondées.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Combien de fois peut-on soustraire 256 de 9472 ?

Solution : On pourrait soustraire 256 de 9472, puis soustraire 256 du reste, ensuite soustraire 256 du 2^e reste et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on arrive à zéro ou à un nombre plus petit que 256 comme reste. On n'aurait qu'à compter le nombre de soustractions et on aurait la réponse ; il est évident que cette réponse ne serait rien autre chose que le nombre de fois que 9472 contient 256. Donc on arriverait plus promptement au résultat désiré en divisant 9472 par 256.

$$9472 \div 256 = 37. \text{ Rép.}$$

2. Les 45 centièmes d'une pièce de toile coûtent \$19.08. On demande le prix de la pièce entière et sa longueur, sachant que la verge vaut \$0.53.

Solution : $\$19.08 \div 0.45 = \42.40 , le prix de la pièce entière. *Rép.*
 $\$42.40 \div 0.53 = 80$ verges. *Rép.*

3. Trois pièces de toile coûtent \$226.84 ; la 1^{ère} contient 124 verges ; la 2^e, 96 verges et la 3^e, 208 verges. Combien coûte chaque pièce ?

Solution : $124 + 96 + 208 = 428$ verges, la longueur totale des 3 pièces.

$$\$226.84 \div 428 = \$0.53, \text{ le prix d'une verge.}$$

$$\$0.53 \times 124 = \$65.72, \text{ le prix de la 1}^{\text{ère}} \text{ pièce. Rép.}$$

$$\$0.53 \times 96 = \$50.88, \text{ le prix de la 2}^{\text{e}} \text{ pièce. Rép.}$$

$$\$0.53 \times 208 = \$110.24, \text{ le prix de la 3}^{\text{e}} \text{ pièce. Rép.}$$

4. La somme de deux nombres est 3705. Le plus petit est égal à leur différence. Quels sont ces nombres ?

Solution : Il est évident que si le plus petit de deux nombres est égal à leur différence, le plus grand doit être deux fois le plus petit et que leur somme doit égaliser trois fois le plus petit.

$$3705 \div 3 = 1235, \text{ le plus petit. } \textit{Rép.}$$

$$1235 \times 2 = 2470, \text{ le plus grand. } \textit{Rép.}$$

Autrement : $3705 - 1235 = 2470$, le plus grand. *Rép.*

5. On nous demande de résoudre le problème suivant : Pour 12 journées d'un ouvrier et 7 de son apprenti, on a payé \$21.85 ; une autre fois pour 11 journées de l'ouvrier et 6 de l'apprenti on donne \$19.80. Quel est le salaire journalier de l'ouvrier et celui de son apprenti ?

Solution : 12 jours de l'ouvrier + 7 jours de l'apprenti = \$21.85 .. (1)

$$11 \text{ jours de l'ouvrier} + 6 \text{ jours de l'apprenti} = \$19.80 \dots (2)$$

En soustrayant (2) de (1) on voit que :

$$1 \text{ jour de l'ouvrier} + 1 \text{ jour de l'apprenti} = \$2.05 \dots (3)$$

Multipliant (3) par 7 : on a :

$$7 \text{ jours de l'ouvrier} + 7 \text{ jours de l'apprenti} = \$14.35 \dots (4)$$

Soustrayant (4) de (1), on a :

$$5 \text{ jours de l'ouvrier} \dots \dots \dots = \$7.50 \dots (5)$$

$$1 \text{ jour de l'ouvrier} = \$7.50 \div 5 = \$1.50. \textit{Rép.} \dots \dots (6)$$

Soustrayant (6) de (3) on a :

$$1 \text{ jour de l'apprenti} = \$2.05 \div \$1.50 = \$0.55. \textit{Rép.}$$

Autrement : Multipliant (1) par 11 et (2) par 12, on a :

$$132 \text{ jours de l'ouv.} + 77 \text{ jours de l'apprenti} = 240.35 \dots (3)$$

$$132 \text{ jours de l'ouv.} + 72 \text{ jours de l'apprenti} = 237.60 \dots (4)$$

Soustrayant (4) de (3) on a :

$$5 \text{ jours de l'apprenti} = 2.75 \dots \dots \dots (5)$$

$$1 \text{ jour de l'apprenti} = 2.75 \div 5 = \$0.55, \text{ le salaire journalier de l'apprenti. } \textit{Rép.}$$

$$12 \text{ jours de l'ouv.} + 7 \text{ jours de l'app.} = \$21.85 \dots \dots (1)$$

$$12 \text{ jours de l'ouv.} + \$3.85 = \$21.85 \dots \dots \dots (1)$$

$$12 \text{ jours de l'ouv.} = \$21.85 - \$3.85 = \$18 \dots \dots \dots (6)$$

$$1 \text{ jour de l'ouv.} = \$18 \div 12 = \$1.50. \textit{Rép.}$$

Autrement : 12 jours de l'ouv. + 7 jours de l'app. = \$21.85 .. (1)

$$11 \text{ jours de l'ouv.} + 6 \text{ jours de l'app.} = \$19.80 \dots \dots (2)$$

Multipliant (1) par 6 et (2) par 7, on a :

$$72 \text{ jours de l'ouv.} + 42 \text{ jours de l'app.} = \$131.10 \dots \dots (3)$$

$$77 \text{ jours de l'ouv.} + 42 \text{ jours de l'app.} = \$138.60 \dots \dots (4)$$

Soustrayant (3) de (4) on a :

$$5 \text{ jours de l'ouv.} = \$7.50 \dots \dots \dots (5)$$

$$1 \text{ jour de l'ouv.} = \$7.50 \div 5 = \$1.50, \text{ salaire journalier d'un ouvrier. } \textit{Rép.}$$

$$12 \text{ jours de l'ouvrier} = \$1.50 \times 12 = \$18.$$

Substituant \$18 dans (1) on a :

$$\text{\$18} + 7 \text{ jours de l'app.} = \text{\$21.85.}$$

$$7 \text{ jours de l'app.} = \text{\$21.85} - \text{\$18.}, \text{\$3.85.}$$

$$1 \text{ jour de l'app.} = \text{\$3.85} \div 7 = \text{\$0.55.} \text{ Rép.}$$

Autrement par les fractions :

$$12 \text{ jours de l'ouv.} + 7 \text{ jours de l'app.} = \text{\$21.85.} \dots (1)$$

$$11 \text{ jours de l'ouv.} + 6 \text{ jours de l'app.} = \text{\$19.80.} \dots (2)$$

Divisant (1) par 12 et (2) par 11 on a :

$$1 \text{ jour de l'ouv.} + \frac{7}{12} \text{ de jour de l'app.} = \text{\$1.82}^{\frac{1}{12}} \dots (3)$$

$$1 \text{ jour de l'ouv.} + \frac{6}{11} \text{ de jour de l'app.} = \text{\$1.80.} \dots (4)$$

Ainsi la différence entre les $\frac{7}{12}$ d'un jour de l'app. et les $\frac{6}{11}$ d'un jour de l'app. égale la différence entre $\text{\$1.82}^{\frac{1}{12}}$ et $\text{\$1.80.}$

$$\frac{7}{12} - \frac{6}{11} = \text{\$1.82}^{\frac{1}{12}} - \text{\$1.80.}$$

$$\frac{77}{132} - \frac{72}{132} = \text{\$0.012}^{\frac{1}{2}} \dots (5)$$

$$\frac{5}{132} = \text{\$0.02}^{\frac{1}{12}} \dots (6)$$

$$\frac{1}{132} = \text{\$0.02}^{\frac{1}{12}} \div 5.$$

$$\frac{132}{132} = (\text{\$0.02}^{\frac{1}{12}} \div 5) \times 132 = (.02^{\frac{1}{12}} \times 132) \div 5 = \text{\$25}^{\frac{1}{12}} \times 132 \div 5 = \text{\$0.55.}$$

Salaires journalier d'un apprenti. Rép.

Ayant le salaire d'un apprenti, le salaire d'un ouvrier se trouve facilement.

AUTREMENT PAR LES FRACTIONS :

$$12 \text{ jours de l'ouv.} + 7 \text{ jour de l'app.} = \text{\$21.85.} \dots (1)$$

$$11 \text{ jours de l'ouv.} + 6 \text{ jours de l'app.} = \text{\$19.80.} \dots (2)$$

Divisant (1) par 7 et (2) par 6, on a :

$$\frac{12}{7} \text{ de jour de l'ouv.} + 1 \text{ jour de l'app.} = \text{\$3.12}^{\frac{1}{7}} \dots (3)$$

$$\frac{11}{6} \text{ de jour de l'ouv.} + 1 \text{ jour de l'app.} = \text{\$3.30.} \dots (4)$$

On voit que la différence entre les $\frac{11}{6}$ et les $\frac{12}{7}$ du salaire journalier d'un ouvrier est égale à la différence entre $\text{\$3.30}$ et $\text{\$3.12}^{\frac{1}{7}}$.

$$\frac{11}{6} \text{ de jour de l'ouv.} - \frac{12}{7} \text{ de jour de l'ouv.} = \text{\$3.30} - \text{\$3.12}^{\frac{1}{7}} = \text{\$0.17}^{\frac{6}{7}}.$$

$$\frac{77}{42} \text{ de jour de l'ouv.} - \frac{72}{42} \text{ de jour de l'ouv.} = \text{\$0.17}^{\frac{6}{7}}.$$

$$\frac{5}{42} \text{ de jour de l'ouv.} = \text{\$0.17}^{\frac{6}{7}}.$$

$$\frac{1}{42} \text{ de jour de l'ouv.} = \text{\$0.17}^{\frac{6}{7}} \div 5.$$

$$\frac{42}{42} \text{ de jour de l'ouv.} = (\text{\$0.17}^{\frac{6}{7}} \times 42) \div 5 = \text{\$1.50, le salaire journalier d'un ouvrier. Rép. Etc., etc.}$$

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Avec les $\frac{3}{4}$ de ce qu'elle possédait dans sa bourse, une personne a acheté 7 verges $\frac{1}{2}$ de drap à \$2.76 la verge. Quelle somme lui reste-t-il ?

Solution : Il lui reste un $\frac{1}{4}$ de son argent ; elle en a dépensé les $\frac{3}{4}$:
ce qui lui reste = $\frac{1}{3}$ de ce qu'elle a dépensé.
 $(\frac{1}{3} \text{ de } 7\frac{1}{2}) \times \$2.76 = \frac{1}{3} \text{ de } 15\frac{1}{2} \times \$2.76 = 5 + \$1.38 = \6.90 ,
valeur de ce qui lui reste. *Rép.*

Autrement : $\$2.76 \times 7\frac{1}{2} = \$2.76 \times 15\frac{1}{2} = \$1.38 + 15 = 20.70$, les $\frac{3}{4}$ de son avoir.

$\$20.70 \div 3 = \6.90 , le $\frac{1}{4}$. *Réponse.*

2. En revendant une pièce d'étoffe à raison de \$4.50 les $\frac{3}{4}$ de verge, on fait un bénéfice de \$82 ; en la revendant au prix de \$3. les $\frac{2}{3}$ de verge, on fait une perte de \$41. ; on demande : 1° la longueur de la pièce ; 2° son prix d'achat.

Solution : Si $\frac{3}{4}$ de verge = \$4.50, 1 verge = \$6.

Si $\frac{2}{3}$ de verge = \$3., 1 verge = \$4.50.

La différence entre \$82 de gain et \$41 de perte = \$82 + \$41 = \$123.

La différence entre \$6 et \$4.50 = \$1.50.

$\$123 \div \$1.50 = 82$ verges, longueur de la pièce. *Rép.*

$\$6 \times 82 = \492 , le prix de vente de la pièce.

$\$492 - 82 = \410 , prix d'achat de la pièce. *Rép.*

3. En Russie on vend 36.12 livres de platine brut contenant $\frac{83}{100}$ de métal pur pour \$11214. Trouvez le prix d'une livre de platine pur.

Solution : $36.12 \times \frac{83}{100} = 29.9796$ livres, disons 30 livres.

$\$11214 \div 30 = \373.80 , le prix d'une livre de platine pur. *Rép.*

4. La betterave donne en sucre $\frac{5}{1200}$ de son poids. Quel poids de betterave faut-il prendre pour produire un pain de sucre de $8\frac{1}{4}$ livres.

Solution : $8\frac{1}{4} \div \frac{5}{1200} = \frac{33}{4} \div \frac{5}{1200} = \frac{33}{4} \times \frac{1200}{5} = 33 \times 60 = 1980$ livres de betteraves. *Rép.*

5. Le périmètre d'un terrain rectangulaire est de 480 verges. Sa largeur vaut les $\frac{3}{5}$ de sa longueur. Calculez la valeur de ce terrain à \$3.60 la verge carrée.

Solution : $480 \div 2 = 240$ verges, la somme de la longueur et de la largeur.

Soit 1 verge la longueur ; alors $\frac{3}{5}$ de verge, largeur ; et 1 verge + $\frac{3}{5}$ de verge = $1\frac{3}{5}$ de verge, la somme de la longueur et de la largeur.

$240 \div 1\frac{3}{5} = 240 \div \frac{8}{5} = 240 \times \frac{5}{8} = 30 \times 5 = 150$ verges, la longueur.

$\frac{3}{5}$ de 150 = $3 \times 30 = 90$ verges, la largeur.

$150 \times 90 = 13500$ verges carrées, surface du terrain.

$\$3.60 \times 13500 = \48600 , valeur du terrain. *Rép.*

6. On a fait les $\frac{2}{3}$ d'un voyage en chemin de fer, en payant $\$0.02\frac{1}{4}$ par mille et le dernier tiers en voiture à $\$0.08$ par mille. Le coût total a été de $\$7.50$; quel est le nombre de milles parcourus ?

Solution : $0.02\frac{1}{4}$ sur les $\frac{2}{3}$ = les $\frac{2}{3}$ de $0.02\frac{1}{4}$ sur tout le parcours
 $= \frac{2}{3} \times 0.02\frac{1}{4} = 0.01\frac{1}{3}$, sur tout le parcours.

$\$0.08$ sur $\frac{1}{3}$ = le $\frac{1}{3}$ de $\$0.08$, sur le tout = $\$0.02\frac{2}{3}$ sur tout le parcours.

$\$0.01\frac{1}{3} + \$0.02\frac{2}{3} = \$0.041\frac{2}{3}$ le prix moyen pour 1 mille.

$\$7.50 \div \$0.041\frac{2}{3} = \$22.50 \div 0.125 = 180$ milles le parcours. *Rép.*

7. Partager $\$182$ entre A, B et C de manière que la part de B soit égale aux $\frac{5}{9}$ de celle d'A et que celle de C soit égale aux $\frac{6}{7}$ de la somme des parts d'A et B.

Solution : Soit $\$1$ la part d'A ; alors $\$ \frac{5}{9}$, celle de B et $\frac{6}{7}$ de $\$1 + \frac{5}{9}$, ou $\frac{6}{7}$ de $\$1\frac{5}{9}$, ou $\frac{6}{7}$ de $\frac{14}{9} = \$ \frac{4}{3}$, celle de C.

$1 + \$ \frac{5}{9} + \$ \frac{4}{3} = \$2\frac{20}{9}$, somme des parts supposées d'A, de B et de C.

$182 \div 2\frac{20}{9} = 182 \times \frac{9}{26} = 7 \times 9 = \63 , part d'A. *Rép.*

$\frac{5}{9}$ de $\$63 = 5 \times \$7 = \$35$, part de B. *Rép.*

$\frac{4}{3}$ de $\$63 = 4 \times \$21 = \$84$, part de C. *Rép.*

Autrement : Soit $\$9$, la part d'A ; alors $\$5$, celle de B et $\frac{6}{7}$ de $(\$9 + \$5)$ de $\$14 = \12 , celle de C.

$\$9 + \$5 + \$12 = \26 , somme des parts supposées des trois.

$\$182 \div \$26 = \$7$.

$\$9 \times 7 = \63 , part d'A ; $\$5 \times 7 = \35 , part de B ; $\$12 \times 7 = \84 , part de C.

8. Un marchand de grain, en revendant du blé qui lui coûtait $\$2.25$ le minot, veut gagner les $\frac{2}{9}$ du prix d'achat. Quelle quantité donnera-t-il pour $\$3,349.50$?

Solution : $\$2.25 +$ les $\frac{2}{9}$ de $\$2.25 = \$2.25 + \$0.50 = \2.75 .

$\$3,349.50 \div \$2.75 = 1218$ minots. *Rép.*

9. Les $\frac{2}{3}$ du reste d'un nombre dont on a retranché $7\frac{1}{2}$ égalent $91\frac{1}{2}$. Quel est le nombre ?

Solution : $91\frac{1}{2} \div \frac{2}{3} = \frac{183}{2} \times \frac{3}{2} = \frac{549}{4} = 137\frac{1}{4}$, le reste.

$137\frac{1}{4} + 7\frac{1}{2} = 144\frac{3}{4}$, le nombre. *Rép.*

10. Quelle heure est-il lorsque le nombre d'heures depuis midi est égal aux $\frac{2}{3}$ du nombre d'heures jusqu'à minuit ?

Solution : De midi à minuit il y a 12 heures ; il s'agit donc de diviser 12 en deux parties telles qu'une des parties soit égale aux $\frac{2}{3}$ de l'autre.

Soit 1 heure le nombre d'heures jusqu'à minuit ; alors $\frac{2}{3}$ d'heure le nombre depuis midi.

$1 + \frac{2}{3} = 1\frac{2}{3}$.

$12 \div 1\frac{2}{3} = 12 \div \frac{5}{3} = 12 \times \frac{3}{5} = \frac{36}{5} = 7\frac{1}{5}$, le nombre d'heures jusqu'à minuit.

$12 - 7\frac{1}{5} = 4\frac{4}{5} = 4$ heures 48 minutes après midi. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. Les $\frac{2}{3}$ de l'argent d'A égalent les $\frac{3}{4}$ de celui de B et les $\frac{2}{3}$ de celui de B égalent les $\frac{3}{5}$ de celui de C. Si les intérêts des trois parts, à 6%, pour 4 ans et 8 mois égalent \$9,133.60. Quel capital à chacun ?

Solution : Soit \$1 l'argent d'A ; alors $\frac{2}{3}$ les $\frac{2}{3}$ d'A.

$\frac{3}{4}$ de B = $\frac{2}{3}$; $\frac{4}{4}$ de B = $\frac{2}{3} \div \frac{3}{4} = \frac{8}{9}$, argent de B et

$\frac{2}{3}$ de B = $\frac{2}{3} \times \frac{8}{9} = \frac{16}{27}$; alors $\frac{16}{27} \div \frac{3}{5} = \frac{80}{81}$, argent de C.

\$1 + $\frac{8}{9}$ + $\frac{80}{81}$ = $\frac{81}{81}$ + $\frac{72}{81}$ + $\frac{80}{81}$ = $\frac{233}{81}$, somme des capitaux supposés des trois.

Supprimant les dénominateurs : Si l'argent d'A = \$81, celui de B = \$72 et celui de C \$80, ce qui fait pour les trois un capital total de \$233.

\$0.06 \times 4\frac{2}{3} = \$0.28, les intérêts de \$1, pour 4 ans 8 mois, à 6%.

\$9133.60 \div 0.28 = \$32620, le capital total.

$\frac{81}{233}$ de \$32620 = 81 \times \$140 = \$11340, argent d'A. *Rép.*

$\frac{72}{233}$ de \$32620 = 72 \times \$140 = \$10080, argent de B. *Rép.*

$\frac{80}{233}$ de \$32620 = 80 \times \$140 = \$11200, argent de C. *Rép.*

2. On nous demande de résoudre le problème suivant : J'achète deux barils d'huile pour \$189 ; une partie ayant été perdue par suite du coulage, je vends le reste \$3.99 le gallon et je fais une perte de 5% sur mon marché. Combien de gallons ai-je perdus ?

Solution : $189 \times 0.05 = 9.45 , la perte totale.

$189 - $9.45 = 179.55 , le prix de vente du reste.

$179.55 \div $3.99 = 45$ gallons vendus.

$31\frac{1}{2} \times 2 = 63$ gallons dans les 2 barils.

$63 - 45 = 18$ gallons perdus. *Rép.*

3. Quel capital, à intérêts simples, à 7%, pour 2 ans, 9 mois et 12 jours rapportera la même somme, capital et intérêts compris, que \$1275, au même taux, pour le même temps, mais à intérêts composés, les intérêts étant capitalisés par semestre ?

Solution : Dans 2 ans 9 mois 12 jours il y a 5 périodes de 6 mois plus 3 mois 12 jours.

L'intérêt de \$1, pour 6 mois, à 7% = 0.035.

$1.035^5 = 1.187686 , le capital et les intérêts composés de \$1 pour 2 ans, 6 mois, à 7%, - la capitalisation se faisant tous les 6 mois.

\$1 à intérêt, à 7%, pour 3 mois et 12 jours devient avec ses intérêts \$1.0198.

$1.187686 \times 1.0198 = 1.211202 , ce que devient \$1, à intérêts composés, pour 2 ans 9 mois 12 jours, à 7%, les intérêts se capitalisant à tous les 6 mois.

$\$1.211202 \times 1275 = \1544.28 , ce que devient $\$1275$, à intérêts composés, pour 2 ans 9 mois, 12 jours, à 7%.

Les intérêts simples de $\$1$, à 7%, pour 2 ans, 9 mois $\$0.07 \times 2\frac{3}{4} = \$0.19\frac{1}{4} = 0.1925$.

Les intérêts pour 12 jours = .0023.

Les intérêts pour 2 ans, 9 mois et 12 jours = $0.1925 + = \$0.0023 = 0.1948$.

$\$1544.28 \div \$1.1948 = \$1292.50$. *Rép.*

4. Si j'échange 210 obligations de chemin de fer, pair $\$500$, à 36% au-dessous du pair, pour des parts de banques, pair $\$100$, à 5% au-dessus du pair, combien de parts de banque recevrai-je?

Solution : $\$500 \times 0.64 = \320 valeur réelle de l'obligation de chemin de fer.

$\$320 \times 210 = \67200 , valeur des 210 obligations que j'ai données.

$\$67200 \div 105 = 640$, parts de banque que j'ai reçues en échange. *Rép.*

5. Un marchand a acheté comme suit : juillet 3, pour $\$35.26$; juillet 4, pour $\$48.65$, à 30 jours ; août 17, pour $\$6.48$; septembre 12, pour $\$50$. Quelle somme doit-il le 12 octobre, intérêts à 9% ?

Solution : L'échéance du 2e achat sera 30 jours après le 4 juillet, c'est-à-dire le 3 août.

<i>Echéances</i>	<i>Jours</i>	<i>Articles</i>	<i>PRODUITS</i>
3 juillet		\$ 35.26	
3 août	31	48.65	\$1508.15
17 août	45	6.48	291.60
12 septembre	71	50.	3550.
Totaux :		\$ 140.39	\$5349.75

$\$5349.75 \div 140.39 = 38$ jours, terme de crédit. L'échéance du compte sera 38 jours après le 3 juillet, c'est-à-dire le 10 août. Donc le 12 oct. il y aura à payer $\$140.39$, montant du compte, plus les intérêts à 9%, du 10 août au 12 oct., c'est-à-dire pour 63 jours.

$(\$140.39 \times 0.09 \times 63) \div 365 = \2.18 , les intérêts pour 63 jours.

$\$140.39 + \$2.18 = \$142.57$, la somme à payer le 12 oct. *Rép.*

6. Un marchand est insolvable. Son *actif* est de $\$4981.50$ et son *passif* de $\$8100$. Combien de son passif paiera-t-il si le syndic officiel reçoit $2\frac{1}{2}$ sur le montant payé aux créanciers, et combien reçoit le syndic ?

Solution : $\$4981.50 \div 1.025 = \4860 , la somme payée aux créanciers.
Rép.

$\$4981.50 - \$4860 = \$121.50$, commission du syndic. *Rép.*
 $\$4860 \div 8100 = \0.60 , dans la piastre, ou 60%. *Rép.*

7. Une consignation de marchandises que j'ai expédiée à Boston fut offerte en vente à un prix de 25% plus élevé que le prix coûtant. Ne trouvant pas d'acheteur à ce prix, j'ai vendu la consignation avec rabais de 14% sur le prix demandé et j'ai réalisé un bénéfice de \$170.10. On demande le coût de la consignation, le prix de vente, et le premier prix demandé.

Solution : Soit \$1, le coût, alors \$1.25, le prix demandé et \$1.25 - 14% de \$1.25 ou \$1.25 - \$0.175 = \$1.075, le prix de vente.

$\$1.075 - \$1 = \$0.075$, le bénéfice.

$\$170.10 \div 0.075 = \2268 , le coût. *Rép.*

$\$2268 + \$170.10 = \$2438.10$, le prix de vente. *Rép.*

$\$2268 \times 1.25 = \2835 , le 1er prix demandé. *Rép.*

ALGÈBRE

1. A résoudre : $\frac{x-1}{5} + \frac{x-11}{7} + \frac{3x-(5x-4)}{2} + \frac{278}{35} = 0$.

Chassant les dénominateurs en multipliant par 70 on a :

$$14x - 14 - 10x + 110 + 105x - 175x + 140 + 556 = 0.$$

Rassemblant et transposant on a :

$$14x - 10x + 105x - 175x = 14 - 110 - 140 - 556$$

Réduisant on a : $-66x = -792$

Multipliant par -1 : $66x = 792$

d'où $x = 792 \div 66 = 12$. *Rép.*

2. Deux personnes placent des sommes égales, la 1ère à 4% et la 2de à 6%. Le revenu annuel de la 2de est de \$150 de plus que celui de la 1ère. Combien chacune a-t-elle placé ?

Solution : Soit $100x$ le placement de chaque personne, alors $4x$ le revenu de la 1ère et $6x$ celui de la 2de.

$$6x - 4x = \$150.$$

$$2x = \$150.$$

$$x = \$150 \div 2 = \$75.$$

$100x = \$75 \times 100 = \7500 , le placement de chacune. *Rép.*

3. A résoudre : $\frac{3}{x} + \frac{2}{y} = 16$ (1)

$$\frac{-12}{x} + \frac{6}{y} = 1 \dots \dots \dots (2)$$

Chassant les dénominateurs de (1) et (2) nous avons :

$$3y + 2x = 16xy \dots \dots \dots (3)$$

$$-12y + 5x = xy \dots \dots \dots (4)$$

Multipliant (3) par 4 nous avons :

$$12y + 8x = 64xy \dots\dots\dots (5)$$

Ajoutant (5) à (4) :

$$13x = 65xy \dots\dots\dots (6)$$

Divisant (6) par x :

$$13 = 65y \dots\dots\dots (7)$$

$$y = 13 \div 65 = \frac{1}{5} \text{ Rép.} \dots\dots\dots (9)$$

Substituant, $(3 \times \frac{1}{5}) = \frac{3}{5}$, la valeur de $3y$ à $3y$ dans (3) on a :

$$\frac{3}{5} + 2x = \frac{16}{5}x \dots\dots\dots (3)$$

$$2x - \frac{16}{5}x = -\frac{3}{5} \dots\dots\dots (10)$$

Chassant le dénominateur : $10x - 16x = -3$ (11)

$$-6x = -3 \dots\dots\dots (12)$$

Multipliant par -1 : $6x = 3$ (13)

$$\text{d'où } x = \frac{3}{6} = \frac{1}{2} \text{ Rép.} \dots\dots\dots (14)$$

4. La somme de deux nombres est c . Le produit du premier par b surpasse de d , le produit du second par a . Quels sont ces deux nombres ?

Solution : Soient x le premier nombre et y le second.

$$x + y = c \dots\dots\dots (1)$$

$$bx - ay = d \dots\dots\dots (2)$$

Multipliant (1) par b : $bx + by = bc$ (3)

Soustrayant (2) de (3) $ay + by = bc - d$ (4)

$$(a + b)y = bc - d \dots\dots\dots (5)$$

$$y = \frac{bc - d}{a + b} \dots\dots\dots (6)$$

Multipliant (1) par a : $ax + ay = ac$ (7)

Ajoutant (7) à (2) : $ax + bx = ac + d$ (8)

$$(a + b)x = ac + d \dots\dots\dots (9)$$

$$\text{d'où } x = \frac{ac + d}{a + b} \text{ Rép.} \dots\dots\dots (1)$$

On aurait pu trouver la valeur de x en substituant $\frac{bc - d}{a + b}$, la valeur d' y à y dans (1) comme suit :

$$x + \frac{bc - d}{a + b} = c \dots\dots\dots (1)$$

Chassant le dénominateur : $(a + b)x + bc - d = (a + b)c$ (11)

Réduisant : $ax + bx + bc - d = ac + bc$ (12)

Transposant : $ax + bx = ac + bc - bc + d$ (13)

$$ax + bx = ac + d \dots\dots\dots (14)$$

$$(a + b)x = ac + d \dots\dots\dots (15)$$

$$x = \frac{ac + d}{a + b} \text{ Rép.} \dots\dots\dots (16)$$

5. Trouver deux nombres dont la somme est à la différence comme 7 est à 3 et dont le produit augmenté de 10 unités, égale le carré des $\frac{2}{3}$ du grand nombre.

Solution : $(7+3) \div 2 = 5$; $(7-3) \div 2 = 2$.

Le grand nombre est au petit comme 5 est à 2.

Soit $5x$ le grand nombre alors $2x$ le petit.

$$\left(\frac{2}{3} \text{ de } 5x\right)^2 = (5x \times 2x) + 10 = 10x^2 + 10.$$

$$\left(\frac{10x}{3}\right)^2 = 10x^2 + 10.$$

$$\frac{100x^2}{9} = 10x^2 + 10.$$

$$100x^2 = 90x^2 + 90.$$

$$100x^2 - 90x^2 = 90.$$

$$10x^2 = 90.$$

$$x^2 = 90 \div 10 = 9.$$

$x =$ la racine carrée de $9 = 3$.

$2x = 2 \times 3 = 6$, le petit nombre. *Rép.*

$5x = 5 \times 3 = 15$, le grand nombre. *Rép.*

6. Le propriétaire d'une usine, voulant remonter son matériel, a besoin d'emprunter \$12000, qu'il remboursera par des annuités de \$1000. On demande le temps nécessaire à sa libération, en supposant l'emprunt contracté à 5%.

Solution : Formule générale des amortissements :

$$a \left[\frac{(1+r)^n}{r} - 1 \right] = C (1+r)^n, \text{ ou } Cr (1+r)^n = a'(1+r)^n - a',$$

$$\text{ou } (1+r)^n (a' - Cr) = a'; \text{ d'où } (1+r)^n = \frac{a'}{a' - Cr}.$$

La dernière équation traitée par logarithmes, donne :

$$n \log (1+r) = \log a' - \log (a' - Cr).$$

$$\text{d'où la formule pour } n : n = \frac{\log a' - \log (a' - Cr)}{\log (1+r)}$$

$$a = \$1000 ; r = 0.05 ; C = 12000 ; n = x.$$

$$n = \frac{\log 1000 - \log (1000 - 12000 \times 0.05)}{\log 1.05} =$$

$$\frac{\log 1000 - \log (1000 - 600)}{\log 1.05} =$$

$$\frac{\log 1000 - \log 400}{\log 1.05}.$$

$$\log 1000 = 3 ; \log 400 = 2.602060 ; \log 1.05 = 0.021189.$$

$$n = \frac{3 - 2.602060}{0.021189} = \frac{0.397940}{0.021189} = 18 \text{ ans, 9 mois. } \textit{Rép.}$$

GÉOMETRIE

1. La diagonale d'un rectangle a 25 pieds. Ce rectangle est semblable à un autre rectangle dont les côtés sont entre eux comme 3 est à 4 et dont la surface a 192 pieds. Quelles sont les dimensions de ce rectangle ?

Solution : $(3 \times 4) = 12$ la surface du rectangle modèle.

Soient x la hauteur du rectangle modèle, y la base. de

$$\frac{3^2}{x^2} = \frac{12}{192} = \frac{1}{16}$$

$$\frac{9}{x^2} = \frac{1}{16}$$

$$x^2 = 144.$$

x = la r. c. de 144 = 12, la hauteur.

$$\frac{4^3}{16} = \frac{12^3}{192} = \frac{1}{16}.$$

$$\frac{16}{y^3} = \frac{1}{16}.$$

$$y^3 = 256.$$

y = la r. c. de 256 = 16, base.

$$16^2 + 12^2 = 256 + 144 = 400.$$

La diagonale du rectangle modèle = la r. c. de 400 = 20.

Soient x la hauteur demandée et y la base :

$$\frac{25}{20} = \frac{x}{12} \text{ ou } \frac{5}{4} = \frac{x}{12}.$$

d'où $60 = 4x$.

et $x = 60 \div 4 = 15$, la hauteur. Réponse.

$$\frac{25}{20} = \frac{y}{16} \text{ ou } \frac{5}{4} = \frac{y}{16}.$$

d'où $80 = 4y$.

$$y = 80 \div 4 = 20, \text{ la base. } \textit{Rép.}$$

2. Trouver la base et la hauteur d'un rectangle dont le périmètre à 228 pieds et la surface 3200 pieds carrés.

Solution : $228 \div 2 = 114$ pieds somme de la base et de la hauteur
Soient $2x$ la différence entre la base et la hauteur, alors
 $(114 \div 2) + x$, la base et $(114 \div 2) - x$, la hauteur, ou
 $57 + x$, la base et $57 - x$, la hauteur.

$$(57 + x)(57 - x) = 3200.$$

$$57^2 - x^2 = 3200.$$

$$3249 - x^2 = 3200.$$

$$-x^2 = 3200 - 3249 = -49.$$

$$x^2 = 49.$$

$$x = r. c. \text{ de } 49 = 7.$$

$$57 + x = 57 + 7 = 64, \text{ la base. } \textit{Rép.}$$

$$57 - x = 57 - 7 = 50, \text{ la hauteur. } \textit{Rép.}$$

3. La base d'un réservoir cylindrique a 3 pieds de diamètre, quelle doit être la hauteur de ce réservoir pour que sa contenance soit de 450 gallons ?

$(6\frac{1}{4})$ gallons dans 1 pied cube).

$$450 \div 6\frac{1}{4} = 72 \text{ pieds cubes, volume du réservoir.}$$

$$3^2 \times 0.7854 = 9 \times 0.7854 = 7.0686 \text{ pieds carrés, surface de la base du réservoir.}$$

$$72 \div 7.0686 = 10.19 \text{ pieds ou } 10 \text{ pieds } 2.28 \text{ pouces. } \textit{Rép.}$$

J. AHERN.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

LA PAPAÛTÉ

UNE GRANDE LEÇON D'HISTOIRE

Dans la *Croix* de Paris du 4 mars dernier, Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris et membre de l'Académie française, a écrit une belle et forte page sous le titre "Benoit XV et Wilson". Dans ce magnifique article, Mgr Baudrillart démontre que les peuples belligérants aveuglés pendant la guerre, reviennent au Pape et tournent le dos à Wilson, qui prétendit un moment jouer le rôle que seul le Vicaire de Jésus-Christ peut remplir sur la terre.

Après l'échec notoire de la Ligue des Nations sans le Pape, les gouvernements affolés tournent leurs regards vers le phare du Vatican. "On va à l'institution solide et traditionnelle qui seule demeure la plus haute autorité morale de l'univers. Partout l'opinion, mieux éclairée, est revenue à une plus saine appréciation des choses et, sauf des adversaires irréductibles, a fini par s'incliner devant l'attitude de Benoit XV vis-à-vis des belligérants, en même temps qu'elle rendait hommage à ses efforts persévérants pour adoucir le sort des victimes de la guerre."

Puis l'auteur compare le chiffre des représentations diplomatiques accréditées auprès du Saint-Siège avant la guerre et constate que ce chiffre a presque doublé. C'est l'Angleterre qui a maintenant son ambassadeur à Rome ; c'est la Hollande, protestante en majorité ; le Portugal a renoué avec le Saint-Siège en 1918 ; la plupart des nations de l'Amérique du Sud entretiennent des relations très amicales avec la Rome catholique ; presque tous les états nouveaux sortis du conflit de la grande guerre : la Serbie, la Croatie, la Tchéco-Slovaquie, la Pologne, la Finlande, l'Esthonie, l'Ukraine et même la Russie de Kerenski sont entrés en relation avec le Pape. Jusqu'à l'Ethiopie (Afrique) et au Japon (Asie) qui sont maintenant représentés auprès du Pape. Enfin, le nouveau Reich allemand s'est fait également représenter à Rome.

Reste la France,

Mais un grand pas est déjà fait, nous l'avons mentionné ici le mois dernier : le gouvernement Millerand a déposé un projet de loi relatif à la reprise des relations officielles de la France avec le Pape. Nous espérons que ce projet sera devenu loi lorsque la présente livraison parviendra à nos lecteurs.

La France ne fut jamais si grande que lorsqu'elle montait la garde aux portes du Vatican. Sa véritable place d'honneur c'est celle que le Pape l'invite paternellement à prendre, oubliant les misères du passé. Ce noble geste de la France, venant immédiatement après la Grande Victoire, lui assurera le fruit mérité de ses nobles sacrifices.

Et ce retour des peuples vers la Rome du Pape, n'est-ce pas une grande leçon d'histoire pour nous catholiques ? Sachons en profiter en nous montrant toujours dignes de notre beau titre de catholiques et obéissons fièrement aux enseignements du Père commun des fidèles et de ses représentants directs, les Evêques.

Mgr Baudrillart termine son article par ces lignes qui méritent d'être citées :

"Les dynasties ont beau s'écrouler, celle des Papes survit à tout. De siècle en siècle, les fils de toutes les révolutions viennent s'incliner devant le successeur de Pierre, comme le fit le plus grand de tous, Napoléon Bonaparte.

"Quelle institution que celle qui, après vingt siècles, dans un monde tant de fois bouleversé, garde une telle influence ! Quelle absurdité de prétendre l'ignorer ! Quelle trahison des intérêts de la patrie !

“Allons donc à Rome en dépit de la protestation des sectaires, et ne tardons pas !

“Dans quelques semaines trois grandes Françaises, personnification de ce que le génie français a de meilleur, la charité à l'égard des hommes, le pur amour de Dieu, le patriotisme le plus noble et le plus humain, Louise de Marillac, Marguerite-Marie, Jeanne d'Arc, recevront à Saint-Pierre de Rome les honneurs suprêmes de la canonisation. Que ce jour-là ne soit pas vide la tribune de l'ambassadeur de France. Alors des années de douloureux malentendu seront effacées et Benoit XV recevra sa récompense de n'avoir jamais cessé, tout en demeurant le Pape de tous, de se montrer le Père très aimant de sa Fille aînée !”

C.-J. MAGNAN.

NOS UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

L'année 1920 restera l'année de nos *universités catholiques et canadiennes-françaises*. L'appel fait en faveur de l'Université de Montréal a été entendu de la province ecclésiastique de Montréal : près de cinq millions de piastres sont déjà souscrits pour la reconstruction de la grande université catholique de la métropole. C'est un magnifique succès.

C'est au tour, maintenant, de l'université-mère, l'Université Laval de Québec. Dans un mandement admirable, (1), son Eminence le cardinal Bégin parle en faveur de “l'aide au développement de l'Université Laval.”

“La prospérité véritable d'une nation, dit son Eminence, ne saurait se concevoir sans son développement moral et intellectuel. Lorsque les idées d'un peuple sont saines ; lorsqu'elles descendent des intelligences cultivées, comme d'autant de sources fécondes, dans toutes les classes sociales ; lorsque les institutions où se forme la jeunesse, ecclésiastique et laïque, qui sera la force de demain, sont en mesure de s'acquitter efficacement de leur tâche, on peut prévoir aisément que l'ordre, la paix, l'activité, l'aisance même, régneront.”

Après avoir rappelé tous les titres de l'Université Laval, “la première université catholique fondée au Canada”, son Eminence dit la reconnaissance que notre peuple doit avoir envers l'antique Séminaire de Québec qui, depuis 1852, a supporté presque seul le fardeau de l'Université.

Mais les besoins de l'époque réclament de nouveaux efforts : la création de chaires nouvelles s'imposent particulièrement en théologie, philosophie, droit et médecine.

“Il nous semble spécialement nécessaire, continue son Eminence, que les cours dont relèvent les si épineuses questions, religieuses et sociales, de notre époque, élargissent leurs cadres et s'ajustent, autant que possible, à toutes les nécessités du jour, en conformité des principes posés par les Papes et qui seuls offrent aux peuples de solides garanties de justice et de paix. Le monde traverse une crise intellectuelle très grave. Nous ne pourrions y faire face qu'en fortifiant, à la lumière des doctrines de la sainte Église catholique, les centres d'enseignement d'où la pensée des maîtres rayonne sur les élèves, et, par eux, sur les esprits qui jouent un rôle éminent dans la société.”

L'œuvre de l'Université Laval, comme celle de l'Université de Montréal, s'impose donc à tous.

Nos deux universités catholiques de Québec et de Montréal sont appelées à créer des élites qui devront donner le bon exemple au peuple en lui apprenant à mieux apprécier son double titre de noblesse : catholique et français.

Nos deux universités catholiques et canadiennes-françaises devront s'efforcer de plus en plus d'être les “grandes écoles où l'on apprend à penser juste.” Et ce rôle sera d'autant mieux rempli qu'elles resteront plus immédiatement sous le contrôle de la hiérarchie catholique.

C.-J. M.

(1) 17 mars 1920.

UN INSULAIRE DE L'AUNIS EMIGRÉ EN LA NOUVELLE-FRANCE

(Pour l'Enseignement primaire).

Adieu donc douce mère, adieu France amiable ;
Adieu de tous humains le séjour délectable.

(MARC L'ESCARBOT, 3 avril 1606).

La Providence s'est montrée particulièrement prodigue dans l'organisation géologique et géographique du Canada, notre patrie ; et nulle autre région au monde, nous semble-t-il, ne porte aussi profonde empreinte de la puissance et de la munificence divines. Pour le moment et en vue de ce qui doit suivre, nous nous contenterons de rappeler d'un mot quelques-unes des innombrables îles de toutes grandeurs, et aux aspects les plus variés, de notre territoire, ceinturé d'archipels sur le littoral tant de l'ouest que du septentrion et de l'est.

Pour nous, l'île du Prince-Edouard c'est la "province jardin", et qui possède les plus riches pêcheries riveraines du Canada. Les touristes nous parlent de la merveilleuse beauté des lacs du Bras-d'Or, ainsi que des vastes gisements houillers, de l'intense fabrication de l'acier et du fer, des nombreux hauts fourneaux de l'île du Cap-Breton. A l'extrémité occidentale du pays, c'est dans une île, celle de Vancouver, que se trouve Victoria, capitale et principal port de mer de la Colombie-Britannique. Les nappes d'eau de nos lacs de toutes dimensions ; nos grands fleuves ; nos rivières sont parsemés d'îles qui en agrémentent le parcours et servent de théâtre aux exploits de nos pêcheurs et des nombreux disciples de saint Hubert, ou font le bonheur des paisibles et laborieuses populations qu'elles abritent. C'est dans une île, à 980 milles de l'Atlantique, qu'est assise Montréal la grande métropole commerciale du Canada. L'île d'Orléans a toujours été renommée pour sa beauté et la remarquable fertilité de son sol. Et nous ne pouvons mieux clore cette courte nomenclature qu'en mentionnant le si poétique groupe des Mille-Îles, à la sortie du lac Ontario, près de Kingston, dont plusieurs de nos meilleures plumes ont pris à tâche de faire ressortir les paysages étonnamment variés et enchanteurs, lesquels, à chaque saison estivale, attirent de partout des milliers de touristes. (1)

Il en va tout autrement de notre ancienne mère-patrie lorsqu'il s'agit d'îles, de leur nombre et de leur grandeur. (2) Avant l'acquisition, en 1768, de la Corse, les deux plus remarquables des îles de la France furent celles de Ré et d'Oléron, au petit pays de l'Aunis, et qui sont de superficie inférieure à celle de notre île d'Orléans, dans le voisinage de Québec.

Faisons un brin la connaissance de ces deux îles que le fondateur de Québec, au temps de sa jeunesse, a dû explorer et parcourir dans toutes les directions, car Brouage, sa ville natale, se trouve en face de l'île d'Oléron. (3)

(1) Lire "Les Mille-Îles", dans les "Œuvres complètes" de Crémazie, et dans les "Oiseaux de neige" de Louis Fréchette ; aussi les belles pages d'Arthur Buies, sous cette même rubrique, dans "Récits de Voyages" ; et le narré intéressant paru dans *le Terroir*, numéro d'août 1919, d'une excursion "A travers les Mille-Îles" de M. G.-E. Marquis, chef du Bureau des statistiques de la province de Québec, et président, l'an dernier, de la jeune mais très active et déjà brillante Société des Arts, Sciences et Lettres.

(2) Il n'est nullement question ici des colonies françaises, car le territoire de Madagascar l'emporte en superficie sur celui de la France elle-même.

(3) Des chercheurs de nos amis, curieuse de tout ce qui se rattache à notre histoire, nous ont demandé pourquoi le Nouveau Larousse Illustré (voir au mot Aunis) et Ferland à la fin du premier volume de son Histoire du Canada, mentionnent Brouage parmi les localités de l'Aunis et non de la Saintonge. Le problème nous semble facile à résoudre. A la naissance de Champlain, Brouage faisait partie de la Saintonge, mais après la prise, sur les Huguenots, en 1628, de La Rochelle, Richelieu détacha de la Saintonge Brouage et une faible partie du territoire environnant pour former le Brouageois, petite contrée qui se trouvait enclavée dans le territoire de l'Aunis. Le Brouageois a subsisté plus de cent cinquante ans, à-dire jusqu'à la formation du département de la Charente-Inférieure, en 1790.

Imaginons Québec éloignée du Saint-Laurent à trois milles du rivage, et sise sur le bord d'une anse profonde s'enfonçant dans Limoilou, au lieu d'être nichée sur un cap qui s'avance dans le fleuve : la ville de Champlain alors nous représentera La Rochelle. Si d'une embarcation, au sortir de l'anse, nous apercevons, à notre droite, l'extrémité d'une île couchée dans le fleuve en face de Notre-Dame-de-Lévis, cette île nous rappellera celle de Ré dont nous parlerons dans un instant. A notre gauche, l'île d'Orléans, dont l'extrémité orientale côtoie Saint-Joachim jusque vis-à-vis la pointe du Petit-Cap ; cette île, dis-je, pour le Rochelais c'est Oléron embellie et agrandie. (1) Brouage occuperait alors à peu près le site de Saint-Anne-de-Beaupré. Et ainsi nous avons une idée, imparfaite il est vrai, de la position relative de Brouage et des îles d'Oléron et de Ré, vis-à-vis La Rochelle.

Oléron est une île basse et plate, peu boisée et envahie en partie par des dunes. Sa longueur est d'environ dix-huit milles et sa largeur moyenne de quatre milles. Elle forme deux cantons : Le Château, en face de Brouage, et Saint-Pierre, plus au nord. Sa population se livre surtout à la pêche, à la culture des huîtres et à la récolte du varech devant servir d'engrais. Les vignobles produisent un vin médiocre dont on extrait par distillation des eaux-de-vie de qualité inférieure. On conçoit que Champlain, après avoir contourné et exploré l'île d'Orléans, ait écrit : c'est une île "fort plaisante", puis, dans sa dernière relation "cette île est très belle, chargée de toutes les sortes de bois que nous avons en France et bordée de prairies du côté du nord."

D'une étendue quelque peu inférieure à la moitié de celle d'Oléron, l'île de Ré comprend deux petites presqu'îles : Saint-Martin au S.-E. et Ars au N.-O. ; réunies par un isthme qui, à un certain endroit, mesure à peine soixante-dix mètres. La largeur maximum de l'île est de quatre milles et sa longueur de quinze. Ses productions sont à peu près celles d'Oléron ; toutefois l'exploitation des marais salants, prospère dans l'île de Ré, est en décadence à Oléron. Au surplus la construction navale, à Saint-Martin, ainsi qu'une importante fabrique de ciment et des corderies, constituent un appoint important dans la richesse de l'île.

Les principaux centres d'activité de Ré sont : Saint-Martin, patrie du célèbre explorateur français Nicolas Beaudin, et place fortifiée par Vauban ; Ars et La Flotte : trois bons petits ports. Les Anglais accourus pour secourir La Rochelle assiégée par Richelieu, vouèrent, en 1627, s'emparer de l'île ; mal leur en prit, car ils furent vigoureusement repoussés. Dans l'un des combats périt le baron de Chantal un an après la naissance d'un enfant qui devint la célèbre marquise de Sévigné, immortalisée par sa correspondance avec sa fille, Mme de Grignan.

L'île de Ré, comme Oléron et les autres localités de l'Aunis, a fourni son contingent d'émigrants à la Nouvelle-France. Ainsi parmi les premiers compagnons de Champlain, figurait un matelot de l'île de Ré, nommé Charles Pillet. A l'automne de 1616, étant allé à la chasse au cap Tourmente en compagnie d'un serrurier dont on ignore le nom, ils furent tous deux assassinés par des Montagnais. (2).

Durant plus d'un quart de siècle, de 1640 à 1666, Antoine le Boème, de l'île de Ré, rendit de grands services au fort de Québec en qualité d'armurier et de canonnier. Blessé en 1665 par la décharge prématurée d'un canon, une pension lui fut accordée. Il mourut l'année suivante.

C'est également de l'île de Ré que vint l'ancêtre du juge Coursolles, de ce juge qui prit part, à côté de son ami le poète Louis Fréchette, à la très retentissante polémique soulevée en 1871 à l'apparition de "Causeries du dimanche" de M. le juge A. B. Routhier.

(1) L'île d'Orléans a une superficie de 47,923 acres, et Oléron de 37,870 acres. Schrader et Gallouédec, dans leur "Cours complet de géographie" donnent en effet à cette dernière île une étendue de 15,326 hectares.

(2) Champlain raconte en 1618 ce double meurtre : c'est-à-dire deux ans après qu'il se fût perpétré. (Vol. II, p. 602). D'après son récit le serrurier seul avait maltraité un Montagnais à l'habitation de Québec et provoqué ainsi sa terrible vengeance. Laure Conan, dans son Louis Hébert, page 27, incrimine indirectement : à tort Charles Pillet qui fut matelot et non serrurier, ainsi qu'il appert par la lecture du texte de Champlain. M. Benjamin Sulte, livraison 6e de son Hist. des C.-F. p. 5, prend le nom du métier, serrurier, pour un nom propre, bien que Champlain ait écrit que le coupable était serrurier de son art.

Et que d'autres insulaires de Ré prirent également la route de l'Atlantique, pour venir s'établir sur les rives laurentiennes ! Mais nous allons nous arrêter à celui qui fait l'objet principal du présent article.

Cinq années ne s'étaient pas entièrement écoulées depuis le départ définitif de la Nouvelle France, en novembre 1672, du grand intendant Talon, notre Colbert, dont l'énergie et le géniale impulsion avait su transformer la colonie aux divers points de vue du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, et surtout de la colonisation qui prit un très vif essor. Durant ce court laps de temps, notre population se doubla ; mais dès 1673, avec la guerre de Hollande, le mouvement des immigrants d'Etat cessa complètement ; tandis que le courant migratoire, formé de recrues spontanées venant surtout des provinces de la France occidentale, décréta considérablement jusqu'à devenir presque nul au dix-huitième siècle.

A QUEBEC

Dans cette dernière catégorie d'immigrants, un jeune homme de Saint-Martin, île de Ré, actif, intelligent et à l'esprit aventureux, du nom de François "Frichet", (1) fils d'Etienne Frichet et de Marie Belin, résolu à l'âge de vingt-deux ans de tenter fortune en la Nouvelle-France. Durant la belle saison de 1677, nous ne saurions préciser davantage, il fit ses adieux à sa brave, très honnête et religieuse famille, et se rendit à La Rochelle prendre place à bord d'un navire en partance pour Québec où il débarquait heureusement après environ un mois de navigation.

L'annonce de nouveaux immigrants venus de la mère-patrie, c'était un événement pour la petite population québécoise, car la plupart des colons comptaient encore, au-delà de l'Atlantique, quelques-uns des membres de leurs familles. On s'empressait auprès d'eux pour s'enquérir de leur lieu d'origine, de la localité qu'ils avaient quittée, de leurs projets d'avenir, des proches, amis et connaissances d'autrefois, etc. ; puis une franche, cordiale et généreuse hospitalité leur était offerte en attendant de trouver un emploi qui assurât leur subsistance.

François Frichet fit bientôt la connaissance d'une aimable payse, comme lui de l'île de Ré, qui lui plut beaucoup. Elle se nommait Catherine Méliot et avait épousé à Québec, quinze ans auparavant, un nommé Jean Routier, ancêtre de sir A.-B. Routhier, dont elle était devenue veuve. (2)

Nos deux insulaires de Ré résolurent de s'engager dans les indissolubles liens matrimoniaux. Un contrat de mariage fut donc passé le 2 décembre 1677, par devant Me Gilles Rageot, notaire royal. Mais

Souvent femme varie
Bien fol est qui s'y fie

La veuve de Jean Routier ne tarda pas à changer d'idée et jeta son dévolu sur un veuf de la ville, Pierre Bouvier, qui lui offrit sa main : c'était un taillandier à l'aise, et son avenir naturellement paraissait plus assuré que celui du jeune Frichet. De leur plein gré, les deux parties firent annuler, le 3 janvier 1678, le contrat du 2 décembre et dès le lendemain, veuf et veuve convolaient joyeusement en secondes noces dans l'église Notre-Dame de Québec.

Cependant François Frichet devait, avec le temps, se faire un nom très enviable. La profession qu'il exerçait est mentionnée dans la plupart des documents qui le concernent. Le premier en date se trouve au greffe Gilles Rageot, no 2024, et remonte au 26 janvier 1680. (3) François Frichet, *Me charpentier de navire*, y est-il dit, s'engage envers Michel Le Marié de la côte de Lauzon, à raccommoder sa chaloupe qui est de six cordes de bois de port et de vingt-

(1) Dans la famille, c'est vers la fin du XVIII^e siècle ou dans la première moitié du XIX^e que le nom Frichet évolue et devient Fréchette.

(2) Sa petite-fille Marie-Louise Routier épousa, en 1729, Guillaume Taphorin dit Millierand, ancêtre de M. Ernest Myrand, auteur de "Une Fête de Noël sous Jacques Cartier" et de plusieurs autres intéressants ouvrages.

(3) A propos de cet acte, J.-E. Roy commet deux erreurs : une relative à sa date et l'autre, à la référence. Voir Hist. Seign. Lauz., Vol. I, p. 338.

sept pieds de quille. Il est stipulé que le travail de refection de la chaloupe ne commencera pas avant le 8 février, car dans l'intervalle un grave événement survient dans l'existence de François Frichet. Deux jours après l'engagement que nous venons de signaler, c'est-à-dire le 28 janvier 1680, Frichet épousait dans l'église de la paroisse Sainte-Famille, I. O., Anne Lereau, jeune orpheline de père, à peine âgé de quinze ans et en résidence chez son beau-père Robert Coutard.

L'île d'Orléans à proximité de Québec, c'était pour François Frichet l'île de Ré vis-à-vis La Rochelle ; aussi sa grande activité propre à le mettre constamment en mouvement, a dû lui faire explorer l'île dès l'été de 1677, à la recherche de ses compatriotes de l'Aunis ; et c'est ainsi qu'il aurait fait la connaissance de sa future belle-mère, Suzanne Jaroussel, native des environs de La Rochelle et devenue en secondes noces dame Robert Coutard.

Frichet toutefois continua de résider à Québec, ainsi qu'il est consigné dans un acte du 15 mars 1680 où il s'engage à réparer la barque de Louis Maheu, Me chirurgien de la ville. (1)

A L'ÎLE D'ORLÉANS

Mais dès l'été suivant, se substituant à Robert Coutard qui allait s'établir à la côte de Lauzon, François Frichet prit la gestion des biens de son défunt beau-père Simon Lereau, dont l'aîné des garçons, Pierre, ne devait atteindre sa majorité que dans une couple d'années. Il fit l'acquisition de la petite propriété Coutard, dont la cabane de "bois ronds" fort peu confortable demeura inhabitée. Au recensement de 1681 il est dit que François Frichet possède cinq arpents de terre en valeur.

Nous devons à l'obligeance de M. Hormidas Magnan une copie fidèle de la "Carte de la comté de Saint-Laurent (Île d'Orléans) en la Nouvelle-France", mesurée très exactement en 1689 par le Sieur de Villeneuve, ingénieur royal". La propriété de Robert Coutard, dans la paroisse de Sainte-Famille, répond au numéro 79 et se trouve plus rapprochée du fleuve que celle du voisin Mare Bateau. (2) En face de la vieille cabane et un peu à droite est le sanctuaire si vénéré de la bonne sainte-Anne. A Marc Bateau succéda en 1687 Antoine Canac, l'ancêtre de M. le chevalier de Saint-Grégoire le Grand, Frédéric Canac-Marquis.

La maison des Lereau, indiquée au numéro 60 de la carte de Villeneuve, était située à l'angle du chemin du roi et d'un cours d'eau qui se décharge, non loin, dans le fleuve. C'est là, dans cette modeste et spacieuse chaumière que devaient s'écouler les dix premières années de vie conjugale de François Frichet et de sa toute jeune épouse ; là naîtront les premiers enfants de leur future nombreuse famille ; là ils surveilleront l'éducation de Sixte Lereau, frère de Pierre et âgé de treize ans.

La paroisse de Sainte-Famille était de beaucoup la plus populeuse de l'île, aussi eut-elle son église et un curé résidant plusieurs années avant les autres paroisses. Celle de Saint-François, sa voisine, comprenant tout le beau fief d'Argentenay à l'extrémité nord-est de l'île, n'a pas eu de curé résidant avant 1713 ; elle était ordinairement desservie par celui de Sainte-Famille. Aussi les colons de ces deux paroisses se rencontrant aux offices du dimanche et des jours de fête, liaient bientôt connaissance et parfois entraient en relations d'affaires ainsi que nous aurons à le constater pour François Frichet et Jacques Billaudeau, le plus riche cultivateur de Saint-François. (3) Mais n'anticipons pas sur les événements.

Le 10 juin 1682, Frichet avait la joie de faire baptiser son premier né à qui on donna, comme au père, le nom de François qu'il devait porter fort honorablement tout le cours de sa

(1) Greffe de Gilles Rageot.

(2) Voilà qui va à l'encontre de ce qu'indique la carte similiaire d'un ouvrage de haute valeur cependant du R. P. P.-V. Charland, o. f. p. sur "La famille Canac-Marquis". D'autres erreurs s'y sont également glissées ; mais nous tenons de source certaine que cette reproduction de la carte de l'ingénieur Villeneuve, n'est pas de l'auteur même de l'ouvrage.

(3) Voir le recensement nominal de 1681. Saluons dans la personne de Jacques Billaudeau l'ancêtre de notre excellent ami, M. Ernest Bilodeau, le brillant chroniqueur et rédacteur politique du *Désoir*. On sait que madame Ernest Bilodeau est la nièce du poète Louis Fréchette.

longue existence. Trois autres de ses enfants naquirent à Sainte-Famille : Etienne, en septembre 1684 ; Marie-Anne, en septembre 1686 et Pierre qui fut baptisé le jour de Noël 1688.

Une couple de mois après la naissance de François, Jean Guy, maître archangeur de Québec ; sa femme, née Marie Lereau et l'aînée des enfants de feu Siméon Lereau ; puis leur fille adoptive Marie-Madeleine Lereau, sœur cadette de Marie, âgée de treize ans, venaient faire leurs adieux aux parents, amis et connaissances de Sainte-Famille avant leur départ définitif pour Montréal où ils allaient s'établir. Désormais, à cause de la longueur et des difficultés du trajet, ce n'est qu'à de très rares intervalles que dame Jean Guy ou Marie Lereau pourra revoir la terre natale et s'entretenir avec les membres de sa famille réunie.

Sans négliger complètement sa profession de charpentier de navire, François Frichet s'adonna à la culture, en la compagnie de son beau frère Pierre Lereau, sur la belle et fertile propriété dont ce dernier venait d'hériter. Cette terre avait deux arpents de front sur le fleuve et sa profondeur s'étendait jusqu'au milieu de l'Île. (1)

Frichet était passionné pour la pêche et les excursions tant sur terre que sur eau. Nous pouvons nous le représenter se rendant très fréquemment, pour ne pas dire chaque jour, à sa petite propriété qu'il tenait de Robert Coutard. Là en face, il avait établi une pêcherie à l'anguille des plus fructueuses dont il allait vendre les produits, en canot, sur le marché de Québec. L'anguille, à cette époque, comptait comme le principal aliment des colons. Durant nombre d'années, avec les peaux de castor, elle fut la monnaie courante du pays.

Que de nuits, dans la saison propice, Frichet a dû passer à sa vieille cabane de bois ronds, au milieu d'instruments de culture ou d'horticulture et de ses engins de pêche. Parfois le soir, lorsqu'il se promenait sur la grève, le regard souvent attaché à la rive nord du fleuve qui lui rappelait le littoral de l'Aunis, s'abandonnant à la rêverie, il devait songer à sa chère île de Ré, à son clocher natal, aux affections familiales, aux relations d'intimité avec quelques-unes de ses connaissances, aux localités qu'il visitait en traversant le pertuis ou détroit qui le séparait de la terre ferme !

Revivre, se remémorer ce passé aux attaches encore si vivaces du premier âge, engendrait dans son âme une profonde mélancolie, puis insensiblement ses pensées s'orientaient sur sa condition présente. Il avait quitté une île dénudée et au sol appauvri pour une autre d'une rare fertilité, amplement boisée, aux aspects variés et des plus agréables, offrant des endroits de chasse et de pêche recherchés de Québec même. Au lieu de la plage semée de dunes et en partie marécageuse de l'Aunis, il a en vue la belle côte de Beauport, couverte de verdure et se relevant en une suite de collines élevées et couronnées là-bas à sa droite par le mont Sainte-Anne et le cap Tourmente. Il connaît les joies de la paternité et n'ignore pas qu'en la Nouvelle-France il est plus facile qu'aux vieux pays d'Europe d'assurer une honnête subsistance à de nombreux rejetons ; que le cultivateur jouit ici de plus de liberté, qu'il est plus heureux dans son indépendance que le paysan de France ; que la grande pureté des mœurs et la fidélité de tous à observer les pratiques du culte religieux apportent de la tranquillité à la sa conscience et rendent plus aisé le salut éternel. Sur ces considérations l'ancêtre lève au ciel un regard humide de reconnaissance, se retire à sa cabane où après l'effusion de son âme devant Dieu, il prend un paisible repos en attendant de revenir inspecter sa pêcherie pour en récolter le contenu.

Dès les premières belles saisons passées au pays, Frichet sillonna le fleuve en tous sens ; il visita le chapelet d'îlots et autres îles plus importantes qui avoisinent ou prolongent, en quelque sorte l'île d'Orléans ; même quelques années plus tard il ira faire des croisières dans le golfe à la recherche des meilleurs endroits de pêche.

(1) Simon Lereau avait joui d'une aisance enviable, il mourut en 1671, quelques semaines après le mariage de sa fille aînée Marie qui apporta en dot à son époux Jean Guy : 20 minots de blé, 2 bœufs, 2 vaches, 1 cochon gras, 2 petits porcs-nourritureaux, une tinette de beurre de 25 livres, un matelas, une couverture, 4 draps, 6 chemises, 6 mouchoirs, 6 coiffes. Cette énumération suggère à l'abbé Benjamin Denis la réflexion suivante : "Heureux le colon qui, comme Jean Guy, pouvait marier une femme qui lui apportait une pareille corbeille de noce."

Que de fois également il accompagnait les flottilles de canots se rendant en pèlerinage au sanctuaire de la bonne Sainte-Anne, aussi fréquenté à cette époque que de nos jours, relativement à la population d'alors ! Cette dévotion à l'auguste Mère de la très sainte Vierge, est l'une de celles que l'ancêtre Frichet devait léguer à sa famille : aussi le second de ses enfants, Etienne, devenu l'un des marchands de Québec, s'était empressé de s'enrôler dans la Confrérie de Sainte-Anne. (1)

Plus d'un document, au cours de nos recherches, fut pour nous l'occasion d'une soudaine et profonde surprise. Dans un acte notarié du 29 février 1684, greffe de Gilles Rageot, il est dit que François Frichet s'engage à acquitter la dette qu'il vient de contracter, *au retour du voyage projeté à la Baie d'Hudson*. Un voyage à la Baie d'Hudson suppose une force d'endurance physique peu ordinaire, l'habitude de braver les fatigues de longues courses sur raquettes, comme aussi les froids les plus rigoureux, les plus piquants de l'âpre saison.

Mais à quelle inspiration Frichet obéissait-il pour vouloir entreprendre une semblable randonnée ? Il avait certainement, à Québec, entendu quelques-uns des coureurs de bois ou voyageurs raconter leurs exploits chez les aborigènes, à plusieurs centaines de milles du cœur de la colonie ; il connaissait Louis Jolliet qui, cinq ans auparavant, en 1679, à la demande du gouverneur Frontenac, s'était rendu lui-même à la Baie d'Hudson par la voie du Saguenay, et Cavalier de la Salle venait à peine de débarquer à Québec (2) après avoir atteint l'embouchure du Mississipi, le 9 avril de l'année précédente (1682). Les récits de ces explorateurs durent surexciter le goût pour les expéditions lointaines de François Frichet, qui accepta avec enthousiasme la proposition du sieur Jean Peré de l'accompagner avec un autre, dont le nom nous est inconnu, dans un voyage d'exploration à la Baie d'Hudson. Depuis près d'une vingtaine d'années, Peré avait parcouru la Nouvelle-France en tous sens dans les intérêts de la traite ou dans l'espoir de découvrir des mines.

(à suivre)

(1) La Nouvelle-France, juillet 1914, note de la page 305.

(2) "En décembre 1683, la Salle mettait le pied à Québec", *Histoire des Canadiens-Français* par Sulte.

LUCIEN SERRE.

“ LE CHOC ”

(*The Clash*).

Le désormais célèbre ouvrage *The Clash*, de William-Henry Moore, vient d'être publié en français par la librairie Beauchemin. La traduction française du beau livre de M. Moore a été faite par M. Ernest Bilodeau, un écrivain judicieux et renseigné, l'un de nos meilleurs journalistes canadiens.

Le Choc est une traduction fidèle mais élégante du *Clash*. C'est une étude des nationalités où l'auteur plaide admirablement la cause de la province de Québec et des Canadiens français. C'est un ouvrage qui mérite d'être lu : il s'en publie rarement de cette valeur. Nous félicitons la librairie Beauchemin d'avoir mis à la portée des lecteurs français ce livre d'or, *The Clash*, dont l'édition anglaise a eu tant de succès.

S'adresser à la *Librairie Beauchemin, limitée*, 79, rue Saint-Jacques, Montréal.

C.-J. M.

" MON JOURNAL "

(suite et fin)

Ce 7 février 1920.

J'insère dans mon petit cahier les événements de cette journée. Oh ! journée mémorable à mon cœur d'institutrice.

Ce matin à 9 heures mes travailleuses fourmis arrivaient à la classe avec un magnifique drapeau porté par le général de l'armée qui était coiffé d'un casque de circonstance. Et les abeilles diligentes venaient de même. C'était une récapitulation sur les leçons, la guerre alors !!! Le combat commence: allons, généraux, dis-je, donnez une devise à vos soldats et commencez.

—Soyez fermes et courageux, bravez les attaques de vos ennemis, dit M. Claire, chef des Fourmis. Albert, qui dirige les Abeilles, semble hésiter... et reprenant son courage, il dit : —"Si j'avance, suivez-moi, si je recule, tuez-moi, si je meurs, vengez-moi.

Tiens, j'aurais donné ma place d'institutrice pour être belligérante... On se questionne, on répond, on reprend, on gagne des victoires et on en perd, puis... on se pique quelquefois ; mais cela va bien. Bravo ! mes élèves. Dans la lutte de la vie, travaillez de même avec ardeur et courage, vous gardant toutefois de l'excès et surtout évitant les querelles. La paix donnée aux hommes de bonne volonté sera alors votre partage et vous serez heureux !

Ce 14 mars 1920.

Je te fais ma visite de convalescente, petit journal et je te ferme. Aussi je vais bien profiter de mes dernières minutes. Et je parie que ma plume, ce soir, me sera plus favorable que les sirops et médicaments que j'ai à prendre.

J'ai été malade, visitée par Mme La Grippe et forcée de garder le lit un long 6 jours et la chambre une quinzaine. Je suis mieux et ces jours-ci j'irai au devoir avec mon enthousiasme habituel. Je me sentais isolée pendant ces longs jours de fièvre et quelquefois je me suis découragée... Pauvres élèves, je vous ai fait du mal !

Cependant, je ne regrette pas ce temps ; avec travail et constance je mettrai vite ordre aux petits retards, car j'ai bien un peu pensé à mon avenir... C'est bien vrai que je porte le diamant de fiançailles et que dans 4 mois mon titre d'institutrice sera changé en celui d'épouse. Ce n'est pas sans émotion que j'entrerai dans mon nouvel état de vie ; mais à mon foyer comme au couvent, si religieuse j'avais été, je serai *une vaillante du devoir* ! Je veux rester digne de mes parents, de mes bienfaiteurs, de mes très chères Mères du Bon-Pasteur, chrétienne partout et toujours, voilà ma devise !!!

A. M. T.,
Institutrice.

HYGIÈNE

L'ART DE BIEN MANGER

III

SOIGNONS NOS DENTS : ELLES SONT INDISPENSABLES

Les dents naturelles vaudront toujours mieux que le plus parfait des dentiers artificiels, aussi ne saurait-on prendre trop de soin de la bouche et de sa dentition en particulier.

Ces soins sont, encore à notre époque, très généralement négligés, et c'est souvent pour une simple question de coquetterie, parce que "cela se voit", qu'on se décide à faire remplacer une dent définitivement cariée. Celle-là seule sera restaurée, et, malgré l'avis du dentiste, qui peut paraître "intéressé", mais qui n'en a pas moins raison, les vieux chicots puants qui infectent l'arrière-bouche sont précieusement conservés.

D'ailleurs, il est de fait que, dans nos campagnes particulièrement, à partir d'un certain âge, qui est loin d'être "l'âge mûr", on se désintéresse malheureusement tout à fait de ses dents, même de "ce qui se voit".

C'est une grave erreur, car, à tout âge, elles sont absolument nécessaires.

Dans sa perfection, la règle est extrêmement simple : une dent tombée doit être remplacée, et toute dent cariée, si peu que ce soit et sans attendre l'éveil de la douleur, immédiatement confiée au dentiste, qui, après l'avoir désinfectée, l'obturera, la rendant d'abord inoffensive pour sa voisine et lui assurant ainsi une période de durée et d'utilité quasi indéfinie.

L'intervention du dentiste est nécessaire, souvent aussi, chez les enfants, au moment où s'effectue la seconde dentition, pour corriger, avant que les maxillaires n'aient perdu leur malléabilité, les irrégularités qui peuvent se produire. Plus tard, on pourra regretter d'avoir trop attendu, mais ce sera en vain.

Il serait très utile enfin de recourir, de temps en temps, aux bons offices d'un spécialiste pour pratiquer ce qu'on appelle un "nettoyage de la bouche", c'est-à-dire l'ablation du tartre, ce dépôt pierreux qui se fait au collet des dents, les déchausse et les ébranle, et fait saigner les gencives qu'il infecte et dont la contagion peut s'étendre au périoste alvéolo-dentaire et déterminer des inflammations douloureuses et finalement la carie.

Ce tartre enlevé, le nettoyage des dents devient vraiment efficace. Il doit être pratiqué avec une brosse ni trop molle—car il s'agit d'empêcher que ne se dépose de nouveau, abusivement et trop rapidement, le tartre qui sans cesse se réformé—ni trop dure—car il faut éviter de déchausser le collet de la dent et de faire saigner la gencive.

C'est après le repas qu'il convient de pratiquer ce brossage attentif, afin d'éviter dans la bouche, dans l'interstice des dents et au niveau de leur collet, la stagnation des débris alimentaires dont les fermentations acides altèrent peu à peu le tissu des dents, ouvrant ainsi la porte aux microbes qui pullulent dans la bouche et deviennent les agents actifs de la carie.

On a tort de se servir au hasard de la réclame ou du caprice d'une poudre, d'une pâte ou d'une eau dentifrice qui peuvent contenir des substances plus ou moins nuisibles à la vitalité de la dent. Le savon est un bon dentifrice.

CONSOLANTE CONSTATION

Sous ce titre, nous lisons dans le *Messageur canadien du Sacré-Cœur* de mars 1920 :

C'est pour nous un vrai plaisir de le proclamer : L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE fait de rapides progrès dans notre monde écolier. En quelques mois, nous avons établi l'ŒUVRE dans plus de 600 écoles de la campagne et les rapports nombreux qui nous arrivent des maisons d'éducation déjà agrégées sont excellents. Or, nous l'espérons bien, le mouvement qui porte nos enfants vers le Cœur de Jésus va s'accroître encore, s'élargir et atteindre les milliers d'écoles de notre pays.

Ce qui nous confirme dans nos espérances, c'est la bonne volonté, le dévouement que nous rencontrons chez nos institutrices. Nous sommes heureux de leur rendre ce témoignage, elles ont à cœur, on le sent, la formation morale de leurs élèves et leur zèle rayonne même en dehors de la classe, sur les familles qui leur confient leurs enfants. Plusieurs se font dans la paroisse les apôtres infatigables de l'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE et en deviennent la cheville ouvrière.

RETRAITE FERMÉE A L'ÉCOLE NORMALE DE MONTRÉAL

La retraite fermée, pour les anciennes élèves de l'École Normale, s'ouvrira le lundi soir, 12 juillet prochain, pour se terminer le 16 dans la matinée.

Les institutrices désireuses de faire la retraite seront aussi les bienvenues. Que toutes veuillent bien s'inscrire d'avance à l'École Normale, Congrégation de Notre-Dame, 992, Sherbrooke Ouest, Montréal.

LA FÊTE DES ARBRES

La fête des arbres a été fixée par le Lieutenant-Gouverneur en conseil au 29 avril pour la région de Montréal et au 6 de mai pour la région de Québec. Les commissions scolaires, les instituteurs et les institutrices se feront un devoir de donner à cette fête un caractère tout à la foi patriotique et pratique.

CONSEILS A DONNER AUX ENFANTS

NE JOUONS PAS AVEC LE FEU

En allumant une allumette, veillez toujours à ce que vous dirigiez le petit morceau de bois d'apparence inoffensive non vers vous, mais vers la terre. Aussi, si l'allumette se casse, si le soufre s'échappe seul comme il arrive parfois, vous n'aurez pas à craindre de le voir tomber enflammé sur vous, vous faisant courir le risque de brûler vif. A la maison, la ménagère doit toujours tenir les allumettes hors de la portée des enfants qui n'en comprennent pas la menace tacite et s'en servent pour s'amuser. On ne doit jamais laisser d'allumettes aux enfants, tenez-vous sur vos gardes et avertissez vos enfants du péril qui les menace. Une grande personne même ne devrait jamais garder des allumettes sans abri de bois ou d'acier dans sa poche, c'est là une imprudence qu'elle peut avoir à regretter amèrement un jour.

Il ne faut jamais allumer une allumette sur une boiserie près d'une tenture, ou bien sur un meuble quelconque qui est recouvert d'un tapis ou autres matières inflammables. D'autres emploient des allumettes qu'ils lancent ensuite au loin sans les éteindre. Il ne faut jamais envoyer chercher des allumettes par des enfants.

(La Prudence, Québec).

DETTES DES PROVINCES CANADIENNES

C'EST QUÉBEC QUI DOIT LE MOINS

L'état suivant a été publié dans tous les journaux du pays :

La Colombie-Anglaise doit \$21,000,000, ou \$52.50 par tête ; la Saskatchewan \$24,000,000 ou \$48 par tête ; le Manitoba \$27,000,000 ou \$58.50 par tête ; l'Ontario \$58,000,000, ou \$23 par tête ; le Nouveau-Brunswick \$10,800,000, ou \$30 par tête ; la Nouvelle-Ecosse, \$13,500,000, ou \$27.2 par tête ; Québec \$40,000,000, ou \$16.75 par tête.

C'est donc la province de Québec qui est dans la meilleure situation financière : soyons en fiers et continuons à nous gouverner suivant les méthodes qui conviennent à nos aspirations.

UN FIER CATHOLIQUE

Un jour, au Parlement britannique, le mot papiste fut jeté comme une injure au grand O'Connell. L'orateur catholique se redresse :

— Misérable, s'écrie-t-il, tu crois me faire une injure en m'appelant ainsi ; tu ne fais que m'honorer ! Je suis papiste et je m'en glorifie, parce que papiste veut dire que ma foi, par le moyen de la succession non interrompue des Papes, remonte jusqu'à Jésus-Christ, tandis que

la tienne ne va pas au delà de Luther, de Calvin, d'Henri VIII et d'Elisabeth. Eh bien ! oui, je suis papiste ! Si tu avais cependant une étincelle de bon sens, ne comprendrais-tu pas qu'il vaut mieux dépendre, en matière de religion, du Pape que du roi, de la tiare que de la couronne, de la croix que de l'épée, de la soutane que des jupons, des Conciles que des Parlements ? Rougis donc de toi-même, rougis de n'avoir ni foi ni intelligence, et tais-toi !

L'autre se tut, en effet : c'est ce qu'il avait de mieux à faire.

PENSÉES PATRIOTIQUES

La colonisation est une œuvre essentielle. C'est à elle qu'il faut avoir recours pour placer l'accroissement naturel de nos populations rurales, pour enrayer l'exode vers les villes, pour encourager le retour à la terre et pour conserver la santé physique et morale de notre population.

SIR LOMER GOUIN.

Notre passé est une leçon pour l'avenir. Les peuples, comme les institutions, se développent et, au besoin, se régénèrent par les principes auxquels ils doivent leur origine. Un étranger, qui a compris notre histoire, a écrit ces paroles pleines de sens : "C'est vers l'agriculture que le peuple canadien-français devrait se porter, s'il veut conserver son caractère distinctif ; étant essentiellement un peuple agricole, on ne saurait trop l'engager à suivre les destinées que Dieu lui a tracées."

Mgr F.-X. ROSS.

Où que s'arrête notre regard, la fortune sourit à la jeunesse canadienne, soit qu'elle lui apparaisse dans le bourdonnement de nos chutes, ou dans la majesté de nos forêts, ou encore qu'elle se manifeste à fleur du sol décelant les trésors de ses entrailles, ou qu'elle s'offre dans la fertilité de nos champs où le vent en passant fait ondoyer les moissons. Cette fortune, ces trésors, ces champs appellent des énergies nouvelles qui, les développant et les mettant en valeur, les transformeront pour nous en richesse nationale.

Il faut pour cela, des hommes d'organisation, des hommes d'initiative qui soient des *compétences*.

L.-A. DAVID.

AU BRÉSIL

RENAISSANCE CATHOLIQUE

Nous lisons dans *La Semaine Religieuse de Québec*, du 11 mars 1920 :

"Un large souffle de foi passe sur le Brésil. Au milieu du désarroi universel, l'on sent que seuls les hommes religieux peuvent sauver la société de sa ruine ; aussi c'est passé de mode, le temps où les Loges imposaient leurs candidats dans les élections pour le gouverneur des différents Etats. Ce n'est pas seulement à San-Paulo, Matto-Grosso et Espirito-Santo que l'on voit des gouverneurs franchement catholiques. Parana vient de suivre leur exemple en élisant le grand catholique, le docteur Munhos da Rocha."

BULLETIN AGRICOLE No 1—1920

VALEUR DE LA RECOLTE : \$307,994,280

Québec, 29 janvier 1920.

Le Bureau des Statistiques de Québec fait connaître l'estimation finale de la récolte de la dernière saison. Il y a diminution dans le rendement du blé, mais, par contre, d'autres céréales ont produit un plus grand nombre de minots, comme, par exemple, l'avoine, l'orge et le seigle. Les pommes de terre ont aussi donné, en 1919, un rendement beaucoup plus considérable que l'année précédente. L'on trouvera, dans les lignes suivantes, des renseignements particuliers quant au rendement des céréales et autres produits des champs, à l'acre ; à la qualité, d'après la pesanteur moyenne, par boisseau ; au prix moyen de vente et à la valeur totale de ces produits. A remarquer que la valeur des produits des champs, depuis 1916, a presque triplé dans la province de Québec, suivant qu'il appert dans le petit tableau ci-après :

1916.....	\$ 102,937,000
1917.....	153,194,000
1918.....	271,750,900
1919.....	307,994,280

RENDEMENT.—Blé : 4,206,000 boisseaux ; *avoine* : 57,275,000 boisseaux ; *orge* : 5,344,000 boisseaux ; *seigle* : 578,000 boisseaux ; *pois* : 1,225,000 boisseaux ; *fèves* : 853,000 boisseaux ; *sarrasin* : 4,081,000 boisseaux ; *grains mélangés* : 4,256,000 boisseaux ; *lin* : 111,000 boisseaux ; *maïs à grains* : 1,788,000 boisseaux ; *potatoes* : 57,280,000 boisseaux ; *plantes racines* : 27,780,000 boisseaux ; *foin et trèfle* : 6,449,000 tonnes ; *maïs fourrager* : 611,000 tonnes ; *luzerne* : 67,000 tonnes.

QUALITÉ DES CÉRÉALES.—En voici la pesanteur moyenne par boisseau : *blé* : 59.12 lbs ; *avoine* : 35.47 lbs ; *orge* : 47.63 lbs ; *seigle* : 55.87 lbs ; *pois* : 60.14 lbs ; *fèves* : 59.81 lbs ; *sarrasin* : 47.72 lbs ; *grains mélangés* : 44.54 lbs ; *lin* : 53.46 lbs.

RENDEMENT MOYEN.—Les chiffres suivants attestent du rendement des céréales et autres produits des champs à l'acre : *blé* : 16.75 boisseaux ; *avoine* : 26.75 boisseaux ; *orge* : 22.75 boisseaux ; *seigle* : 17.25 boisseaux ; *pois* : 15.00 boisseaux ; *fèves* : 19.75 boisseaux ; *sarrasin* : 24.00 boisseaux ; *grains mélangés* : 27.00 boisseaux ; *lin* : 9.75 boisseaux ; *maïs à grains* : 41.00 boisseaux ; *potatoes* : 181.50 boisseaux ; *plantes racines* : 317.50 boisseaux ; *foin et trèfle* : 1.50 tonne ; *maïs fourrager* : 8.25 tonnes ; *luzerne* : 2.35 tonnes.

VALEUR DES RÉCOLTES.—Voici la valeur des céréales et autres produits des champs, d'après les rapports des correspondants agricoles : *blé* : \$10,010,280 ; *avoine* : \$60,712,000 ; *orge* : \$8,764,000 ; *seigle* : \$1,156,000 ; *pois* : \$4,435,000 ; *fèves* : \$3,856,000 ; *sarrasin* : \$6,938,000 ; *grains mélangés* : \$6,384,000 ; *lin* : \$434,000 ; *maïs à grains* : \$3,290,000 ; *potatoes* : \$48,688,000 ; *plantes racines* : \$14,723,000 ; *foin et trèfle* : \$132,462,000 ; *maïs fourrager* : \$5,139,000 ; *luzerne* : \$953,000.

PRIX MOYEN.—L'on verra, dans les lignes suivantes, le prix moyen de vente des céréales et autres produits des champs, à l'automne, tels que fournis par les correspondants agricoles de la province de Québec : *blé* : \$2.38 le boisseau ; *avoine* : \$1.06 le boisseau ; *orge* : \$1.64 le boisseau ; *seigle* : \$2.00 le boisseau ; *pois* : \$3.62 le boisseau ; *fèves* : \$4.52 le boisseau ; *sarrasin* : \$1.70 le boisseau ; *grains mélangés* : \$1.50 le boisseau ; *lin* : \$3.91 le boisseau ; *maïs à grains* : \$1.84 le boisseau ; *potatoes* : \$0.85 le boisseau ; *plantes racines* : \$0.53 le boisseau ; *foin et trèfle* : \$20.54 la tonne ; *maïs fourrager* : \$8.41 la tonne ; *luzerne* : \$14.22 la tonne.

PAGE LITTÉRAIRE

LE DIMANCHE DU VIEUX FORGERON

Sois béni, vieux dimanche ! Je te dois les saintes joies de ma vie. Quand j'avais lavé à grande eau, sur ma figure et mes bras, la suie de la forge, quand j'avais pris mes beaux habits et que, rasé de frais, j'allais, ma bonne femme au bras, à la messe de paroisse, j'étais plus heureux qu'un roi.

Je n'ai pas souvenance d'avoir, le dimanche, donné un coup de marteau, ni un coup de lime. Lorsque survint notre cinquième enfant, et que le pain fut si cher, que ce fut quasi la famine, je me levais deux heures plus tôt, je me couchais deux heures plus tard et j'arrivais à la moisson prochaine, sans avoir travaillé le dimanche.

Le grand Monsieur de notre bourg entra un dimanche dans ma boutique, et me dit : "Forgeron, mon cheval est défermé des deux pieds de derrière, et je veux aller à la chasse ; mets-toi à la forge au plus vite."

Je répondis : "Monsieur, vous me donneriez votre château avec les terres qui y tiennent que je ne ferrerais pas aujourd'hui votre cheval. Je n'ai qu'une âme et je ne veux pas la perdre." Le Prieur de Sainte-Marie connut cette réponse, et il affirma qu'un Pape l'avait faite autrefois à un empereur. C'est tout de même chose étonnante.

Comment peuvent faire ceux qui, après avoir sué et peiné pendant six jours, travaillent encore le dimanche ? Leur cœur est donc de pierre et leurs muscles d'acier, qu'ils n'aient besoin de prière, ni de repos ?

Je me souviens maintenant, qu'un dimanche matin, j'ai travaillé une heure, mais c'était pour clouer le cercueil de Gertrude, notre voisine. Et c'est, hélas ! un travail qui ne peut point se remettre.

Je laisse trois fils en vie : Jacques, le tisserand ; Pierre, qui a épousé la fille du meunier ; Eloi, qui héritera de la forge.

Mes fils m'ont promis par serment de ne jamais travailler le dimanche.

S'ils venaient à manquer à leur promesse, je crois que mes os le sentiraient sous terre et que mon âme en épouvaierit du chagrin, même dans la gloire du paradis.

Mon Dieu, si ça ne contrarie pas vos projets et que ça ne dérange personne, faites-moi mourir un dimanche.

Vieux dimanche, sois béni !

LOUIS VEUILLOT

PENSÉES PÉDAGOGIQUES

Il faudrait dire à l'enfant le moins possible et lui faire trouver le plus possible.

HERBERT SPENCER.

Tout doit être lié dans l'éducation ; les connaissances nouvelles doivent reposer sur des notions déjà acquises, de même que, dans l'organisme d'un animal, les accroissements nouveaux se rattachent à des organes ou à des germes préexistants.

PESTALOZZI.

Les accès de colère nuisent à la discipline, faute de mesure et de bonté.

BAIN

RESPECT A L'ENFANCE

"Dans ce petit vase précieux, qui s'appelle une intelligence d'enfant, il convient de ne verser que des choses exquises." (Fénélon.)

Ne fais jamais rien
Contre la décence ;
Toujours, ô chrétien,
Respecte l'enfance.

Devant l'innocence,
A dit un païen,
De cette sentence
Souvenez-vous bien.

Purs comme des roses
Fraichement écloses,
Enfants, Dieu l'a dit,
Ceux qui vous méprisent
Ou vous scandalisent,
Le ciel les maudit !

(Le Manitoba).

AU SERVICE DE MON PAYS

AU SERVICE DE MON PAYS.—Par C.-J. Magnan, Inspecteur général des écoles catholiques, Ce recueil de conférences, discours et récits de voyage (illustré), est en vente à Montréal, chez Beauchemin, libraire, 79 rue St-Jacques, et à Québec, chez Garneau, libraire, rue Buade. Prix : \$2.00, franco, par la poste. C'est un fort volume, très bien imprimé. Préface de Sir Lomer Gouin.

Voici ce que M. le Chanoine Huard, directeur du *Naturaliste canadien* et littérateur distingué, écrivait à l'auteur, lors de la publication du volume *Au Service de mon Pays* :

"Québec, le 27 décembre 1917.

ARCHEVÊCHÉ

"Cher monsieur Magnan,

"Je vous remercie de la bonté que vous avez eue de m'envoyer un exemplaire du beau volume que vous venez de publier—et qui est bien, je crois, la plus importante œuvre pédagogique de notre bibliographie canadienne-française. Vous avez obéi à une préoccupation bien louable en réunissant ainsi, pour en former un faisceau très riche, les excellents conseils et avis, sur l'Instruction publique, que vous avez heureusement semés, depuis bien des années, dans toutes les parties de la Province. Les oreilles pourront ne vous avoir entendu qu'une fois ; mais les yeux vous... écouteront désormais à leur tour, et de la sorte vous instruirez et dirigerez de façon constante et partout.

"Il y a longtemps que j'admire en vous l'esprit d'apostolat qui vous anime, dans le champ de la charité comme dans celui de l'éducation. Je bénis le bon Dieu des services que vous rendez depuis longtemps à la cause du bien.

“Recevez donc mes félicitations pour la publication que vous venez de faire, et qui aura aussi sa bonne influence. Je ne vois qu'un reproche à vous adresser : celui d'avoir exprimé un regret, en tant que vous voulez en tirer une excuse, le regret de n'avoir pas fait de cours classique. Car on ne s'en aperçoit pas à vous lire !

Votre dévoué,

V.-A. HUARD, ptre.”

JEANNE LA BONNE LORRAINE

A Domrémy, près de ses bons parents,
Elle gardait les moutons dans la plaine,
Elle était douce, elle avait le cœur franc,
Jeanne, Jeanne, la bonne Lorraine !

Voulant sauver son pays et son roi,
Elle quitta sa quenouille de laine ;
Elle monta sur un grand palefroi,
Jeanne, Jeanne, la bonne Lorraine !

Les vieux soldats la suivaient aux combats,
Et tous l'aimaient comme leur souveraine.
Près de Compiègne, hélas ! elle tomba,
Jeanne, Jeanne, la bonne Lorraine !

Sur un bûcher, prise par les Anglais,
Elle mourut, l'âme pure et sereine.
Mais elle vit dans le cœur des Français,
Jeanne, Jeanne, la bonne Lorraine !

L'EXEMPLE

Dépourvu d'idées directrices, longtemps même incapable d'en avoir, l'enfant agit beaucoup par imitation. Avant de savoir pourquoi, il refait comme instinctivement ce qu'il voit faire autour de lui ; actes bons si l'entourage est bon ; actions mauvaises si le milieu est mauvais. Entre tous les exemples, ceux des parents et des maîtres sont imités. Combien légers et imprévoyants sont donc ceux qui voulant leurs enfants et leurs élèves dans la vertu, leur montrent l'exemple du vice.

Le chemin de la morale en préceptes est long ; celui des exemples est court et expéditif.

RETRAITES FERMÉES A QUÉBEC

La 1^e du lundi 5 au vendredi 9 juillet, pour les institutrices et autres jeunes filles.

La 2^e du lundi 12 au vendredi 16 juillet, pour les institutrices et autres jeunes filles.

La 3^e du lundi 19 au vendredi 23 juillet, pour les demoiselles plus âgées.

La 4^e du lundi 26 au vendredi 30 juillet, pour les dames.

Le nombre des places étant limité, les retraitantes doivent envoyer d'avance et le plus tôt possible leurs noms et la date choisie au : Couvent St-Joseph de St-Vallier, 70, Chemin Ste-Foy, Québec.

Les retraitantes doivent se pourvoir de leur nécessaire de toilette.

La pension, du lundi soir à 5 heures, au vendredi matin après le déjeuner, est de \$5.00, tous frais compris.